BARBARA ROTH-LOCHNER
ALAIN DUBOIS

UTILITÉ PUBLIQUE
EXIGENCE DÉMOCRATIQUE

Les Archives :
utilité publique, exigence démocratique

© L'Esprit de la Lettre Éditions, Genève, 2023
Suzanne Rivier-Devèze
30 chemin des Crêts de Champel
CH–1206 Genève

ISBN édition papier : 978-2-940587-37-7
ISBN édition numérique : 978-2-940587-38-4

Dépôt légal BGE, Genève et BNS, Berne, 2023

esprit-de-la-lettre.swiss

Barbara Roth-Lochner
Alain Dubois

LES ARCHIVES

UTILITÉ PUBLIQUE

EXIGENCE DÉMOCRATIQUE

Sommaire

A l'origine de ce livre 9

Barbara Roth-Lochner
L'archiviste, un Sisyphe heureux ? 11

Alain Dubois
Archiviste, une profession multiforme 77

Barbara Roth-Lochner – Alain Dubois
Regards croisés
[synthèse et rédaction Suzanne Rivier-Devèze] 97

A l'origine de ce livre

Face aux *fake news,* à la désinformation à grande échelle, voire la réécriture de l'Histoire, les Archives semblent un rempart essentiel. Tenter de manipuler l'opinion a toujours existé, tant du fait de pouvoirs politiques que de groupes de pression, mais aujourd'hui les avancées technologiques appliquées aux images, aux textes, aux vidéos, et leur très large diffusion, peuvent brouiller la frontière entre le vrai et le faux. Conserver des informations vérifiées, fiables, devient alors un réel enjeu démocratique.

Garantir l'authenticité des documents et préserver leur intégrité repose sur une petite communauté d'archivistes à travers le monde. C'est peu. D'autant que pour répondre à l'obésité informationnelle, la nécessité de la sélection conduit à des choix parfois cruciaux, bien plus aigus que par le passé. Ceci non seulement pour ce qui est des documents sur papier existant depuis des siècles ou des années, mais de plus en plus pour les documents numériques que les États ou des citoyens produisent.

Au défi de la masse documentaire s'ajoutent les préoccupations liées à une nécessaire économie des ressources. Il est certes impossible de tout garder, mais lorsque les contraintes budgétaires, l'impossibilité d'accroître les espaces de conservation, l'indispensable sobriété énergétique, deviennent des paramètres intrinsèques du choix, sur quelles bases finalement est-il opéré ? Que reste-t-il ?

Les questions abordées dans ce livre ne concernent pas uniquement l'univers des professionnels mais chacun de nous, elles touchent à la problématique bien plus large de notre mémoire collective. Barbara Roth-Lochner et Alain Dubois, deux archivistes ayant exercé à deux époques différentes entre 1981 et 2022, dans le canton de Genève ou celui du Valais, font ici le point sur leur métier et son évolution. À la lumière de leurs expériences, ils esquissent pistes de réflexion et perspectives pour l'avenir. | SRD

[Toutes les références Internet ont été vérifiées en juillet 2023.]

Barbara Roth-Lochner

L'archiviste, un Sisyphe heureux ?

L'archiviste, un Sisyphe heureux ?

Dîner mondain. Mon voisin de table me demande aimablement : « Quel est votre domaine d'activité ? » « Je suis archiviste ». « Ah… c'est un peu comme bibliothécaire ? »[1].

Les archivistes ayant tous un côté missionnaire, je me lance dans des explications. Oui, il y a des aspects communs avec le métier de bibliothécaire ; nous conservons des informations sur papier, nous les rendons disponibles pour le public et l'arrivée de l'électronique a bouleversé notre activité. Mais il y a de grandes différences entre un livre imprimé et un document d'archives. Un livre est le produit d'un long mûrissement, qu'il s'agisse d'une recherche ou d'une démarche littéraire ou artistique. Il a été écrit avec un lectorat en tête, et l'objet livre est le fruit d'une chaîne de travail, de l'auteur au libraire ou au bibliothécaire, en passant par l'éditeur, le graphiste, l'imprimeur, le relieur et le distributeur. C'est un produit raffiné qui répond à des codes précis.

Le document d'archives, en revanche, est de nature différente. Pour commencer, il existe le plus souvent en un seul exemplaire : le contraire de l'imprimé. Si les personnes intéressées viennent aujourd'hui le consulter dans un centre d'archives, il ne s'adresse

Archives = exemplaire unique
livre = exemplaires multiples

1 Avertissement : afin de faciliter la lecture, j'ai renoncé à employer l'écriture inclusive, mais il va de soi que mes propos englobent tout le monde. Le fait que le terme d'archiviste – autant que celui de bibliothécaire – s'applique à la fois aux femmes et aux hommes a toujours été une source de satisfaction pour moi.

Mon texte se fonde sur plusieurs décennies d'expérience professionnelle, sur des centaines de lectures et de discussions lors de rencontres entre collègues ; il reflète des préoccupations auxquelles j'ai aussi consacré quelques articles. Ce n'est pas un texte académique. Comme il s'agit d'une synthèse, il m'est impossible de citer toutes mes sources d'inspiration, raison pour laquelle j'indique très peu de références bibliographiques. L'orientation à la fin du texte fournit un tour d'horizon des publications les plus importantes pour la Suisse.

pourtant pas à eux. Il n'a pas été produit à leur intention. C'est un document brut. Il est un moyen, pas une fin. Sa raison d'être première est de consigner une information dont on a besoin dans le cadre d'une activité donnée. Il est certes pensé, mais son ambition est généralement assez immédiate, spontanée. Quand un comptable inscrit une dépense dans son grand livre, il ne pense pas à l'historien qui viendra un jour étudier le tissu économique de sa région. Son souhait est de tenir des comptes clairs qui lui permettront de trouver la trace d'un paiement et, en fin d'année, de dresser un bilan.

Les archives n'ont pas été écrites pour les historiens

Il existe de nombreuses définitions de la notion d'archives. Si vous posez la question au citoyen lambda, il y a de fortes chances qu'il évoque de vieux grimoires poussiéreux. Vous lui expliquerez alors qu'il a certainement des archives chez lui : un contrat de bail ou un titre de propriété, des diplômes scolaires ou professionnels, des relevés bancaires, des factures, des certificats de garantie, de la correspondance, les procès-verbaux d'une association dont il est membre. Ces documents, on les conserve à titre de preuve ou parce qu'on aura besoin de faire un jour une vérification. Et puis viennent les documents conservés comme souvenirs : des lettres d'amour (mais oui), des lettres des grands-parents, des photos de famille, de voyages, le billet d'un concert qui nous a enchantés.

De vieux grimoires ?

Les classeurs au fond de mon armoire

Peu importe que ces documents soient rangés dans un classeur ou un dossier, dans un album, sur un disque dur, dans le cloud ou le téléphone portable. Cela ne change rien à leur nature, ni aux raisons pour lesquelles on les a gardés.

Sur mon smarphone !

Les raisons de garder les archives... Les archivistes ont pour habitude de distinguer trois types d'utilités, qui se chevauchent :

L'utilité juridique, facile à comprendre. Il est important de conserver un contrat, au moins pendant la durée de validité de la relation qu'il règle. Et cette durée est parfois très longue, bien au-delà de la mort des personnes qui l'ont signé, tel l'acte d'acquisition d'une propriété immobilière transmise aux héritiers. Certes, pour beaucoup de documents de nature juridique, l'État peut remédier à une perte : les mutations immobilières sont inscrites au registre

À quoi servent les archives

foncier, et le notaire, qui exerce une fonction par délégation du pouvoir public, est obligé de conserver l'original signé de l'acte dans ses minutes. Si vous perdez un diplôme, l'école ou l'université doit pouvoir vous en fournir un duplicata. Mais les archives publiques ne conservent pas les traces de toutes les relations contractuelles, loin de là.

Protéger les droits

L'utilité administrative, celle qui permet tout simplement d'agir avec efficacité en ayant toutes les informations nécessaires sous la main. Que ce soit à la maison ou au travail, beaucoup de nos activités sont rythmées par le recours à l'écrit : on remplit une formule, on fournit un reçu, on envoie un message ou une lettre, on lit les messages reçus, on ajoute une pièce à un dossier, on transmet un ordre de paiement, on dessine un projet, on comptabilise une somme, on rédige un rapport, on inscrit une rencontre dans un agenda, on prend des notes de lecture… Bref, on reçoit et on produit toute une série de documents auxquels on se référera pendant plus ou moins longtemps, dans l'exercice ordinaire de son travail – quelques heures seulement, ou alors des décennies entières.

Régler les affaires courantes

L'utilité historique : elle est la porte ouverte à tous les usages, à toutes les exploitations ! Les historiens sont les premiers chercheurs qui viennent à l'esprit lorsqu'on pense archives, mais il y en a bien d'autres. Vous êtes le premier historien de votre personne et de votre famille quand vous regardez vos photos, vos souvenirs, et quand vous les partagez avec vos enfants. Vous choisissez de les partager. Élargis à la société toute entière, les usages « historiques » des archives paraissent infinis.

L'histoire…

Êtes-vous un bon archiviste de vos papiers et de vos fichiers ? Êtes-vous de ceux qui triez vos photographies et les rangez dans des albums, réels ou virtuels ? Ou bien avez-vous des centaines, voire des milliers de prises de vues sur votre smartphone ou dans votre ordinateur ? Vos messages électroniques sont-ils sauvegardés dans des répertoires, par secteur d'activité ou par thème, ou bien êtes-vous de ceux qui se disent qu'on triera tout cela quand on aura le temps ? Éliminez-vous les versions intermédiaires des textes que vous composez ?

Des papiers en ordre…

Il y a des archives partout

Ces questions que l'on se pose sur ses propres archives, ces problèmes qu'on rencontre, se retrouvent à tous les échelons de la société. Multipliez-les par un facteur de plusieurs centaines de milliers. Il y a des archives partout. Dans chaque foyer, dans chaque entreprise ou bureau d'architecte ou cabinet de médecin ou étude d'avocat, dans chaque association ou fédération professionnelle, dans chaque syndicat ou rédaction de presse ou musée ou théâtre ou école, dans chaque service de l'administration publique, dans chaque greffe de tribunal ou parlement. Cette énumération, très partielle, mélange deux types d'archives au statut fondamentalement différent : les archives publiques et les archives privées.

Les archives publiques

Les archives publiques sont celles qui émanent de l'État, en fonction de son organisation constitutionnelle. En Suisse, on trouve des archives publiques à la Confédération, dans les cantons et dans les communes. Les trois pouvoirs produisent des archives ; le pouvoir législatif avec ses commissions, le pouvoir judiciaire avec ses tribunaux, et surtout le pouvoir exécutif, avec toute l'administration qui dépend de lui, y compris ce qu'on appelle le parapublic : entreprises de transports publics, hôpitaux, universités, organismes d'aide sociale, services industriels, etc.

L'État en porte la responsabilité

Les États ayant des comptes à rendre à leurs citoyens, ils ont la responsabilité de la bonne constitution, gestion et conservation des archives publiques, dans lesquelles sont consignés les droits des particuliers mais aussi les actions des dirigeants. Pour cette raison, ils se dotent de lois et de règlements sur les archives, instaurent des services d'archives et emploient des professionnels chargés de remplir les missions définies dans ces lois : les archivistes.

Les archives privées

Quant à toutes les autres archives dont il a été question, elles sont considérées comme privées, et leur variété est énorme. De la petite entreprise à la multinationale, de l'association de quartier à la communauté religieuse séculaire, de la chorale villageoise au club sportif, du collectif d'artistes au professeur de littérature, du laboratoire de recherche au bureau d'ingénieur, tous laissent des traces de leur activité sous forme d'archives plus ou moins bien gérées. Parfois, ce sont des archivistes professionnels qui s'en

occupent. Et parfois, des archives privées prennent le chemin de centres d'archives ou de bibliothèques publiques, où elles commencent une nouvelle vie, devenant des sources pour la recherche. En effet, il est évident que les archives publiques à elles seules ne peuvent fournir qu'une image partielle de l'histoire d'une société. Ce constat est à la base de la volonté des archivistes de recueillir des archives privées pour couvrir des champs aussi vastes que possible afin de remplir leur rôle mémoriel, rôle qui implique de documenter un large panorama des acteurs de la société.

Sans elles les livres d'histoire seraient bien secs

Les archives privées font l'objet de très peu de dispositions légales. Certes, le Code des obligations prescrit un délai de conservation de dix ans pour les livres et les pièces comptables (art. 958f). Quelques cantons ont mis en place des mesures de protection pour les archives privées à valeur patrimoniale. Pour le reste, le sort final des archives est livré au bon vouloir de leurs producteurs, en vertu d'un libéralisme contesté dans certains milieux.

Expliquons-nous ; il n'est pas question ici des papiers d'un individu ou d'une famille ; si vous le souhaitez, vous pouvez mettre le feu aux lettres de vos grands-parents. Mais à côté des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les politologues, sociologues et historiens ont observé l'émergence d'autres pouvoirs soumis à moins de contrôles : l'économie privée avec ses lobbies et ses entreprises « d'importance systémique », les médias, les autorités religieuses, les organisations non gouvernementales. À qui ces pouvoirs rendent-ils des comptes ? Sans obligation de conserver leurs archives et de les rendre à terme accessibles aux chercheurs, assument-elles totalement leurs responsabilités ? Pensons aux fabricants de cigarettes qui, informés très tôt des effets nuisibles de la fumée sur la santé, se sont efforcés de financer des « recherches » affirmant le contraire. Pensons, plus récemment, aux pétroliers qui, eux aussi, étaient informés depuis des décennies de l'effet des énergies fossiles sur le réchauffement climatique, ce qui ne les a pas empêchés de soutenir les climato-sceptiques. Leurs archives sont-elles ouvertes aux chercheurs désirant en savoir davantage sur leur stratégie d'information ?

Les règles ne sont pas les mêmes

Sont-elles trop peu exigeantes ?

Lorsqu'on pense, en Suisse, aux archives d'entreprises, les travaux

de la « Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE) », instituée en 1996, dite commission Bergier, viennent immédiatement à l'esprit. Chargée de faire la lumière sur les fonds en déshérence, elle avait bénéficié d'une décision du Conseil fédéral obligeant les entreprises, notamment les établissements bancaires, à ouvrir leurs archives aux chercheurs de la commission, pendant les cinq ans de son mandat. Cette fenêtre s'est ensuite refermée ; les copies réunies pour la rédaction du rapport ont dû être détruites sur décision du même Conseil fédéral, au grand regret de la commission. Récemment, à la fin de l'année 2022, une grande banque, invoquant le secret bancaire, a refusé à un historien l'accès à des documents qui avaient été pourtant cités dans son rapport par la commission Bergier vingt ans plus tôt. En d'autres termes, l'un des principes fondamentaux de la recherche – la vérifiabilité – est bafoué. Dans le cadre d'une possible révision de l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques, relatif à la violation du secret bancaire, la Société suisse d'histoire a d'ailleurs pris position, en janvier 2023, pour que la recherche historique ne soit pas oubliée.

Les archives privées méritent une attention particulière

Ces exemples démontrent à quel point certaines archives privées revêtent une importance considérable pour le bon fonctionnement de la démocratie, et méritent qu'on s'intéresse à leur sort. Les archivistes, en tout cas, en sont convaincus !

archives – Archives – archive

Les archivistes ont l'habitude d'employer le terme archives au pluriel car, par définition, un document d'archives n'est pas isolé. Par extension, le mot Archives avec une majuscule désigne les institutions qui conservent les archives : les Archives fédérales, les Archives nationales de France, les Archives d'État de Neuchâtel.

Au fil du temps, le terme archives avec minuscule a englobé des ensembles qui ne répondent pas à la définition première du document établi à exemplaire unique dans le cadre d'un processus juridique ou administratif : les archives de presse, les archives cinématographiques. Aujourd'hui, le champ sémantique s'est beaucoup élargi, pour inclure toute sorte de documents et d'objets mémoriaux.

Depuis quelques décennies est apparu en français l'usage du mot archive au singulier. Michel Foucault l'emploie dans *L'archéologie du savoir* (1969) et laisse ses lecteurs un peu perplexes. Dans une émission radio il précise qu'il entend par là « cette masse complexe de choses qui ont été dites dans une culture » (France Culture, 2 mai 1969). Quant à Jacques Derrida, en 1995, il donne au terme un sens psychanalytique dans *Mal d'archive : une impression freudienne*.

Investir le mot archive au singulier de cette valeur supérieure, essentialiste, philosophique, artistique ou psychanalytique agace parfois les archivistes qui la trouvent bien éloignée de leur pratique quotidienne. En publiant en 1997 son livre *Le goût de l'archive,* Arlette Farge les réconcilie avec ce singulier employé de manière générique, en décrivant son plaisir de chercheuse qui ouvre, en salle de consultation, les cartons. Aujourd'hui, beaucoup d'historiens ont pris l'habitude d'employer le terme « archive » comme synonyme de « document ». Toujours est-il que le singulier est plus souvent employé en dehors de la profession [2].

2 Sur les usages sémantiques du terme « archives », voir Marie-Anne Chabin, « Archive(s) et archivage(s) », *Signata, Annales des sémiotiques,* 2021/12, https://doi.org/10.4000/signata.2992

Le b.a.ba des archivistes

Plusieurs notions de base du métier d'archiviste ont déjà été évoquées plus haut : les raisons de garder les documents, la différence entre archives publiques et archives privées, l'importance sociale des archives. Continuons d'explorer les concepts qui guident le travail des archivistes.

Définition sérieuse : toutes les formes, tous les supports

Les lois sur les archives publiques sont un bon endroit où chercher des définitions. Elle se ressemblent toutes, peu ou prou. La définition qui figure dans le Code du patrimoine français de 2004 (version 2016, article L211-1) est à la fois classique et satisfaisante : « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». Elle offre l'avantage d'inclure la notion d'ensemble, ainsi que celle de forme et de support : un document n'est pas forcément écrit ; il peut être un enregistrement oral ou un film, une image, un objet tel qu'une maquette d'architecte, il peut se présenter sous forme numérique. Sans être toujours explicitée, la notion de l'ordre – dans le sens où l'usager doit pouvoir s'orienter dans la masse de documents, est à inclure dans les définitions.

Qu'est-ce qu'un fonds ?

Le mot « ensemble » est très important pour les archivistes. Un document isolé, qu'il émane de son détenteur ou qu'il ait été reçu, est rarement porteur de sens. Il prend place dans un ensemble de pièces qui se sont peu à peu accumulées, de manière presque organique, au fil du temps, dans le déroulement d'une activité. Cette idée d'accumulation se traduit dans l'expression « fonds d'archives », à laquelle les archivistes tiennent beaucoup, avec celle de la provenance : le fonds réunit les documents qui proviennent d'un « producteur », qu'il s'agisse d'un service de l'administration, d'une entreprise ou d'une personnalité. On ne démantèle pas un fonds pour, par exemple, lui faire subir un classement par sujet. Cette ligne de conduite est nommée « respect des fonds », autre notion tutélaire de l'archivistique.

L'idée du fonds s'oppose à celle de collection, qui est la composante des musées et des bibliothèques. Une collection est un ensemble de pièces, d'objets de toutes provenances, de livres, de tableaux, de meubles, de provenances diverses, réunis pour satisfaire la curiosité d'une personne sur un sujet donné ou la politique d'acquisition d'une collectivité (au sein d'une institution). Une collection se définit donc par la pertinence. Chaque pièce d'une collection a une existence autonome, et peut en être soustraite pour rejoindre un autre ensemble ; extraire une pièce d'un fonds d'archives, en revanche, c'est lui faire perdre une partie de son information qui provient de son contexte. Les archives sont aussi très fortement ancrées dans un lieu, proche de l'endroit où se prennent les décisions, contrairement aux livres et aux œuvres conservées dans des musées, destinées à circuler.

Un fonds n'est pas une collection

Les informations sur la personne ou l'organisme qui a produit les archives font partie du contexte. C'est la raison pour laquelle les archivistes cherchent toujours à documenter le producteur et son histoire. Pour un bureau de l'administration par exemple, on notera ses dates d'existence, ses changements de nom, le département dont il dépend, son statut juridique, les lois et règlements qui encadrent son activité, les compétences qui lui sont attribuées et toute information susceptible de faciliter la raison d'être et la compréhension des archives produites. Pour une personne on documentera la biographie, la profession, les domaines dans lesquels elle s'est distinguée, etc. Une bonne connaissance du producteur est utile au chercheur qui consultera les archives, et, en amont, elle est indispensable à l'archiviste qui procède à la sélection des archives à conserver.

Le producteur, le contexte

La sélection ! Voilà une notion qui donne des frissons existentiels aux archivistes ! Elle concerne la constitution du patrimoine archivistique du futur, qui documentera notre société ; les enjeux sont donc considérables. Cette mission centrale du métier part du simple constat que devant la masse d'archives produites, que ce soit par l'État ou par des organismes privés ou par des personnes, il est inimaginable de tout garder. En d'autres termes, il faut choisir : sélectionner. Mais l'archiviste doit le faire rationnellement, intelligemment, et de manière transparente.

Sélectionner dans la masse

La masse. Les archivistes y sont confrontés depuis la seconde moitié du XX^e siècle, période pendant laquelle les législations se développent, les administrations deviennent plus ambitieuses et les procédures se complexifient. Ajoutons l'invention de la machine à photocopier, qui n'a rien arrangé sous l'angle de l'épaisseur des dossiers.

Évaluer pour bien sélectionner

Pour répondre au défi de la masse, des réflexions théoriques et des méthodes ont été développées, et continuent d'animer le débat professionnel. Les théoriciens les plus connus ont pour nom Hilary Jenkinson (1882-1961), Theodore Schellenberg (1903-1970), Hans Booms (1924-2007), Terry Cook (1947-2014). Pour simplifier à l'extrême : une évaluation à la fois du producteur, du contexte sociétal et des archives produites mène à la sélection de ce qui mérite un archivage à long terme. La proportion d'archives conservées peut varier considérablement, allant d'un petit échantillon qualitatif (par exemple des permis de pêche) à l'intégralité (les procès-verbaux du gouvernement). Étant donné qu'il est impossible pour l'archiviste de deviner les sujets qui intéresseront à l'avenir les chercheurs, il s'efforce de documenter le plus honnêtement possible le fonctionnement de l'État et les phénomènes de la société dans laquelle il vit, tout en garantissant le respect de l'ordre juridique (préservation des droits des citoyens et de l'État, ceci s'appliquant principalement aux archives publiques).

L'archivistique intégrée

Les théories sur l'évaluation et la sélection portent en premier lieu sur les archives publiques, sur lesquelles les archivistes ont une prise, grâce aux compétences que leur attribuent les lois sur les archives, avec l'obligation pour les producteurs de procéder à des versements au centre d'archives. Alors que, dans les années 1960 et 1970 les archivistes intervenaient principalement en bout de chaîne, attendant encore le plus souvent que les producteurs d'archives s'adressent à eux quand leurs locaux étaient encombrés, depuis quelques décennies, l'organisation de l'archivage implique aussi des interventions en amont, au sein même des services versants, en vertu d'une « archivistique intégrée ». Avec l'arrivée des outils bureautiques, puis de l'utilisation intensive des connexions via Internet, il est encore plus important de déterminer, idéalement au moment même de la création du document, son sort

final. Les archivistes ont vu leur champ de compétence s'élargir au soutien aux producteurs d'archives. La notion de cycle de vie des documents vient en appui à ces interventions. Entre sa création ou sa réception et son archivage définitif à des fins de recherche ou sa destruction, le document passe par une phase active, où il est indispensable à la liquidation des affaires courantes, puis une phase semi-active, où son producteur en a encore besoin de temps en temps.

Le cycle de vie des documents

Le monde anglo-saxon nous offre un corpus de méthodes couvrant tout le cycle de vie des documents. C'est le *records management,* ou gestion des documents d'activité, ou gestion des archives courantes. L'expression est souvent employée en anglais, car les traductions ont de la peine à intégrer la dimension dynamique de l'enregistrement que porte l'expression d'origine. En distinguant les *records,* archives courantes, des *archives,* archives historiques, l'anglais facilite la compréhension des différents stades de l'utilisation des documents. Mis en place avant l'arrivée des outils électroniques, le *records management* a aplani la transition vers le nouveau monde des TICs (technologies de l'information et de la communication). La numérisation a modifié les outils, mais pas les principes ou la finalité : définir quels sont les « documents essentiels[3] », trouver rapidement l'information recherchée. C'est ce que cherchent à mettre en place les systèmes de GED, ou de gestion électronique des documents ; les archivistes ont pour ambition d'accompagner la GED d'une GID, gestion intégrée des documents, qui tient compte de leur sort final – archivage ou destruction.

Un peu d'anglais : le *records management*

GED et GID

L'outil principal d'une procédure d'archivage intégrant l'entier du cycle de vie des archives est le calendrier de conservation, qui établit, pour chaque producteur, la liste des documents produits dans un ordre logique, leur période d'utilité administrative, juridique, et la décision sur leur sort final : la destruction entière

Le calendrier de conservation

3 Sur la notion de documents essentiels, voir Didier Grange, « De la menace nucléaire au concept de continuité des opérations : une introduction aux "documents essentiels" », *La Gazette des archives,* n° 248, 2017, p. 39-54, https://doi.org/10.3406/gazar.2017.5502

ou partielle après une période donnée, ou leur transmission au centre d'archives. Inutile de préciser que le calendrier de conservation est le fruit d'une collaboration entre le producteur et les archivistes. En théorie, si le système mis en place remplit ses promesses, les documents parviennent au centre d'archivage en ordre et ayant déjà traversé la phase d'évaluation et de sélection.

La sélection menant à l'archivage définitif est effectuée par les archivistes, qui donnent ensuite l'autorisation de détruire ce qui ne sera pas conservé, selon le principe que ce n'est pas aux producteurs, mais à des experts extérieurs, de décider ce qui doit être archivé à long terme. On ne peut à la fois être juge et partie. Mais attention ! Toute décision de destruction doit laisser une trace, en toute transparence. Quand a-t-elle été prise ? par qui ? selon quels critères ? qu'est-ce qui a été détruit ? comment ? quel est le volume des documents détruits ? Il s'agit de garder une trace de ce qui n'existe plus. Trop souvent, dans le passé, des documents ont été « triés » sans que l'on sache pourquoi et quand. Beaucoup de lacunes restent inexpliquées. On sait aussi que bien des documents ont été détruits volontairement, pour effacer des traces.

Documenter les éliminations

Pour les archives de provenance privée, la situation est différente, car les archivistes n'ont aucune, ou très peu de prise sur les documents en amont de leur transfert dans un centre d'archives, par voie de don, de legs ou de dépôt, plus rarement d'achat. Le producteur façonne lui-même l'ensemble de documents qu'il souhaite transmettre à la postérité, et l'archiviste est étranger à leur contexte de création. La sélection à laquelle il peut se livrer s'opère plutôt au niveau du choix d'accueillir ou non tel fonds privé – on emploie parfois le terme de macro-évaluation.

Pour les archives privées, des politiques d'acquisition

Pour cela, les archivistes élaborent des politiques d'acquisition qui sont alignées au profil de l'institution pour laquelle ils travaillent. Le critère géographique est fréquent. Des archives genevoises ne chercheront pas à accueillir les papiers d'une association zurichoise sans lien avec le canton de Genève. Il existe des centres d'archives généralistes, notamment les Archives cantonales, d'autres qui se spécialisent dans l'un ou l'autre aspect de la vie de la société. Tel centre est spécialisé en archives d'écrivains (les

Archives littéraires suisses, rattachées à la Bibliothèque nationale suisse), tel autre en archives d'architectes (les deux écoles polytechniques).

Afin que la politique d'acquisition couvre les champs significatifs de la vie de la société, l'archiviste doit être ouvert à l'actualité et cultiver ses connaissances. Entretenir de bonnes relations avec le monde de la recherche est aussi souhaitable, car ce sont souvent les chercheurs qui le rendent attentif à l'existence d'un fonds privé, ou à l'émergence d'un nouveau sujet d'étude. Les politiques d'acquisition sont tributaires de leur temps ; dans la première moitié du XX^e^ siècle, avec l'intérêt accru pour l'histoire économique, les Archives se sont mises à collecter des archives d'entreprises ; plus tard, l'histoire du mouvement ouvrier a suscité des acquisitions d'archives syndicales ; l'histoire des femmes débouche sur l'accueil d'archives d'associations féministes. Autre sujet auquel il faut être attentif : la place qu'occupe le dérèglement climatique dans la conscience collective et les actions citoyennes. Et en cette troisième décennie du XXI^e^ siècle, il s'agit de documenter les mouvements LGBTQIA+, ou le vécu des migrants. La pandémie de Covid19 a déclenché des collectes de documents divers, sur le vécu des populations, voire même sur les « corona-sceptiques », non pas pour les légitimer, mais parce que ce courant était bien présent dans le débat et mérite à ce titre d'être documenté. Une autre préoccupation de notre société est la volonté de mettre en lumière les effets du colonialisme. Dans les pays d'Amérique du Nord par exemple, la volonté de recueillir les documents de minorités autochtones s'exprime clairement, dans le but de favoriser les recherches sur des sujets jusque-là négligés, ou abordés sous un seul angle.

Être à la page pour bien choisir

Même en procédant à une évaluation rigoureuse et à une sélection consciente de la nécessité de refléter les phénomènes sociaux, l'archiviste sait que certains pans de la société resteront à jamais sous-documentés. Ainsi, dans les archives privées de familles, les milieux aisés des siècles passés sont mieux représentés que les milieux plus modestes, où on pratiquait moins l'écrit, où les propriétés avec un grand grenier, permettant aux papiers de s'accumuler, transmis de génération en génération, sont rares. Les gens

du peuple, on les trouvera plus facilement dans les archives publiques, mais placés souvent sous une lumière déformante, dans des documents judiciaires ou dans des sources de l'assistance publique. La vie ordinaire laisse peu de traces.

Les étapes du travail

Chercher l'ordre, classer

Évaluer, sélectionner et accueillir des fonds d'archives, que ce soient des versements administratifs découlant de lois sur l'archivage ou des fonds de provenance privée, est la première étape du travail de l'archiviste. Elle est suivie de plusieurs autres, dont le but est de rendre les documents exploitables et d'assurer leur survie à long terme.

Parfois, les archives sont en vrac, mais souvent elles sont rangées dans un ordre qui reflète le processus de décision (pour des archives publiques ou des archives de grands organismes privés) ou les méthodes de travail (d'un particulier, d'une association). Déceler cet ordre, le comprendre et le conserver s'il est porteur d'informations est important ; les archivistes emploient le terme de classement. S'ils ont pu être établis en amont, les calendriers de conservation qui suivent un plan de classement facilitent considérablement le travail.

Décrire, établir l'inventaire

Vient ensuite l'étape de la description : chaque unité, qu'il s'agisse d'un dossier, d'un carton, d'un registre, même d'une pièce unique si elle est particulièrement intéressante (par exemple une lettre de Rousseau à son éditeur) est décrite, avec ses dates et son volume, de telle sorte que l'usager puisse rapidement évaluer l'importance du document pour sa recherche. Chaque unité est munie d'une cote, ou référence, qui lui attribue sa place dans un ensemble, qui permet de l'identifier rapidement, de le citer et de gérer les déplacements entre le local de conservation et la salle de consultation. Alignées les unes derrière les autres dans l'ordre des cotes, en suivant le classement déterminé en amont, les descriptions sont réunies dans un inventaire, qui va du général au particulier. Un équilibre est à trouver entre analyse (inventaire suffisamment précis

pour informer correctement le lecteur) et synthèse (l'inventaire ne doit pas se perdre dans le détail afin que sa lecture ne soit pas trop fastidieuse).

La description n'est pas une science exacte ! Elle comporte une part de subjectivité, dont l'archiviste doit être conscient et contre laquelle il doit lutter, et elle est probablement influencée par les problématiques en vogue au moment de sa rédaction. Ce serait un exercice intéressant de réinventorier d'anciens fonds et de comparer les deux inventaires, ou de demander à deux archivistes de décrire le même fonds.

Les dernières décennies ont été marquées par un grand travail de normalisation de la description. Dans ce domaine, les bibliothécaires avaient une longueur d'avance, qui s'explique par la relative uniformité de « l'objet livre » dans le monde entier : auteur, titre, lieu d'édition, éditeur, année d'édition, nombre de pages. Avec quelques variations s'il s'agit d'un ouvrage collectif ou d'un périodique, les mêmes informations de base se trouvent dans tous les catalogues. Ceci explique pourquoi les débuts de la normalisation descriptive des imprimés remontent au XIX^{e} siècle déjà. En 1971, la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) et l'UNESCO publient l'*International Standard Bibliographic Description* (ISBD) qui définit les éléments à faire figurer dans une notice d'identification d'un livre. Lorsque les catalogues informatisés sont introduits, la voie est toute tracée. Et l'interconnexion des catalogues avec l'arrivée d'Internet permet de surcroît d'alléger le travail : si le livre a déjà été catalogué ailleurs, il suffit d'importer les métadonnées et d'ajouter la cote de l'institution. Les catalogues collectifs sont devenus la règle.

Les livres ont depuis longtemps des règles de catalogage

Dans le monde des archives, en revanche, c'est le règne des particularismes. Chaque culture a ses propres usages d'enregistrement ; les documents d'archives existent le plus souvent à exemplaire unique ; ils revêtent des formes variées et existent sur plusieurs types de supports ; contrairement aux livres, ils ne contiennent pas leurs propres métadonnées, ou alors ne portent qu'une partie des informations nécessaires : le titre d'un dossier, une mention

La normalisation des descriptions archivistiques à la fin du XX^{e} siècle

inscrite au dos d'un registre, les dates de début et de fin. Uniformiser les descriptions est donc plus complexe. Cela n'a pas découragé un groupe d'experts désigné par le Conseil international des archives (ICA/CIA), dont le travail a abouti, en 1994, à la première version de la norme ISAD(G), *General International Standard Archival Description.* On ne peut que rendre hommage à l'intelligence de cette norme, qui est parvenue à dégager les éléments communs, indispensables ou complémentaires, nécessaires à la compréhension d'un fonds d'archives, en partant du général (informations sur le producteur d'archives, sur le statut du fonds et la période couverte), pour arriver au particulier, qui peut aller jusqu'à la pièce individuelle (une lettre d'une personnalité importante, par exemple), tout en laissant une assez grande liberté au rédacteur. La structure hiérarchique de la description garantit l'omniprésence du contexte, si central en archivistique. Les archivistes ne s'y sont pas trompés, et ont rapidement adopté, avec reconnaissance, ce standard de description qui est un magnifique outil. La majorité des inventaires aujourd'hui élaborés en Suisse suivent la norme ISAD. Le cadre fixé par ISAD facilite aussi l'adoption de l'outil informatique pour la diffusion des inventaires, en normalisant les champs descriptifs. ISAD s'accompagne d'un outil d'encodage basé sur le langage de balisage XML, nommé EAD *(Encoded Archival Description),* permettant la publication des inventaires sur Internet et un échange facilité des données.

Élargir et perfectionner les descriptions

La norme ISAD(G) a connu une nouvelle version consolidée en 2000, et a été complétée par les normes ISAAR(CPF) *(International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons and Families,* en 1995 et 2004*),* ISDF *(International Standard for Describing Functions,* en 2008*)* et ISDIAH *(International Standard for Describing Institutions with Archival Holdings,* en 2011*)*. Il est à noter que pour la norme ISAAR, les archivistes se sont beaucoup inspirés des modèles des bibliothécaires. ISAAR met en forme les données contextuelles des fonds, en normalisant les éléments que les archivistes avaient déjà pour habitude de réunir sur les producteurs d'archives, mais de manière moins rigoureuse ou moins systématique.

Partant du constat que seule ISAD, et dans une moindre mesure

ISAAR, s'étaient implantées solidement dans la communauté professionnelle, le Conseil international des archives a désigné un groupe d'experts pour élaborer une nouvelle norme réunissant les quatre standards existants, tout en intégrant le *records management,* élargi aux documents nés numériques, problématique devenue entretemps incontournable. Une première version de *Records in Contexts* (RiC) a été diffusée en 2016, et fait encore l'objet de discussions et de perfectionnements. Son ambition est grande : elle souhaite aussi faire apparaître les réseaux d'interactions qui se reflètent dans un fonds d'archives, avec des faisceaux de provenances, entre celui qui agit, qui reçoit, celui qui fait l'objet de l'action, celui qui interagit au sein d'un groupe, tout cela menant de manière dynamique à l'accumulation de documents qui deviennent fonds. Elle doit aussi favoriser le passage au *linked data,* qui permettra aux bases de données de dialoguer entre elles et d'effectuer des recherches transversales.

La lecture des textes publiés par le groupe d'experts est très stimulante ; elle suscite de nombreuses réflexions sur la compréhension de l'articulation des fonds d'archives et sur les pratiques professionnelles. Du point de vue conceptuel, elle inspire le respect, mais dans quelle mesure est-elle applicable dans la pratique quotidienne de l'archiviste de base, pris entre la gestion de la masse, les urgences et les restrictions de moyens ? L'avenir le dira.

L'éléphant dans la pièce

Nos habitudes bureautiques

Un courrier électronique qui participe à un processus de décision est potentiellement un document d'archives, tout comme un message dans lequel sont échangées des informations importantes. En revanche, le mail qui nous propose d'aller boire une bière en sortant du bureau ne l'est pas. Pourtant, les deux se côtoient dans nos boîtes électroniques. Ceci n'est qu'un minuscule aperçu des problèmes auxquels sont confrontés les archivistes depuis que l'électronique a envahi nos vies, professionnelles autant que privées. En 2022, plus de 330 milliards de mails étaient envoyés et reçus par jour dans le monde.

Il n'y a pas si longtemps…

Dans les années 1970, j'ai dactylographié mon mémoire de licence sur une machine à écrire mécanique. Vive le Tipp-Ex ! Me doutant, assez vite, de l'importance qu'allait revêtir l'électronique dans la société, je me suis lancée dans une formation complémentaire délivrée par la Faculté des sciences de l'Université de Genève, menant en 1980 à un « certificat de calcul numérique ». Ingénierie des ordinateurs, calcul binaire, statistiques mathématiques, apprentissage de la programmation en Fortran à l'aide de cartes perforées sur un gros ordinateur – autant de connaissances qui, à défaut d'être directement « rentables » dans ma vie professionnelle, m'ont permis de comprendre comment fonctionnait un ordinateur et quelles étaient ses potentialités et ses limites. Elles m'ont aussi permis de pratiquer une veille active et de mieux comprendre les évolutions des outils.

Mon premier PC, un Olivetti M 24, m'a accompagnée pendant l'écriture de ma thèse en histoire, dès le milieu des années 1980. Mes textes étaient sauvegardés sur des « floppy disks ». Des images, il n'y en avait presque pas. Et les souris ne nous assistaient pas encore.

Deuxième étape, la connectivité, le web

Puis a été franchie l'énorme étape de l'interconnexion de toutes ces petites fenêtres sur le monde et la mise en service de serveurs aux capacités toujours accrues ; l'usage d'Internet, le réseau des réseaux, s'installe solidement dans la société dans les dernières années du XX^{e} siècle et bouleverse les habitudes. Les communications, sous forme de courriers électroniques, explosent, tout comme les échanges de versions multiples de documents de travail, et, peu à peu, les publications sur des sites web de plus en plus perfectionnés et interactifs. Les images, fixes ou mobiles, sont partout. Les ordinateurs sont désormais dans nos poches, et ne cessent de nous distraire. Et aujourd'hui, il ne se passe pas un jour sans nouvelles sur les réalisations de l'intelligence artificielle, et hélas aussi sur l'industrie de la désinformation, portée par les mêmes technologies.

La profession d'archiviste n'a bien évidemment pas été la seule à être impactée par ces bouleversements. Les « TICs » offrent des opportunités remarquables dont on ne pourrait plus se passer

et posent des défis complexes. Précisons qu'il est surtout question ici de documents nés numériques, et non de numérisation de documents analogiques, c'est-à-dire la reproduction digitale de documents dits analogiques (sur papier ou parchemin ou support photographique) effectuée pour faciliter la consultation à distance.

Le premier défi est celui du pot de terre contre le pot de fer. La mission des archivistes implique le long terme : la conservation, la durabilité. Or, l'intérêt des multinationales de la technologie se situe à l'exact opposé : l'obsolescence programmée du *hardware* autant que des logiciels est au cœur de leur stratégie commerciale. Plus les versions de systèmes d'exploitation et de logiciels évoluent, plus les utilisateurs payent pour être à jour. Plus les nouveautés se multiplient, plus les mémoires se saturent, encourageant les clients à acheter le dernier modèle. À côté des millions d'usagers sur les cinq continents, à côté de la puissance des géants de l'informatique, que représentent quelques milliers d'archivistes de par le monde dont le but est de conserver les documents, ou du moins les informations qu'ils contiennent, pendant des siècles ?

À armes inégales

Le deuxième défi est celui de la fragilité des documents numériques, et leur ubiquité. N'étant pas liés à un support comme le parchemin ou le papier, ils peuvent disparaître d'un instant à l'autre, même si la mise en place de systèmes de copies de sécurité a considérablement réduit ce danger ces dernières années. Un document numérique n'a pas de capacité d'autoconservation. Il faut le « fixer » afin qu'il se conserve dans le temps.

Un document numérique comprend trois composantes : les données ou informations brutes, les logiciels qui les structurent et rendent ces données lisibles, et les appareils nécessaires pour les consulter. Les efforts des archivistes porteront sur les données brutes, car les logiciels et les appareils évoluent très vite. Il faut veiller à maintenir la lisibilité des données, en les détachant en quelque sorte des logiciels et des appareils et en les rendant indépendantes de leur environnement électronique d'origine (mais pas de leur contexte intellectuel !) ; les transferts, les copies de données dans des formats aussi stables que possibles sont indispensables. Inutile de dire que ce genre de gestion demande une attention de

De quoi se composent les documents électroniques

chaque instant : alors qu'on pouvait oublier sans crainte un gros registre sur un rayon pendant des années, ce n'est plus le cas des archives les plus récentes.

Le grand vrac numérique

Les courriers électroniques, qui commencent dès les années 1990 à supplanter les courriers-papier privés et professionnels, posent aussi de gros problèmes : celui de la masse, celui des versions successives d'un même message initial auquel sont venus s'accrocher répliques et dupliques, et celui de leurs liens très forts avec un environnement bureautique qui permet de les écrire, qui leur associe des métadonnées (date, heure, nom de l'expéditeur, du ou des destinataires), qui les fait voyager et qui permet de les sauvegarder. À cela il faut ajouter les modes de classement intuitifs de ceux qui les produisent ou les reçoivent. Ici aussi, une prise en compte de la responsabilité de l'archivage exige, pour bien faire, une intervention en amont, avec la collaboration des producteurs, afin de sélectionner dès leur création les échanges qui doivent être rattachés à un dossier et conservés. Sinon, c'est le vrac numérique inintelligible qui menace.

Données et métadonnées

Les données et les métadonnées : en principe les archivistes sont des experts des métadonnées descriptives, qui forment depuis longtemps une partie essentielle de leur travail : la provenance, le contexte, la date, etc. ; leur mission est de garantir l'authenticité, l'intégrité et la fiabilité des documents archivés. Mais, dans un environnement électronique, garantir ces critères tout au long de la chaîne de responsabilité, tout en documentant les données techniques et les formats est devenu bien plus difficile. Les exigences lors de la prise en charge, des migrations, du stockage sont bien plus grandes que pour les documents analogiques. À chaque étape, il y a un danger de corruption.

Bases de données et sites web en constante transformation

La numérisation a aussi fait apparaître de nouveaux types de documents : les bases de données par exemple, ou les sites web, qui n'ont pas un état unique. Une base de données sophistiquée comme le Système d'information du territoire genevois (SITG), devenue indispensable au bon fonctionnement de l'État, comporte des couches informant sur l'occupation du sol et du sous-sol, avec une dimension juridique, sous forme de cartes et même

de photographies aériennes. Chaque jour, elle est modifiée, soit par des employés de l'État, soit par des partenaires agréés ; une nouvelle information peut se substituer à une ancienne. Dès lors, quelle couche faut-il archiver ? À quelle fréquence ? Comment garder une trace des informations intermédiaires ?

Quelle version sauvegarder ?

Il en va de même pour les sites web, ceux des entités privées autant que ceux des collectivités publiques qui sont devenus d'importants vecteurs de communication avec les citoyens. Il ne fait aucun doute que leur intérêt pour la connaissance de notre environnement social est grand. Aussi formidable qu'il soit, on ne peut se reposer entièrement sur *The Internet Archive,* organisme privé créé en Californie en 1996 par Brewster Kahle, qui fait un travail étonnant[4]. Les sites web des cantons, de la Confédération, sont aussi des archives publiques !

Le long terme

Les documents évalués et sélectionnés par les archivistes, quel que soient leur support, sont en principe destinés à une conservation perpétuelle, dont la définition tient davantage de la philosophie que de la logistique ! Il s'agit en tout cas de ménager les conditions nécessaires pour une transmission, dans le meilleur état possible, aux générations futures qui seront, nous l'espérons, plus intelligentes et plus compétentes que nous. La conservation de l'information bien au-delà de la mémoire humaine, en toute sécurité, est l'une des raisons d'être des archives. Autrefois elle était inscrite sur des tablettes d'argile, sur des papyrus, sur du parchemin, sur du papier, maintenant elle est majoritairement sur des supports électroniques insaisissables, mais le principe de la conservation inaltérée et fiable reste le même.

Une autre conception du temps long

C'est un souci ancien des archivistes. Les coffres à grosses serrures

4 Dans sa « Wayback Machine », *The Internet Archive* conserve en juillet 2023 environ 818 milliards de pages web : https://archive.org/web.

Une préoccupation ancienne des archivistes

et les mesures passives contre le feu – constructions en pierre, salles voûtées – en sont la preuve. Ce souci, les archivistes le partagent avec les bibliothèques patrimoniales, les musées et les gardiens du patrimoine architectural ; c'est aussi une préoccupation compréhensible de tous et rarement contestée.

Le premier type de danger qui vient à l'esprit est celui des catastrophes naturelles, telles qu'incendies ou inondations. Les catastrophes dues à l'homme sont, hélas, encore à l'ordre du jour, comme nous le rappelle la destruction volontaire de biens culturels dans les récents conflits armés ; à une échelle plus modeste, on peut penser aux vols. Contre ce type d'épreuves, les États et les institutions cherchent à se prémunir, ou au minimum à atténuer les dégâts, en améliorant la sécurité dans les bâtiments, en établissant des copies de sécurité, en dressant des plans d'urgence en cas de catastrophe, en perfectionnant les méthodes de sauvetage.

La protection des biens culturels : une préoccupation mondiale

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, devant les ravages causés par les destructions de biens culturels, les États élaborent en 1954, sous l'égide de l'UNESCO, la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, à laquelle la Suisse adhère en 1962. Dans la foulée est créée la PBC, Protection des biens culturels, rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (Département fédéral de la défense), avec ses relais dans les cantons. Tout le monde connaît le « bouclier bleu », symbole qui doit permettre d'identifier les éléments protégés au titre du patrimoine : un écu, pointe en bas, écartelé en sautoir de bleu roi et de blanc ; il a en principe une valeur similaire au drapeau de la Croix-Rouge qui identifie les installations humanitaires. Le bouclier bleu a donné son nom au Comité international du Bouclier bleu ou CIBB, organe consultatif de l'UNESCO, fondé en 1996 par quatre organisations non gouvernementales réunissant les professions de la conservation patrimoniale : le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des archives (CIA) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA). Au fil des décennies, la PBC a effectivement élargi son champ d'action aux catastrophes naturelles.

Au sein du Comité suisse de protection des biens culturels siègent toujours un ou deux archivistes. La PBC a établi et tient à jour un inventaire des biens culturels dignes de protection ; elle participe à la construction d'abris, fournit une aide importante dans l'établissement de copies de sécurité et publie des conseils en matière de conservation et de plans d'urgence[5]. Encore aujourd'hui, des milliers de microfilms de sécurité sont pris en charge par la PBC en un lieu sûr afin qu'en cas de catastrophe l'information, à défaut des documents eux-mêmes, soit sauvegardée. Conservés dans de bonnes conditions, les microfilms ont une durée de vie de plusieurs siècles et offrent l'avantage d'être assez facilement lisibles, moyennant une source lumineuse et un agrandissement. Ils peuvent même être rétro-numérisés. Beaucoup d'institutions ont profité des campagnes de microfilmage de la PBC pour faire établir des duplicatas des bobines, et remplacer la consultation de documents particulièrement précieux et délicats par des copies. Organisme actif dans la sécurité, la PBC n'est pas une plateforme de consultation pour les chercheurs.

Copies de sécurité

Avec la qualité et la convivialité des copies numériques, la tentation est grande de substituer, à la politique de microfilmage, la pratique du scannage. Il existe aussi le risque que l'industrie abandonne le microfilm et qu'il soit à l'avenir impossible de se fournir, soit en films, soit en lecteurs. Du côté de la PBC, la réflexion est en cours sur la création d'un sanctuaire pour données électroniques, mais il faut peser le pour et le contre, en étant conscient des contraintes techniques considérables d'une pérennisation des images numériques, ainsi que, bien évidemment, des copies de sécurité des archives nées numériques[6] !

Si tout archiviste craint une catastrophe, il n'oublie pas pour autant la bonne conservation au quotidien. Cet aspect du travail

5 Barbara Roth-Lochner, « De la prise de conscience aux réflexes quotidiens. La PBC dans les bibliothèques et les centres d'archives », *Forum PBC,* 19/2012, *La PBC fête ses 50 années,* p. 34-40

6 Tobias Wildi, « Ein Bergungsort für digitale Kulturgüter. Langfristiger Schutz für eine neue Kategorie des Kulturellen Erbes », *Forum PBC,* 35/2020, Abris pour biens culturels et planifications d'urgence, p. 17-21

s'est considérablement développé au cours des dernières décennies du XX[e] siècle, avec le progrès des connaissances scientifiques sur la composition des matériaux, leur évolution chimique et les effets des conditions climatiques sur les documents. Partenaires des archivistes, les restaurateurs ont perfectionné leurs formations et sont devenus des interlocuteurs indispensables dans la bonne gestion des documents sur supports traditionnels – pour les archives électroniques les partenaires sont plutôt les informaticiens.

La conservation au quotidien

Traditionnellement, les archivistes faisaient appel à un restaurateur, souvent un relieur ayant bénéficié de formations complémentaires, pour « réparer » un document en mauvais état. L'étape suivante a consisté à aménager dans les centres d'archives des ateliers de restauration. Grâce aux contacts et aux échanges quotidiens, les archivistes ont pris conscience des multiples facettes de la conservation préventive et des avantages de l'entretien des collections au moyen de petites interventions, modestes, destinées à stopper les dégradations. Dans les dépôts, les cartons et les chemises en papier non-acide ont remplacé les matériaux de conditionnement utilisés à une époque où on ignorait que l'acidité du papier à base de bois, utilisé à partir de 1850 environ, contribuait à la dégradation des documents. Grâce à un crédit voté par le Parlement fédéral en 1998, la Suisse s'est dotée d'une installation de désacidification de masse, qui se situe à Wimmis, près de Berne[7].

Le personnel a été formé à la manipulation prudente des reliures, des plans. Dans les salles de lecture, les supports en mousse se sont répandus, afin que l'angle d'ouverture des registres ménage coutures et reliures. On a cessé de photocopier, ayant compris que la lumière violente des machines pouvait porter atteinte aux papiers et aux encres. Les manipulations prudentes sont devenues des réflexes, et le message a été transmis aux usagers.

7 L'installation est gérée par l'entreprise Nitrochemie AG. Elle travaille pour la Bibliothèque nationale, les Archives fédérales et toute institution qui s'adresse à elle : https://www.nitrochemie.com/de/papersave.

À l'échelle des locaux de conservation, les connaissances ont aussi progressé, menant au respect de standards pour la température et le taux d'humidité – et leurs variations ! –, pour la ventilation, pour les séparations entre activités. Il est difficile d'envisager aujourd'hui une nouvelle construction ou l'adaptation d'un bâtiment ancien, destinés à la conservation d'archives ou de livres, sans l'intervention d'un expert en conservation préventive maîtrisant les aspects idoines de la physique des bâtiments. En résonnance avec la problématique du dérèglement climatique, il se développe une réflexion sur la pertinence du « low tech » dans les dépôts [8].

Qualité des locaux

Le dialogue entre archivistes et restaurateurs est désormais indispensable, mais il rencontre parfois des écueils. Tous les documents n'ont pas la même valeur patrimoniale, et avant une restauration, il convient d'être au clair sur les finalités de celle-ci ; l'archiviste connaît l'importance relative d'un document, est au clair sur sa rareté et sur les informations qu'il fournit à la recherche ; le restaurateur sera appelé à adapter son intervention à cet état de fait. Un plan d'une maison du XVIII[e] siècle doit pouvoir être étudié par les historiens de l'architecture ; ce n'est pas un dessin de Léonard de Vinci, qu'il convient de toucher le moins possible. Un doublage au papier japon se justifie, afin de permettre sa communication.

Dialoguer avec les restaurateurs

L'archiviste est parfois aussi décontenancé lorsque le restaurateur lui oppose des arguments techniques ou scientifiques dont il est incapable d'évaluer la pertinence. Que faire, par exemple, si telle pièce est indispensable dans le propos d'une exposition, mais que le restaurateur met son veto ? Quelle est ici la marge de manœuvre ?

Pour ce qui est de la conservation des archives électroniques, le scénario change, on s'en doute, complètement. L'information est

8 Michel Bonvin et Andrea Giovannini, « Passives Management des Klima seines Archivlagers. Prinzipien und Fallbeispiel », *ABI Technik,* 2022, 42(3), p. 180–192, https://doi.org/10.1515/abitech-2022-0032

détachée de sa matérialité – car matérialité il y a : les serveurs et autres supports de stockage, les terminaux, l'alimentation électrique. Disons que la matérialité n'a pas le même type de signification que celles d'une charte médiévale sur parchemin, d'un plan cadastral du XVIII^e siècle ou d'un lourd registre de comptes du début du XX^e siècle, qui est en elle-même porteuse d'informations. La pérennité des données électroniques doit être assurée par la mise en œuvre de protocoles développés avec les informaticiens. La norme la plus importante est l'*Open Archival Information System* (connu sous son acronyme OAIS), certifiée ISO *(International Organization for Standardization)* en 2012 sous la référence 14721; elle contient un modèle conceptuel pour la gestion, le passage à l'archivage et la préservation à long terme des documents électroniques, en définissant des modèles, sans toutefois fournir des spécifications techniques. L'usage de cette norme est largement préconisé, en Suisse et ailleurs, avec son pendant, la norme ISO 16363, *Audit and Certification of Trustworthy Digital Repositories.* Il y en a d'autres. La finalité de ces normes est de garantir dans la durée l'authenticité, l'intégrité et la lisibilité des données électroniques, ce qui implique une surveillance régulière, compte tenu de l'évolution de la technique et des formats.

Archives électroniques: on change de donne

Y aura-t-il à l'avenir des restaurateurs de documents électroniques ? Ils existent déjà. Tenter de récupérer un texte lié à une version lointaine d'un logiciel de bureautique… Tomber sur un dispositif de stockage de données qui n'est plus en usage… Dans les corps de police il existe des experts en analyse forensique ou investigation numérique. Il existe aussi des experts en patrimoine technologique. Fondé en 2002 par l'ingénieur Yves Bolognini sur le campus de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, géré par la Fondation Mémoires informatiques, le Musée Bolo réunit aujourd'hui plusieurs milliers d'ordinateurs avec leurs périphériques et leurs logiciels. C'est un lieu précieux, avec des collections remarquables, mais si ses responsables sont en théorie bien placés pour aider des archivistes à récupérer des données, tel n'est pas son but ! Il existe d'autres spécialistes capables de récupérer des données sur des supports ou dans des formats obsolètes, mais cela ne peut se faire qu'à petite échelle ; plus encore que pour les archives-papier, les archives électroniques doivent faire l'objet

d'une conservation préventive technique (mais pas seulement) pour garantir leur lisibilité dans la durée.

On peut se poser, légitimement, la question du bilan énergétique de la conservation des documents traditionnels versus celle des documents électroniques. Les premiers demandent plus d'espace, des constructions de qualité, sécurisées, la fabrication de mobilier spécifique et de matériaux de conditionnement (cartons, papiers non-acides), l'utilisation d'énergie pour le chauffage et la ventilation. Pour les seconds, on gagne certainement de la place et on économise mobilier et cartons, mais il y a le renouvellement des serveurs, les préoccupations sécuritaires ne sont pas moindres, et l'énergie électrique dépensée, dans la durée, doit aussi être prise en compte.

Le critère écologique

Que fait-on avec les archives ?

Une fois que les archives ont traversé la phase d'évaluation et de sélection par les archivistes, que leur producteur n'en a plus besoin pour ses affaires courantes et qu'elles ont été accueillies dans le centre d'archives et enregistrées (date, provenance), que deviennent-elles ? Une partie importante du travail de l'archiviste consiste à les rendre utilisables par le public ; à cette fin, elles sont « traitées » ; si elles ne sont pas dans un ordre intelligible, elles seront « classées », une opération qui peut prendre du temps, surtout pour des archives de personnes et de familles. Les archives qui proviennent des services de l'État, de chancelleries, de greffes reflètent le plus souvent les étapes d'un processus de travail : rôles d'inscriptions, dossiers rangés dans un ordre nominatif ou chronologique/numérique, procès-verbaux de décisions etc. Il a déjà été question de l'importance de maintenir un ordre préexistant qui fait sens, et si l'archiviste est intervenu en amont, s'il a pu mettre en place un calendrier de conservation doublé d'un plan de classement, le travail sera facilité.

Rendre les archives exploitables, dans la pratique

Une fois que les différentes séries ont été dégagées et qu'elles sont classées, les archives sont décrites, et les descriptions réunies dans

un inventaire établi, depuis la dernière décennie du XX^e siècle, selon la norme ISAD. Une introduction situe le producteur d'archives, son histoire et les compétences qu'il exerce, compétences légales et règlementaires s'il s'agit d'un service de l'administration. Les perfectionnistes rédigeront cette notice d'autorité en suivant la norme ISAAR. Puis vient la description du fonds d'archives, qui peut rester générale ou entrer dans différents niveaux de détails : séries, sous-séries, dossiers, pièces. En parallèle à la description et à l'établissement de l'inventaire, les unités archivistiques (registres, cartons, dossiers, pièces) sont cotées, ce qui signifie qu'on leur attribue une référence unique qui permet de les citer et de les trouver au rayon, dans les dépôts. Les documents sont aussi conditionnés en cartons et autres matériaux de conservation. Au besoin, de petites interventions restauratrices peuvent être effectuées.

Les limites légales de la consultation

À ce stade, il convient de rappeler une réalité essentielle du monde des archives : tout n'est pas consultable ! Ce n'est pas parce qu'un document est conservé dans un centre d'archives ouvert à tous que l'on peut demander à le voir. Il y a des intérêts parfois opposés à concilier, entre la transparence et la protection de la sphère privée. L'accès aux archives publiques est soumis à des délais fixés dans les lois et les règlements dont le but est d'une part de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'État, d'autre part de protéger la sphère intime des particuliers. C'est ainsi que les lois d'archives définissent toujours un délai général (entre 25 et 35 ans, en gros) pendant lequel les textes produits par les autorités et l'administration bénéficient d'une certaine discrétion, et des délais particuliers qui protègent les données personnelles sensibles (celles que l'on trouve, par exemple, dans les procédures judiciaires)[9]. Les lois sur les archives sont contrebalancées par des lois qui mettent en œuvre un principe relativement récent en droit public, celui de la transparence. On peut citer en exemple la Loi (cantonale genevoise) sur l'information du public, l'accès aux documents et la

Délais courants et délais de protection de la sphère privée

9 Sur la législation archivistique en Suisse, voir Josef Zwicker, «Archivrecht 2006 – andante ma non troppo», *Archivpraxis in der Schweiz/Pratiques archivistiques en Suisse,* Gilbert Coutaz, Rodolfo Huber, Andreas Kellerhals, Albert Pfiffner, Barbara Roth-Lochner (éd.), Baden, hier+jetzt, 2007, p. 164-194

protection des données personnelles, de 2001 (dite LIPAD), dont les buts sont de « favoriser la libre formation de l'opinion et la participation à la vie publique » et « de protéger les droits fondamentaux des personnes physiques ou morales de droit privé quant aux données personnelles les concernant », les données personnelles étant définies dans une loi fédérale, la Loi sur la protection des données de 1992, dont la nouvelle version entre en vigueur en septembre 2023 (Internet a passé par là !). Loi sur les archives, loi sur l'accès aux documents publics, loi sur la protection des données, tel est le trio de lois avec lequel les archivistes travaillent dans de larges parties du monde. Les lois sur les archives ne prévoient des délais que pour les archives publiques, mais les dispositions relatives à la protection des données s'appliquent aussi aux archives privées. Même pour des archives d'une personnalité ou d'une famille, il convient d'être attentif à la présence de données sensibles.

À des fins de recherche scientifique, il est en principe possible de demander des dérogations. Pour beaucoup d'investigations, il n'est pas nécessaire de connaître l'identité précise des personnes concernées – les données statistiques suffisent. Ailleurs, l'image du document caviardé vient à l'esprit. Les lois ne cherchent pas, à priori, à faire obstacle à une recherche utile pour la collectivité. Les interprétations, toutefois, demeurent délicates et sont parfois source de conflits ou d'incompréhension. À la Confédération et dans beaucoup de cantons, il existe des préposés à la protection des données qui sont des interlocuteurs indispensables.

En salle de lecture

Mais revenons aux archives entrées dans leur phase historique, entièrement communicables. L'inventaire, enrichi ou non d'index, est la porte d'entrée pour toute recherche. Il doit permettre aux personnes intéressées de repérer si le fonds d'archives contient des documents qu'elles souhaitent consulter, quel que soit l'objet de leur recherche. Les centres d'archives ont des salles de lecture où le visiteur peut s'installer, commander des documents à l'aide des cotes et les étudier. Comme ils sont uniques, les documents ne peuvent être empruntés à domicile ; ils ne quittent pas les locaux, sauf s'ils sont destinés à prendre place dans une exposition, en respectant les mesures de sécurité idoines, ou pour faire l'objet d'un traitement spécial (désinfection, désacidification, restauration,

numérisation). Souvent, les visites sont précédées de contacts écrits car, chaque centre d'archives ayant des spécificités qui dépendent de son cadre historique et institutionnel, les inventaires ne peuvent répondre à toutes les questions.

Instruments de recherche sur le web

Cette description paraîtra bien traditionnelle à beaucoup de lecteurs. En effet : la numérisation a passé par là ! Aujourd'hui, la première démarche d'un usager est d'ouvrir son moteur de recherche. Il posera des questions générales, en employant des mots-clés thématiques, s'il n'est pas encore au clair sur le type d'informations qu'il cherche. Si, en revanche, il a déjà effectué des recherches en archives et que son sujet est délimité, il se rendra directement sur le site web du centre d'archives visé. C'est le scénario le plus fréquent, car les recherches en archives exigent des formations et des qualifications qui ne sont pas très répandues. Alors que les bibliothèques sont utilisées par de larges couches de la population, ce n'est pas le cas des centres d'archives, dont les salles de lecture sont moins fréquentées.

Le chercheur du début du XXI^e^ siècle s'attend à trouver les inventaires d'archives en ligne. Et les archivistes ont effectivement tenu à répondre à cette demande, en se dotant d'interfaces électroniques ; mais dans les premières années du siècle il n'existait pas encore de produits standard, intégrant les normes de description archivistique ; beaucoup d'institutions se sont dotées de systèmes maison : les pionniers sont en quelque sorte punis, car ils se trouvent équipés de systèmes difficiles à faire évoluer. Ceux qui ont pris plus de temps bénéficient de produits désormais bien implantés, comme AtoM (abréviation de *Access to Memory*), un système d'information archivistique *open source* fondé sur les normes du Conseil international des archives[10]. Il existe aussi des systèmes commerciaux ambitieux incluant toutes les étapes de l'archivage, en amont et en aval.

Mettre tout ou partie des inventaires en ligne, ce qui implique une rétroconversion pour tous les instruments de recherche plus anciens qui n'existaient que sous forme papier, constitue une

10 https://www.accesstomemory.org/fr

étape énorme pour les centres d'archives. Mais l'évolution des attentes est rapide ! Aujourd'hui, les chercheurs ne se contentent plus des seuls instruments de recherche. Ils veulent bénéficier d'un accès aux documents eux-mêmes. C'est ainsi que les centres d'archives se sont lancés, un peu plus tard que les bibliothèques, dans de vastes campagnes de digitalisation en mode image et de mise en ligne de documents « historiques », analogiques. Cette numérisation ou rétro-digitalisation n'est pas à confondre avec l'archivage de documents nativement numériques *(born digital)*. Elle consiste à scanner des documents papier, ou parchemin, ou des images, à les munir de métadonnées descriptives et à publier les reproductions sur le web dans de grandes bases de données consultables à distance. Les originaux continuent d'exister, mais ils se reposent sur les rayons. Moins souvent sollicités, ils se conservent mieux. C'est l'un des grands avantages de la numérisation, auquel les archivistes sont très sensibles, et dans ce sens la numérisation s'inscrit aussi dans la conservation à long terme. Les copies de consultation sont en même temps des copies de sécurité.

Conversion numérique et documents sur le web

Décrite ainsi, la numérisation a l'air simple. En réalité, elle implique un processus exigeant et pose plusieurs problèmes : celui du coût, celui de la priorisation et de la relation avec les chercheurs.

Seules les archives inventoriées peuvent être numérisées, sinon on se trouve face à un vrac d'images non identifiées. Les fonds doivent donc avoir été traités en amont. Le document est-il en suffisamment bon état pour être reproduit ? L'intervention d'un restaurateur sera peut-être nécessaire, aussi pour l'établissement d'un constat d'état si la reproduction est confiée à un mandataire extérieur. Le personnel de l'atelier de reproduction est-il formé à la manipulation prudente des documents ? Le banc de reproduction permet-il, au besoin, les prises de vues à un angle d'ouverture ménageant la reliure ?

Mettre les documents en ligne : un gros travail

Une fois effectuée la « conversion digitale », en d'autres termes la prise de vue, il convient de vérifier que les métadonnées descriptives correspondent correctement à chaque image. Le contrôle de qualité établit si aucune page n'a été oubliée, et si chaque image

est lisible. La plateforme de mise en ligne exige des développements informatiques en amont, et une maintenance garantissant la pérennité des fichiers. On imagine sans peine le temps requis et les coûts.

Une fois de plus : sélectionner

Quelles archives faut-il numériser en premier ? Depuis des siècles, les archivistes ont l'habitude de prioriser, en rangeant les documents considérés comme les plus importants dans les locaux les plus sûrs, en en établissant des copies, manuellement et, à partir de la première moitié du XX^e siècle, sous forme de microfilms. Pour la numérisation, les critères ne sont à priori pas très différents : on choisit les documents qui sont le plus souvent consultés, y compris par des personnes venant de l'extérieur de la ville [11]. Mais, compte tenu du coût, une fois que ce premier lot de pièces souvent consultées est traité, les critères sont à affiner. Certains centres d'archives se concentrent sur les copies commandées explicitement par les chercheurs, et le stock d'images augmente ainsi peu à peu, sans forcément suivre un plan systématique. D'autres caressent le rêve d'une digitalisation intégrale ; elle est possible quand les collections sont de dimensions restreintes, mais dans les grands centres d'archives publiques, elle restera pendant longtemps encore un mirage. Les coûts ne sont pour l'heure pas justifiables pour les documents qui ne sont presque jamais consultés. Jusqu'à nouvel avis, la reproduction numérique sera le fruit d'une sélection, et elle n'atteint qu'un faible pourcentage de la masse des archives conservées.

La sélection risque d'avoir un impact sur la recherche. Les archives en ligne étant faciles à consulter, la tentation existe de se contenter de ce qui est déjà disponible à distance, et de laisser de côté le

11 Barbara Roth-Lochner, « Numérisation des archives Ferdinand de Saussure : le point de vue de l'archiviste », actes du colloque *Le Cours de Linguistique Générale, 1916-2016. L'émergence, Genève, 9-13 janvier 2017,* atelier « Les manuscrits de Saussure parmi d'autres. Problèmes, solutions, stratégies d'édition pour les archives numériques », Daniele Gambarara et Fabienne Reboul (éd.), Genève, Cercle Ferdinand de Saussure, 2018, 12 p., https://www.clg2016.org/documents/CLG2016-Roth.pdf. Cet article traite la question de la priorisation et décrit les étapes du travail.

reste. En parallèle, les archivistes pourraient influencer le choix des sujets de recherche en donnant la priorité à telle série ou tel type de documents au détriment d'un autre. Et si toute la consultation s'effectue à distance, sans dialogue entre archivistes et chercheurs, les champs de recherche ne vont-ils pas se restreindre ? Certes, on peut demander des conseils par écrit aux archivistes – certains centres d'archives ont même mis en place des *chats* – mais je suis persuadée que la discussion orale, avant, pendant et à l'aboutissement de la recherche, est susceptible de faire surgir les idées ; les questions et les réponses, de part et d'autres, permettent à l'archiviste de comprendre les besoins du chercheur et de l'orienter finement, sur le moment ou après avoir réfléchi quelque temps ; inversement, le chercheur peut rendre attentif l'archiviste à des ressources inattendues à l'intérieur du centre d'archives ou ailleurs ; étant souvent un spécialiste, il a beaucoup à apprendre à l'archiviste qui, par la force des choses, est un généraliste, même s'il a des domaines ou des périodes de prédilection. Il y a des « trucs et astuces » que l'on ne met pas par écrit, et qui font le sel de la communication orale. En théorie, la salle de lecture entièrement virtuelle pourrait exister ; l'archiviste ne serait alors plus un médiateur. Il serait au mieux un intermédiaire invisible. Mais le scénario le plus vraisemblable est celui de la salle hybride, avec une consultation conventionnelle sur place et une exploitation à distance des fonds numérisés : c'est la réalité que nous vivons dans beaucoup d'endroits aujourd'hui[12]. Émettons l'hypothèse que les chercheurs qui tirent le meilleur bénéfice de l'offre en ligne sont ceux qui connaissent le lieu physique du centre d'archives, pour l'avoir fréquenté, et qui ont déjà eu entre les mains les originaux des documents digitalisés.

Il ne faut pas perdre le contact, il ne faut pas restreindre les champs d'étude

Une fois identifiés les obstacles et les dangers, rendons hommage à la magnifique offre d'archives numérisées que l'on trouve maintenant en ligne. Elle multiplie de manière exponentielle le public

12 Le groupe de travail « Accès et communication » de l'Association des archivistes suisses a publié deux études sur la salle de consultation virtuelle : « Konzept und Anforderungskatalog des virtuellen Lesesaals » (2015) et « Zugang und Vermittlung im hybriden Archiv » (2017) : https://vsa-aas.ch/ressourcen/zugang-und-vermittlung.

L'offre numérique change la vie du chercheur et ouvre des perspectives

potentiel. De pouvoir accéder 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de son domicile ou d'ailleurs, à des millions de documents, est un atout considérable. Cette offre change la vie des chercheurs. Elle rend aussi la recherche moins coûteuse – ce qui ne fait pas l'affaire des hôteliers ! Pendant la pandémie, elle a montré, bien davantage encore qu'en temps ordinaire, son utilité.

La reproduction digitale ouvre aussi la porte à des exploitations prometteuses au moyen de la reconnaissance optique de caractères, qui, à terme, mène en théorie à l'indexation intégrale de tous les textes. C'est déjà le cas pour quantité de réservoirs de textes imprimés – pensons à la presse ancienne, scannée et interrogeable grâce à l'OCR (*Optical Character Recognition*). La reconnaissance optique de caractères manuscrits (*Handwritten Text Recognition,* ou HTR) pose de plus grands défis, mais progresse pas à pas. Pour ce qui est de l'analyse de contenu des images, qui ambitionne leur indexation thématique, l'intelligence artificielle offre aussi de belles perspectives. Les adeptes des humanités digitales peuvent se livrer à mille expériences et mille exercices grâce aux ressources en ligne. Les documents transcrits, consultables à la fois en mode image et en mode texte, interrogeables, permettent grâce au *text mining* de trouver sans savoir où chercher. Peut-être qu'avec les traducteurs automatiques, dont certains sont excellents, la langue elle-même ne sera plus un obstacle.

Ne pas oublier le contexte

L'usager est libéré des lieux physiques et de la lecture immersive ; mais il risque aussi de se priver du contexte, sans parler de l'expertise offerte par les connaissances locales. Nous n'avons pas encore assez de recul pour évaluer l'impact de la consultation à distance sur les méthodes et les pratiques de la recherche. Un corpus de nouvelles méthodes doit-il être élaboré, intégrant les écueils de la recherche à distance, ou bien chacun procède-t-il de manière empirique ? Quel est l'effet de la dématérialisation sur la lecture des sources ?

Les centres d'archives ne savent pas, non plus, quel est exactement l'usage qui est fait de leurs ressources. Traditionnellement, on demande aux lecteurs de remettre à l'institution une copie de l'éventuelle publication qui résulte de leur recherche, dans l'idée d'en

faire bénéficier les générations futures. Mais si la proximité qui naît dans la salle de lecture disparaît, cet usage du *feedback* a tendance à se perdre ; c'est dommage, d'autant plus que l'auteur bénéficie de la publicité que les archivistes peuvent faire à son travail.

Étudier les usages, attendre le *feedback*

Et il faut bien dire que l'offre de documents numérisés est aussi une bonne carte de visite auprès des milieux, politiques ou culturels, à qui l'on présente les activités des centres d'archives et des bibliothèques. La numérisation est assez facile à expliquer et à montrer ; les démonstrations à l'écran sont séduisantes. Une chose est certaine : la publication sur le web de reproductions de documents « historiques » est plus compréhensible que les questions très ardues de sélection et d'archivage des documents nés numériques, dont elle ne doit pas, cependant, nous détourner.

Une bonne carte de visite

Qui utilise les archives ?

Les premiers usagers des archives sont toujours ceux qui sont à leur origine, c'est-à-dire les producteurs, puisque l'existence même des documents répond à leurs besoins.

Historiquement, les archives des États avaient, à côté de leur utilité administrative, une fonction essentiellement juridique d'attestation de droits et de privilèges et de légitimation du pouvoir ; c'est une fonction qui garde toute son importance. La définition patrimoniale des archives, comme source servant à connaître l'histoire, est relativement récente. Le grand siècle de l'histoire, pendant lequel on découvre et on édite les sources, pendant lequel se construisent les identités nationales, est le XIX^{e} siècle ; auparavant, les archives des États étaient d'ailleurs secrètes, réservées aux édiles, car considérées comme un instrument de pouvoir ; ce n'est qu'à partir du XIX^{e} siècle qu'elles s'ouvrent, peu à peu, aux historiens, aux « antiquaires », c'est-à-dire aux savants qui se livrent à l'étude des traces de l'histoire et à la critique des sources. Les sociétés d'histoire naissent un peu partout, et leurs membres explorent les archives locales et publient des études. Les liens entre historiens et archivistes sont forts, les seconds étant

L'État et ses droits

L'arrivée des historiens

d'ailleurs sortis des rangs des premiers. On se passionne pour l'histoire politique, l'histoire du droit, la religion, les relations internationales, les monuments.

Au XX^e siècle, les sujets se diversifient : histoire de l'urbanisme et des constructions privées, histoire du système judiciaire, de la vie quotidienne, histoire économique, sociale, culturelle, intellectuelle, histoire de la vie matérielle, histoire par le bas, histoire des relations entre genres, histoire des minorités, histoire transnationale, globale. En parallèle, les champs de collecte d'archives privées s'élargissent, au service des nouvelles curiosités.

L'intérêt pour le passé

Les usagers des archives ont ceci de commun que leur objet d'étude revêt une dimension historique. Ils n'ont pas tous une formation d'historien ; on compte parmi eux des architectes, des urbanistes, des théologiens, des historiens de l'art, des démographes, des linguistes et des personnes intéressées par l'histoire de leur famille, qui se plongent dans l'état civil, les registres paroissiaux et les recensements pour établir leur arbre généalogique, qu'ils étoffent ensuite à l'aide d'actes notariés et de toutes sources contenant des informations sur les individus. Pour les périodes anciennes, des compétences spéciales sont requises, telles que la paléographie, c'est-à-dire la capacité de lire les écritures anciennes, ou la maîtrise du latin. L'étude de la matérialité des documents, de la préparation des pages, des coutures et des couvertures, des filigranes du papier, sont aussi un terrain d'études fécond. À quand l'analyse de l'ADN d'un parchemin ou d'un cuir ?

Au-delà des cercles spécialisés

Grâce à la démocratisation des études et à la sensibilité accrue au patrimoine culturel, le public est devenu plus nombreux. N'oublions pas, non plus, les usagers attirés par les nouvelles offres en ligne, même s'ils ne sont pas, physiquement, dans les salles de consultation. Les archivistes ont aussi mis en œuvre des stratégies de communication destinées à se faire mieux connaître d'un public non initié, qui ne viendra pas étudier les documents mais en découvrira tout simplement l'existence. Constatant l'attrait des journées portes ouvertes et désirant marquer son 75^e anniversaire, l'Association des archivistes suisses a initié une journée suisse des archives en novembre 1997 ; l'expérience est renouvelée

tous les cinq ans. Lorsque le Conseil international des archives lance, en 2005, la journée internationale des archives (9 juin), l'AAS décale sa journée au mois de juin pour faire coïncider les dates. Avec ses animations dans toutes sortes d'institutions, elle remporte toujours un certain succès. Les « armes de séduction » des archivistes sont d'un côté les pièces prestigieuses – une charte de combourgeoisie avec de grands sceaux, la relation d'un événement qui a laissé de fortes traces dans l'histoire, un manuscrit d'une personnalité célèbre – ou alors la visite de l'atelier de restauration, qui, avec ses aspects très concrets d'intervention sur la matérialité des documents, remporte toujours un franc succès. Il est vrai que de telles démonstrations, tout comme la carte culturelle des documents à forte charge historique, sont plus suggestives qu'un alignement de cartons étiquetés sur un rayon, qui ne payent pas de mine. Seul quelqu'un du métier peut mesurer le travail qu'il y a derrière une telle rangée de cartons.

Beaucoup de centres d'archives organisent des expositions, dans leurs locaux ou dans des lieux tiers. Les archivistes ont aussi investi les réseaux sociaux, à côté d'activités plus traditionnelles, comme les publications, les conférences, les accueils de groupes scolaires. Plus généralement, dans un monde où la communication est devenue indispensable pour rappeler qu'on existe, les archivistes se servent de ses outils pour se profiler sur la scène culturelle.

Les archives sont inépuisables

Les archives sont la matière brute à partir de laquelle on peut construire un récit. Les documents ont une temporalité historique, et la personne qui les étudie aussi. Elle s'inscrit dans un moment historique, avec un questionnement personnel, qui est souvent en phase avec l'air du temps. Le sens qu'elle donnera aux archives ne sera pas le même que celui que leur attribuera son voisin, ou la personne qui les a consultées vingt ans auparavant. Chaque génération posera un regard différent, influencé par son vécu, et la source ne sera jamais épuisée. Les usages qu'on en fera sont imprévisibles, toute sorte d'exploitations sont possibles, y compris les approches artistiques, que l'on voit se répandre, et qui conçoivent les archives comme source d'inspiration créative. On peut dire qu'à moins d'être détruites, les archives ne meurent jamais.

Les interlocuteurs des archivistes

Comme dans tous les métiers, l'archiviste entretient des relations avec des personnes exerçant d'autres activités. Il les rencontre en amont et en aval de la prise en charge des fonds d'archives.

Ceux qui sont à l'origine des archives publiques

En amont, on trouve les producteurs d'archives au sens large ; l'archiviste responsable d'archives publiques est en contact avec les chancelleries, les secrétariats, les commissions, bref, avec tous les services de l'administration. Pour comprendre les archives qu'ils produisent, il doit connaître leurs fonctions, les lois et règlements qui encadrent leurs activités, leur place comme rouage du fonctionnement de l'État, l'importance juridique des documents qui sortent de leurs bureaux ; il s'intéresse aussi, sur un mode plus sociologique, à leur manière de travailler, aux usages et traditions en vigueur. Le producteur d'archives est un interlocuteur crucial, dans la mesure où sa collaboration est indispensable au bon archivage ; il doit comprendre la nécessité de celui-ci, et être formé à la compréhension du long terme. Le dialogue s'accompagne de visites de locaux, qui réservent parfois des surprises (vieux registres oubliés au grenier...). Ces informations aident l'archiviste à comprendre les fonds d'archives en devenir, à établir, d'entente avec le producteur, des plans de classement et des calendriers de conservation et à programmer des versements, sans oublier la détermination de délais de consultation. Le droit étant une composante essentielle de la production documentaire de l'État, l'archiviste entretient aussi des relations avec les juristes, quand il n'a pas lui-même une formation juridique, et, bien entendu, avec son autorité de tutelle.

Ceux qui sont à l'origine des archives privées

Quand le producteur d'archives est un privé – une entreprise, une association, une famille – les contacts empruntent un chemin différent. Les discussions avec une personnalité qui, autour du sort de ses papiers, se pose des questions sur la fin de sa vie, ou avec une famille qui se demande quel destin réserver aux documents conservés dans une armoire, parfois depuis des décennies quand ce ne sont des siècles, ou aux écrits de la maman ou du papa, ces discussions peuvent revêtir une dimension émotive

forte. À l'archiviste de trouver les mots justes, car, pour lui, c'est un fonds parmi d'autres, alors que pour le donateur c'est une décision qui touche à des questions existentielles. Il ne fait aucun doute que l'affectivité est très présente dans les discussions autour d'archives de personnes.

Besoin de spécialistes

La phase de traitement des archives occasionne aussi des rencontres, quand il s'agit, par exemple, d'un domaine de connaissances très spécialisées, pour lesquelles on cherche des compétences spécifiques. Je me souviens des papiers d'un mathématicien, dans lesquels nous avons trouvé des expressions telles que la « cohomologie des espaces fibrés principaux et des espaces homogènes de groupes de Lie compacts ». Sans l'aide de deux professeurs de mathématiques de l'Université de Genève, qui ont été des partenaires formidables, il aurait été impossible de dresser un inventaire cohérent et correct[13]. Voilà des moments dont on se souvient avec reconnaissance et plaisir.

Besoin d'informaticiens

Comme pour tant d'autres professions, les informaticiens sont devenus des interlocuteurs de première importance. Si, pour des tâches comme la création d'un site web, la mise en ligne d'inventaires ou d'images numériques, leur contribution ne sort pas de l'ordinaire, leur apport est bien plus crucial quand il s'agit de l'archivage des documents nativement numériques. On leur demande alors une sensibilité au long terme, une prise en compte des exigences archivistiques telles qu'authenticité, intégrité, fiabilité, traçabilité, garantie de la valeur légale ou probante des documents qui l'exigent, contexte et, tout simplement, lisibilité. Un brillant avenir attend les archivistes informaticiens ! Il ne fait aucun doute que la double formation est un atout considérable.

Besoin de restaurateurs

Quant aux restaurateurs, contrairement aux informaticiens, leurs compétences plongent leurs racines dans des savoir-faire très anciens. Fabrication du parchemin, des encres, composition des colles, de la cire des sceaux, fibres des papiers, coutures, cuirs : ce

13 Il s'agit des archives d'Armand Borel (1923-2003), accueillies par la Bibliothèque de Genève à partir de 2004 : https://archives.bge-geneve.ch/archive/fonds/borel_armand.

sont des spécialistes de la matérialité des documents « traditionnels » ; avec le progrès des connaissances développées en laboratoire, leur approche est désormais plus scientifique qu'empirique, tout en conservant une forte dimension technique et artisanale. Au cours des trois dernières décennies, ils ont pris une place importante dans les centres d'archives, autant que dans les bibliothèques et les musées. Ils accompagnent les archivistes dans la conservation à long terme.

Consanguinité avec les historiens

Pour comprendre les documents et les mettre en valeur, les historiens et les porteurs de quelques autres disciplines de sciences humaines sont les partenaires traditionnels. Pendant tout le XIX^e^ et le XX^e^ siècle, les archivistes étaient d'ailleurs d'abord des historiens. Comme les centres d'archives étaient les principaux lieux de l'écriture de l'histoire, et que les archivistes étaient fortement impliqués dans la recherche, il est vrai que les compétences d'historien étaient indispensables : la connaissance de l'histoire, des institutions, la maîtrise des langues anciennes et des « sciences auxiliaires » (paléographie, sigillographie, diplomatique, généalogie etc.) étaient des prérequis. Aussi, historiens et archivistes partagent la conviction fondamentale de la portée du contexte. Ils se rencontrent dans la critique des sources, avec leurs interrogations sur la provenance, l'authenticité, la fiabilité, les raisons pour lesquelles elles ont été établies. Les historiens restent les principaux usagers des archives, qui sont pour eux les réservoirs de sources primaires qui nourrissent leurs travaux de recherche. Ce sont eux qui mettent en valeur les archives sous l'angle culturel, et qui les traduisent en savoir accessible à un public plus large.

Il existe une tradition de collaboration entre archivistes et historiens dans de grandes entreprises collectives, pour éditer des sources, par exemple, ou pour construire des ouvrages de référence, tels que l'*Helvetia Sacra* (28 volumes sur les diocèses, chapitres et monastères publiés entre 1964 et 2007), ou les deux grands dictionnaires, le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (dit DHBS, 7 volumes entre 1921 et 1934), et le *Dictionnaire historique de la Suisse* (dit DHS, 13 volumes entre 2002 et 2014, avec un site web constamment enrichi).

À l'exception de quelques juristes, tous les archivistes des grandes institutions suisses bénéficiaient jusqu'aux premières années du XXIe siècle de la formation d'historien. Il n'existait d'ailleurs pas de formation spécifique en Suisse pour devenir archiviste. Les connaissances nécessaires au métier étaient acquises sous forme d'un apprentissage empirique, auquel s'ajoutaient les cours organisés par l'Association des archivistes suisses (AAS) ainsi que la lecture de la littérature professionnelle. Quelques collègues ont suivi des formations à l'étranger, à l'École des chartes de Paris, par exemple, où l'histoire occupe d'ailleurs encore une place importante.

Besoin de nouvelles formations

L'année 1998 voit le démarrage des deux premiers « étages » de la formation en information documentaire, mise en place par les associations professionnelles d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes : celle de l'apprentissage menant vers un CFC d'« agent en information documentaire », et celle en Haute École spécialisée menant vers le titre de « spécialiste en information documentaire ». Sentant le besoin d'un pendant de niveau postgrade, universitaire, l'AAS met sur pied, en 2002, grâce à la collaboration du Service de formation continue de l'Université de Lausanne, un « certificat en archivistique et sciences de l'information ». L'idée était d'offrir aux jeunes professionnels les fondements théoriques pour accompagner leur pratique[14]. Depuis 2006, la formation, étoffée, est ancrée à l'Université de Berne sous le titre de « Master of Advanced Studies in Archival and Information Science ». Les étudiants qui le suivent sont majoritairement de jeunes archivistes en fonction, et quelques années de recul ont démontré son utilité.

N'oublions pas enfin, parmi les interlocuteurs, les collègues, tout simplement. Confronter nos expériences avec celles d'autres archivistes permet de nourrir nos réflexions, ce qui est indispensable

14 Gilbert Coutaz, « Le certificat de formation continue en archivistique et en sciences de l'information : une étape obligatoire et de référence », *Actualité archivistique suisse / Archivwissenschaft Schweiz aktuell,* Gilbert Coutaz, Nicole Meystre-Schaeren, Barbara Roth-Lochner, Andreas Steigmeier (éd.), Baden, hier+jetzt, 2008, p. 13-16

Besoin de contacts avec les collègues

dans un pays comme la Suisse où les centres d'archives sont parfois minuscules, avec un seul professionnel. La grande dispersion crée le besoin de partage. C'est ainsi qu'est née l'Association des archivistes suisse, qui fête son siècle d'existence en 2022 ; la pluriculturalité suisse et son plurilinguisme ouvrent les horizons vers d'autres traditions archivistiques. D'autres réseaux plus locaux permettent aux archivistes de se rencontrer et d'échanger : l'Association vaudoise des archivistes, créée en 1996, la même année que le Forum des archivistes de Genève[15].

Le présent et l'avenir du passé

Sous ce titre qui tient du cliché, tentons un bilan. En cette troisième décennie du XXI^e^ siècle, les archivistes viennent de loin. C'est le cas de bien d'autres corps de métier, mais il faut bien dire que les défis auxquels ils sont confrontés sont peu connus et peu entendus. Rarement au-devant de la scène, les archives sont soudain placées sous l'œil des milieux politiques et des médias lors de crises. Depuis la fin des années 1980, il y en a eu plusieurs.

Archives et politique

Dans le cadre d'investigations menées autour de la démission de la première conseillère fédérale, Elisabeth Kopp, une commission d'enquête parlementaire découvre, en 1989, 900 000 fiches dans un registre central de la police fédérale. C'est l'éclatement de l'affaire des fiches. 15 % de la population avait fait l'objet d'une surveillance pour activités prétendument subversives, alors qu'il s'agissait essentiellement de participation à des groupes pacifistes, ou néomarxistes, féministes, tiersmondistes, antiatomiques. L'affaire ébranle la confiance en l'État, et déclenche accessoirement un débat sur le sort à réserver à ces fiches personnelles. Le Conseil fédéral autorisa leur consultation par les personnes concernées, tout en rendant illisibles les informations considérées comme sensibles (noms des policiers, des délateurs). Étant donné la qualité

15 Didier Grange, « Le Forum des archivistes genevois », *Arbido,* 2001, 16/9, *Spécial Genève,* p. 26-27 (toute la collection *Arbido* est en ligne, voir « Orientations bibliographiques » p. 71-72.)

très discutable des informations figurant sur beaucoup de fiches, et le tort qu'elles avaient causé à beaucoup d'individus, certains plaidèrent en faveur de leur destruction pure et simple. Les historiens, les archivistes et les juristes, en revanche, ont fait valoir l'argument de la nécessité d'assurer la transparence sur les pratiques de la police fédérale pendant les années de guerre froide, de permettre à la recherche d'évoquer à l'avenir cette page de l'histoire en connaissance de cause, et aussi de préserver les droits des personnes concernées. C'est ainsi que les fiches et les dossiers correspondants furent versés, en 1996, aux Archives fédérales[16].

Avec la crise des fonds en déshérence et la nomination, en 1996, de la « Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE) », dite commission Bergier, la problématique des archives était de nouveau à l'ordre du jour. D'une part, il a fallu que les chambres fédérales se penchent sur l'accès, pour les membres de la commission et l'équipe de chercheurs, aux archives privées des banques et des grandes entreprises. D'autre part, tous les centres d'archives cantonaux ainsi que les Archives fédérales se sont mobilisés pour aider les historiens chargés de mettre en lumière l'attitude de la Suisse dans l'accueil ou le refoulement des réfugiés, principalement juifs.

Le rôle déterminant d'une bonne conservation des archives est de nouveau mis en lumière à partir de 2014, lorsque le Conseil fédéral confie à une commission d'experts indépendante une enquête sur les internements administratifs et les placements extra-familiaux d'enfants victimes de mesures coercitives. Une autre « Commission consultative sur les contributions de solidarité » est créée en parallèle. Dans les deux commissions siège un archiviste : signe que ce savoir professionnel spécifique est reconnu ? Toujours est-il que la première, dont le rapport de synthèse est publié en 2019, inclut dans son site web une page spéciale sur les

Quand on se souvient que les archives sont utiles

16 Sur les délais de consultation et les procédures d'accès, voir https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/conseils-de-recherche/themes/nachrichtendienste--spione--landesverraeter-und-staatsschutz-in-/staatsschutzfichen-und--dossiers--einsichtsverfahren-und-praktis.html

sources[17]. Proche de la problématique des placements de mineurs, celle des « Enfants de la grande route », programme initié en 1926 pendant lequel des enfants yéniches furent retirés à leurs parents avait fait l'objet, à partir de 1985, de recherches moins approfondies, qui toutefois soulevèrent des questions très débattues sur la protection des données et l'éventuelle rectification d'informations contenues dans les dossiers[18].

Le travail des commissions indépendantes d'experts a permis au pays, entre autres grâce à la bonne gestion des archives, d'effectuer un travail de mémoire collective cohérent et de qualité. Les archivistes en tirent une certaine fierté, mais sont en même temps un peu agacés que le rôle de leur travail ne soit reconnu, par les milieux politiques, qu'en période de crise. Alors que l'aspect culturel des archives est assez largement admis, la dimension de la sécurité du droit, de la mise en place des conditions nécessaires pour qu'un travail d'introspection sociétale puisse s'accomplir dans un avenir plus ou moins lointain, pour que les comptes puissent être rendus et les responsabilités assumées, est généralement plus difficile à faire comprendre. Sur ce point, le lobbying doit être renforcé.

La culture est une porte d'accès ; la carte patrimoniale est largement jouée par les centres d'archives dans leur communication publique, alors qu'elle est en réalité la moins problématique parmi leurs missions. Si l'on étudie la manière dont les centres d'archives se présentent dans la presse ou sur les réseaux sociaux, on constate que c'est pratiquement toujours sous l'angle du lieu où l'on trouve des documents anciens, prestigieux ou curieux et pittoresques : des photos d'endroits qui ont beaucoup changé, des souvenirs de visites de personnalités, des témoignages d'une vie matérielle révolue. Ce type de documents nourrit aussi des sites collaboratifs atteignant un public large comme notreHistoire.ch. C'est très bien. Mais peut-être faudrait-il aussi trouver des ma-

Fonction culturelle des archives, mais pas seulement

17 https://www.uek-administrative-versorgungen.ch/sources

18 Voir le rapport du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence de juillet 1994 : https://www.edoeb.admin.ch/dam/edoeb/fr/Dokumente/deredoeb/1e_rapport_d_activitesde19931994.pdf.download.pdf/1e_rapport_d_activitesde19931994.pdf (p. 132-134)

nières de communiquer plus largement, de manière séduisante, sur le rôle institutionnel et sociétal des archives, moins connu, sous l'angle de la protection des intérêts du citoyen, de la transparence et de la sécurité de l'État de droit. Le public doit comprendre que la constitution des archives du futur se décide aujourd'hui, et que les documents récents, tout en revêtant un aspect quelconque, ne sont pas moins importants pour autant.

Les archivistes ont besoin de soutiens car ils sont confrontés à de grands défis, qui sont loin d'être maîtrisés. Le plus grand est celui de l'accueil, du traitement et de la conservation des archives nativement numériques, mais il y en a d'autres.

Une fois de plus : la masse

Il en est un qui a déjà été évoqué et dont nous ne sommes pas sortis : celui de la masse. En 1970 déjà, le futurologue américain Alvin Toffler avait pointé la notion d'*information overload* (la surcharge d'informations), qui affecte désormais la société entière. Pour les archivistes, la quantité de documents à conserver, quels que soit leur support, ne peut, par définition, qu'augmenter – a*rchival overload ?* Pourtant, ils sélectionnent en principe avec prudence et délivrent aux administrations quantité d'autorisations de détruire. Depuis plusieurs décennies, on détruit davantage qu'on ne conserve. Je me souviens d'une journée d'études à laquelle participait un psychiatre. Après nos deux présentations, il me dit que cela devait être affreux pour moi de constater la disparition de tant de documents. Je lui répondis que bien au contraire, je craignais plutôt la noyade. Mais il s'agit de garder, autant que possible, une maîtrise sur ce qui est détruit. On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'évaluation et la sélection, et de la responsabilité qu'elle implique. Elle façonne la recherche future.

Dans les archives privées aussi, la masse

Alors que la masse se constatait autrefois avant tout dans les archives publiques, elle est désormais bien présente aussi dans le monde des archives privées. Dans les entreprises, les procédures bureaucratiques n'ont rien à envier à celles de l'État. Mais la prolifération de documents se rencontre aussi dans les archives de particuliers, et dans l'immense éventail des producteurs d'archives qui jouent un rôle dans la société. On assiste à la démultiplication des acteurs de l'écrit. La patrimonialisation des traces de pans

entiers de l'activité sociale a passé par là. Pour l'archiviste d'aujourd'hui, une attitude d'attente passive « on verra bien qui nous offre ses archives et on dira oui ou non » n'est plus acceptable. Il faut être « proactif », pour employer un terme tiré du management, en inscrivant les initiatives dans une politique d'acquisition bien pensée. La politique d'acquisition est ici un instrument de planification et de décision. Elle sert à informer le public et les donateurs potentiels, à éviter l'arbitraire dans les décisions d'acquisitions et à réduire la part de subjectivité de l'archiviste[19].

Ne pas renoncer pour les mauvaises raisons

D'un autre côté, les institutions sont parfois freinées dans leur élan par le manque de moyens, tout simplement. Face à une proposition de don intéressante, que faire s'il n'y a plus de place ? Il n'est pas toujours possible de réorienter vers un autre centre. Le risque, quand on refuse un don d'archives, est de voir les documents disparaître à tout jamais, et avec eux ce qu'ils auraient pu offrir à la recherche. Une politique d'acquisition ne devrait pas être dictée par le métrage de place disponible, mais dans la réalité elle l'est.

Work overload

Et si les rayons sont disponibles pour accueillir un fonds, est-ce raisonnable d'aller de l'avant si on sait qu'on n'aura pas les moyens de le traiter, par manque de forces vives en mesure de le classer et de le décrire ? Le nombre de fonds non inventoriés qui sommeillent dans les dépôts, parfois pendant plusieurs décennies, est un secret bien gardé. Alors les archivistes s'efforcent de mettre au point des méthodes pour les traiter plus rapidement, car un inventaire sommaire vaut mieux que pas d'inventaire du tout. Les traitements plus sommaires *(minimal processing)* sont une piste intéressante, mais il ne faut pas qu'on reproche aux archivistes de moins bien effectuer leur travail. Une pratique plus problématique consiste à retarder la mise à l'inventaire parce que les difficultés que présente le fonds, soit sous l'angle de son ampleur, soit parce qu'il contient des données sensibles qu'il est difficile de séparer du reste, semblent insurmontables. Parmi les fantasmes

19 Sur les politiques d'acquisition en Suisse, voir Barbara Roth-Lochner et Johanna Gisler, « Accroissements et collecte : les archives sur le "marché" patrimonial », *Pratiques archivistiques en Suisse,* op. cit., p. 303-318

peu flatteurs il y a celui de l'archiviste qui cache quelque chose ; il arrive que ce ne soit pas entièrement faux… quand les versements et les acquisitions ne sont pas tous annoncés dans un rapport annuel, notamment ; mais espérons que ce type de comportement appartient au passé. Toujours est-il que la mise à disposition d'un fonds d'archives est un processus qui prend du temps et qui exige des compétences spécifiques. Si un chercheur a un besoin urgent de le consulter avant traitement, il faut trouver les moyens, dans un dialogue ad hoc, de répondre à sa demande.

Tourner le regard vers les voisins

Dans un monde fluide où les frontières entre disciplines se brouillent et où les fondements théoriques sont ébranlés, les archivistes ont appris à regarder du côté des métiers voisins pour partager les savoirs. Certaines typologies sont simplificatrices. La notion de fonds n'est plus réservée seulement aux centres d'archives : on peut la trouver aussi dans les bibliothèques (la production d'un imprimeur) ou dans les musées (des fonds d'artistes, des musées de sites archéologiques). Les musées, experts en communication, nous apprennent comment mettre en valeur les collections, organiser des événements et attirer de larges publics. La notion de provenance, en passant par les propriétaires successifs d'une œuvre, revêt des significations multiples dans le monde des musées. Et quand les archives d'une personnalité ou d'une entreprise se composent non seulement de documents écrits mais aussi d'images et d'objets, emprunter des méthodes de description et de conservation aux voisins est utile ; mieux encore, on peut partager le travail et disperser physiquement les documents en fonction de la spécialité de chacun, tout en maintenant l'unité du fonds par le moyen d'un inventaire unique.

Les liens entre institutions patrimoniales sont d'ailleurs appelés à se renforcer – c'est un trend – non seulement par des échanges très concrets et matériels, par des formations en partie communes, mais encore par les rapprochements que permettent les outils numériques. Déjà, parmi les institutions de profil identique on avance à grands pas : les bibliothèques, avec leurs catalogues collectifs, qui s'étendent maintenant à l'échelle planétaire (WorldCat), ont été pionnières. Les centres d'archives, pour les raisons déjà évoquées – particularismes locaux, normes de description

uniformes et encodages standard développés tardivement – ont emboîté le pas plus lentement et ont encore du chemin à parcourir. Après avoir travaillé chacun dans leur coin, ils fédèrent leurs forces et élaborent des plateformes communes.

Fédérer les forces : les plateformes thématiques

Comme il n'y a pas de lieu de conservation « naturel » pour les archives privées, les efforts ont porté assez tôt sur un répertoire cumulatif d'archives de personnes et de familles, sous forme de livre, en 1967, avec la publication de la première édition du *Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse* élaboré par Anne-Marie Schmutz-Pfister sur mandat de l'Association des bibliothécaires suisses et l'Association des archivistes suisses. Le partenariat avec les bibliothèques s'explique par le fait qu'elles sont aussi des centres de collecte d'archives privées. Après une seconde édition augmentée par Gaby Knoch-Mund, en 1992, il a été informatisé et rendu accessible sur le site web de la Bibliothèque nationale en 1996 [20] (https://www.helveticarchives.ch).

D'autres portails thématiques destinés au repérage de fonds privés ont été portés par l'Association des archivistes suisses. En 1999, c'est l'ouverture de la base de données arCHeco, répertoire des fonds d'archives d'entreprises en Suisse et au Liechtenstein, en collaboration avec les Archives économiques suisses de Bâle (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv) (www.archeco.info). Le portail https://archive.kirchen.ch, répertoire des fonds ecclésiastiques dans les Archives suisses, est lancé en 2003, fruit d'un travail collectif mené par le groupe de travail « Archives ecclésiastiques » de l'AAS [21].

---

20 *Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse* élaboré par Anne-Marie Schmutz-Pfister, Bern-Bümplitz : Benteli, 1967 (*Quellen zur Schweizer Geschichte Neue Folge. Abteilung 4, Handbücher 8*). 2e édition augmentée par Gaby Knoch-Mund, [Berne] : Société suisse d'histoire, Bâle : Kommissionsverlag Krebs, 1992. Voir Rudolf Probst, « Le Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse », *Arbido,* 2006/3

21 Rolf De Kegel, « Kirchliche Bestände in schweizerischen Archiven », *Arbido,* 2016/1

Une étape est franchie avec l'ouverture, en 2010, du portail Archives on line (www.archives-online.org), qui donne accès à tous les instruments de recherche informatisés des centres d'archives adhérents : les Archives fédérales, 21 cantons ou demi-cantons, 3 Archives communales, 12 Archives thématiques, 4 bibliothèques abritant des fonds d'archives. Ce portail généraliste est appelé à s'élargir et jouera peut-être à l'avenir le rôle de porte d'entrée aux archives en Suisse, au risque pour les institutions qui n'ont pas « pris le train » de perdre leur visibilité [22]. Son objet est principalement la recherche dans les inventaires, mais il donne aussi accès aux images numériques des documents quand elles sont accrochées aux descriptions.

Une plateforme généraliste

Portails avec répertoires thématiques, portail généraliste… viennent ensuite, dans la gradation de l'offre aux usagers, les portails dont l'objet principal est de permettre de consulter des images numériques en masse. Nous en mentionnerons deux, à dimension suisse, qui émanent du milieu de la recherche ou des bibliothèques. Avec des descriptions « haut de gamme », E-Codices donne depuis 2005 accès aux facsimilés de manuscrits rares et prestigieux, le plus souvent médiévaux, conservés en Suisse, y compris dans des collections privées (www.e-codices.ch). En 2023 ils sont près de 3 000. E-manuscripta, pour sa part, en écho à la plateforme e-rara qui réunit des facsimilés d'imprimés anciens, offre depuis 2013 des reproductions de manuscrits et de documents d'archives conservés dans plusieurs bibliothèques, rangées selon des critères thématiques ; avec déjà plus de 150 000 documents reproduits, allant du VI^{e} au XXI^{e} siècle, et l'introduction d'une fonction de participation collaborative, la plateforme s'élargira encore (www.e-manuscripta.ch).

Encore des ressources patrimoniales, avec reproductions

Mentionnons enfin le portail européen des archives (www.archivesportaleurope.net), dans lequel plusieurs institutions suisses sont présentes. Son ambition est immense ; il fait rêver.

Un autre portail européen, de nature culturelle, nous fait revenir

22 Sur la manière dont ce portail est conçu, voir Gerold Ritter, « Archives Online, ein Archivportal mit Potential », *Arbido,* 2012/1

à l'observation du rapprochement entre métiers du patrimoine ; il s'agit d'Europana (www.europeana.eu), une étonnante plateforme de reproductions numériques de documents de toute sorte – œuvres d'art, cartes, journaux, photographies, son, films – rangés par type de documents ou par thèmes de société ; les archives ne sont pas à proprement parler partie prenante, sauf sous forme de manuscrits d'exception, mais ce site illustre bien l'ambition de mise en valeur d'une information culturelle de qualité, donnant accès à des images accompagnées de métadonnées descriptives fiables, provenance incluse, par opposition au vrac d'images que l'on trouve sur Internet, souvent accompagnées d'aucune information. Ce sont des valeurs que les archivistes partagent.

Interopérabilité du côté des bibliothèques et des musées

Avec leurs portails, les archivistes visent l'interopérabilité, afin de pouvoir dialoguer avec les bases de données des métiers voisins. Les échanges avec les bibliothécaires et les conservateurs de musées ne sont pas nouveaux, mais la numérisation investit les contacts d'une ambition accrue. Il s'agit de rendre les normes de descriptions compatibles. Il a déjà été question des normes archivistiques et de l'ISBD pour les imprimés ; le Conseil international des musées (ICOM) a lui aussi publié un standard de description en 1995, les *International Guidelines for Museum Object Information,* qui doit, tout comme les normes archivistiques, composer avec une grande hétéroclicité des objets. Depuis lors, des échanges ont lieu pour jeter des ponts entre les différentes normes, afin de faciliter, à l'avenir, des interrogations transversales[23].

Indexer : un effort collectif

Un autre besoin qui s'est accentué avec la numérisation est celui de l'indexation. Pour illustrer un thème, les archivistes ont plutôt l'habitude de raisonner par provenance et par compétence : quel est le bureau de l'administration qui s'occupait de cette question ? Quelle association, quelle personnalité était-elle active dans ce domaine ? Mais à l'heure des moteurs de recherche, il faut être

23 Barbara Roth-Lochner, « Les frontières entre les professions des archives, des bibliothèques et des musées : une tendance à se confondre », *La Gazette des Archives,* n° 249, 2018/1, *Les archives au centre du patrimoine culturel. Actes du VIII^e colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental,* 12-14 octobre 2017, p. 51-62, https://doi.org/10.3406/gazar.2018.5591

prêt à accueillir des demandes d'un autre type. C'est ainsi que beaucoup d'archivistes se sont mis, un peu timidement, à l'indexation matières, en s'inspirant de l'expérience des bibliothécaires, bien plus aguerris, avec les thésaurus et leurs vocabulaires contrôlés. Cet aspect du travail est appelé à augmenter avec le temps, mais il convient d'être conscient des écueils. Comme l'histoire et l'archivistique, l'indexation est fille de son temps. Les termes d'index choisis sont influencés par les préoccupations du moment (« droits des femmes », « colonialisme »). Ils ouvrent des portes, mais en ferment d'autres.

Lieux de savoirs

Pour les guider dans l'évolution de leur métier, les archivistes bénéficient des réflexions et des recherches que mènent les établissements d'études, les associations et les collègues. Un des « lieux de savoirs » est le Conseil international des archives (CIA/ICA) (www.ica.org), créé à Paris en 1948, dans lequel les Suisses ont été et sont assez actifs. Il publie sur son site web, à destination des archivistes du monde entier, donc aussi des pays avec des ressources limitées, des guides et des recommandations d'une grande qualité. On lui doit les normes de description, un *Code de déontologie* (1996) que les archivistes suisses ont formellement adopté en assemblée en 1998, une *Déclaration universelle sur les archives* destinée à « favoriser la compréhension des archives par le public et les décideurs importants » (2011) – preuve que le besoin d'expliquer le rôle de la profession est partagé. Sous l'égide de l'UNESCO, à laquelle le CIA est affilié, un programme intitulé *Records and Archives Management Program* (RAMP) fut lancé en 1979 ; on lui doit des rapports largement diffusés, sur des sujets tels que l'évaluation, la communicabilité, la reprographie, la conservation, la formation. Ces rapports ont rendu de grands services aux archivistes de ma génération.

Dans le monde francophone, le PIAF, Portail international archivistique francophone, offre, depuis 2005, une abondante documentation professionnelle destinée à aider les archivistes dans leurs tâches. Il se veut un « centre d'information, formation, réflexion, échanges et partage des connaissances basé sur l'engagement international, le respect, la cohésion et la solidarité entre tous ceux qui maintiennent et développent les services du portail ».

Les ressources en matière de littérature professionnelle se sont considérablement étoffées depuis deux à trois décennies. Alors que les *Nouvelles de l'Association des archivistes suisses,* puis la revue *Arbido,* ont publié de 1975 à 1988 une chronique bibliographique à l'intention des collègues, intégrant les revues des pays voisins, le nombre de publications a depuis lors tellement explosé qu'il est désormais impossible de tout suivre. Périodiques, manuels, blogs, sites web reflètent le développement de la discipline et son éclatement en spécialisations. Les lectures contribuent à la formation continue à une époque où la technique évolue à grande vitesse. La recherche en archivistique, l'élaboration d'un corpus de fondements théoriques et la multiplication des publications dédiées témoignent aussi de la professionnalisation de la discipline.

L'indispensable association professionnelle

Il convient de mettre ici en lumière le rôle particulièrement important de l'Association des archivistes suisses, dans un pays qui n'a pas de direction centrale des services d'archives, ni de tradition de formation au sein d'un établissement national agréé par les pouvoirs publics (contrairement à nos voisins européens). De surcroît, le paysage archivistique suisse se caractérise par un éclatement en petites institutions dispersées, dont certaines sont animées par une seule personne[24]. L'AAS, en fédérant les forces vives, comble les lacunes. On ne saurait sous-estimer son apport, au fil des décennies, à la formation, à l'élaboration de méthodes de travail, à la coordination des actions dans différents domaines grâce à la constitution de groupes de travail : évaluation, normes et standards, numérisation, records management et archivage électronique, archives communales etc. L'association est à l'origine de plusieurs ouvrages de référence, et publie, avec Bibliosuisse, organe faîtier des bibliothèques et bibliothécaires, le périodique électronique *Arbido,* dont l'avenir semble toutefois un peu fragile. En 2022, le nombre de membres a dépassé le millier

24 François Burgy et Barbara Roth-Lochner, « Les Archives en Suisse ou la fureur du particularisme », *Archives, Association des archivistes du Québec,* vol. 34, n^{os} 1-2 (2002-2003), p. 37-80. Barbara Roth-Lochner, « Archives en Suisse – un tour d'horizon », *Arbido,* 2022/3, numéro spécial consacré au centenaire de l'Association des archivistes suisses

(202 membres collectifs et 802 membres individuels)[25].

Quelques autres associations accompagnent les archivistes dans l'évolution de leur métier. Memoriav, l'association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse, fondée en 1995, apporte, en sa qualité de centre de compétence, un soutien aux centres d'archives. Elle héberge Mémobase, portail national permettant les recherches en ligne de photographies, de films, de documents sonores et de vidéos archivés professionnellement. L'Association suisse pour la conservation des œuvres graphiques et manuscrites (Sigegs, selon son acronyme allemand), est orientée vers la matérialité des documents, donne des cours dans ce domaine et fait circuler l'information.

Unir ses forces quand la mission à accomplir exige des ressources qui vont bien au-delà de celles des petites institutions suisses : voilà une voie dans laquelle les archivistes suisses ont dû s'engager devant le plus grand défi de ce début de siècle : celui de l'archivage des données nativement numériques.

Archives nées numériques : lieux de compétence

Comme tous les archivistes du monde, les archivistes suisses ont très vite mesuré l'impact de la bureautique et des technologies de l'information et de la communication sur la constitution des archives du futur. Alors que pour la numérisation des documents analogiques et la mise en ligne des reproductions, les centres d'archives ont su se débrouiller individuellement, ce n'est plus le cas pour l'archivage des documents nativement numériques. Cette fois, la collaboration est indispensable. Une fois de plus, la réflexion a démarré, en 1997, au sein de l'AAS, a été soutenue par la Conférence des directeurs d'archives et a débouché, en 2004, à la création du Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO) (https://kost-ceco.ch). Le CECO agit comme centre de compétences et de conseils, et offre un « grenier », ou coffre-fort, pour le stockage des fichiers qui doivent être conservés dans un état figé, avec interdiction de les détruire, et contrôle régulier de la lisibilité. La Confédération et

25 Sur l'AAS et ses apports à la profession, voir le riche dossier de Gilbert Coutaz, « Histoire de l'AAS (1997-2022) », *Arbido,* 2022/3

la plupart des cantons y adhèrent et le cofinancent. Des acteurs privés se sont aussi profilés dans ce domaine.

De nouveau l'éléphant dans la pièce

La dimension purement technique des supports, des formats, de la couche de logiciels qui organisent les données exige de la part de l'archiviste des compétences totalement nouvelles. Elle vient s'insérer dans le processus traditionnel de l'archivage tout en prenant une place énorme. L'archiviste est au départ un spécialiste des documents, et non des nouveaux supports. Mais avec les archives électroniques, le contrôle du support détermine, bien davantage que pour les archives analogiques, l'existence même des documents. La plupart des outils conceptuels gardent leur valeur mais leur mise en œuvre se complexifie.

Avec les documents nés numériques, on est encore plus dans la masse qu'avant, dans une masse passablement désordonnée qu'il est difficile d'appréhender physiquement. En d'autres termes, l'évaluation et la sélection gardent toute leur pertinence, mais elles sont plus difficiles à opérer. Les ensembles sélectionnés pour la conservation à long terme doivent subir des transformations, mais leurs métadonnées structurelles et administratives ainsi que leur contexte doivent être préservés, sans parler des liens entre documents individuels autrefois réunis en dossiers. Les interventions sont bien plus lourdes que lors de la prise en charge de documents papier. La provenance, l'authenticité, la fiabilité, l'intégrité et le maintien du contexte, critères essentiels de l'archivage, revêtent un sens nouveau et exigent des actions dans un environnement où la notion d'original et de copie vole en éclat. Garantir dans la durée la simple lisibilité est déjà compliqué, car la rapidité vertigineuse des développements technologiques est difficilement conciliable avec le temps long de la conservation, de l'histoire et de la recherche.

Un autre principe archivistique, celui de la sécurité, prend lui aussi des tournures inédites. Entre cybercriminalité, prolifération de *deep fakes,* pannes informatiques, obsolescence programmée des logiciels, la fragilité de l'environnement électronique implique un besoin accru en sécurisation et une attention continue. Et que penser des possibilités offertes par l'intelligence artificielle,

capable de générer des propos cohérents en digérant des millions de pages de textes disponibles sur le web, sans citer ses sources, donc sans indication de la provenance, sans capacité de juger de la qualité ou de l'honnêteté de l'information, sans vérifiabilité ? Son mode de fonctionnement est à l'opposé des principes défendus par les archivistes. On est ébloui par ce que le génie humain est capable de créer, et on est effrayé par ce qu'impliquent ces développements.

La théorie… et la pratique

Des milliers de pages ont été écrites sur les principes et les méthodes d'archivage des documents nés numériques, sur la gestion en amont et le traitement des courriers électroniques. Des normes ont été définies et des outils élaborés. En d'autres termes, les fondements théoriques existent. On sait comment faire. Mais de là à mettre en place des procédures d'archivage électronique efficaces, qui mobilisent tant de partenaires, tant de compétences spécifiques et tout simplement tant de ressources financières, dans un environnement où le long terme n'est pas une priorité, le chemin est semé d'embuches. Il est déjà difficile de faire admettre qu'une réflexion sur l'archivage devrait être intégrée à tout système d'information et à tout projet de cyberadministration. L'étape archives ne doit pas être séparée du reste. Elle ne peut attendre. Dans la nouvelle gouvernance documentaire, elle doit être prise en compte en amont.

Partager les responsabilités

Nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour juger de la qualité et de la représentativité des sources électroniques que nous transmettons à la postérité : des archives cohérentes et de nature à permettre la compréhension de notre société, ou un trou dans la mémoire collective ? Une chose est certaine : devant la quantité angoissante et la diversité de documents à maîtriser, les archivistes ne peuvent porter seuls la responsabilité de l'archivage électronique. Elle doit être partagée avec les producteurs d'archives, les États et sans doute aussi avec les milieux de la recherche. Dans une société qui attribue à l'information une place de premier rang, la pérennisation de cette information dans le long terme est souvent repoussée à des jours meilleurs. Et il n'est même pas question ici des archives privées nées numériques !

Sauvegarder – pour quel usage ?

Les efforts des vingt dernières années ont porté sur la préservation des archives nativement numériques, davantage que sur l'accessibilité. Le temps des historiens commence seulement à venir ; beaucoup d'archives électroniques ne sont pas encore exploitables, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons de délais de consultation. Il est trop tôt pour se forger une opinion sur la manière dont les historiens les exploiteront. S'il existe déjà des recherches puisant leurs sources dans le web, dans l'*open data,* dans les réseaux sociaux et dans toute sorte de documents disponibles, à notre connaissance les recherches dans les archives électroniques gouvernementales sont encore rares.

Comment travailleront les historiens ?

La critique des sources, si importante pour les historiens, doit développer des méthodes adaptées à un environnement électronique [26]. Comment les centaines de milliers de documents seront-ils « lus » ? Certainement pas un à un, à l'écran, de manière séquentielle. L'intelligence artificielle et le *data mining* seront appelés en renfort pour le repérage et l'exploitation des documents pertinents. On exploite le numérique avec les techniques numériques. On ne parcourra peut-être plus les pages « inutiles », au détriment d'une certaine sérendipité qui enrichit le socle de connaissances. Pourra-t-on entretenir un rapport affectif avec des documents dématérialisés, en comparaison de l'expérience sensorielle qu'on peut vivre au contact d'un registre, d'un dossier manuscrit ? Quel sera l'usage des énormes réservoirs d'archives numériques qui se constituent dans la société civile, en dehors des institutions officielles de la mémoire, avec, probablement, moins d'exigences de rigueur ?

Avec la diversification des sujets de recherche des historiens, avec les salles de lecture virtuelles et la spécialisation des profils des archivistes, avec l'élargissement du champ d'intervention des centres d'archives en amont de l'archivage définitif, les liens entre historiens et archivistes se sont un peu distendus. Si l'archiviste

26 Pistes très suggestives dans Camille Paloque-Berges, « Les sources nativement numériques pour les sciences humaines et sociales », *Histoire@Politique,* 2016/3 (n° 30), p. 221-244, Éditions Centre d'histoire de Sciences Po, https://doi.org/10.3917/hp.030.0221

a intérêt à se former en informatique pour comprendre les documents numériques en tant qu'objets physiques, conceptuels et logiques, pour comprendre les outils et les processus au sein d'une administration numérique, c'est désormais aussi le cas pour les historiens. Dans ce sens, les liens seraient peut-être à resserrer, et les échanges sur les perspectives à intensifier.

Resserrer les liens

Entre technique et érudition, le travail de l'archiviste s'est considérablement diversifié depuis trois ou quatre décennies, à tel point qu'un individu ne peut plus en maîtriser tous les aspects. Comme dans tant d'autres métiers, nous sommes à l'ère de la spécialisation. L'immense chantier des archives nées numériques exige des compétences en informatique, ou au minimum une parfaite compréhension des différents aspects du problème permettant de dialoguer d'égal à égal avec les informaticiens. Mais afin d'assurer le maintien de toute la mémoire collective, il sera toujours nécessaire d'entretenir les compétences en langues anciennes, en paléographie, en connaissance des institutions, afin que dans les centres d'archives à forte dimension patrimoniale il y ait toujours une personne capable de comprendre les documents anciens. Dans les universités, les tendances de la recherche sont fluctuantes et la continuité dans l'enseignement de ces compétences spéciales n'est pas garantie. Ici, les Archives cantonales remplissent une fonction primordiale dans la transmission de la connaissance et des compétences spécifiques à l'histoire locale, médiévale et moderne.

En un mot : le métier évolue, mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain

À côté des archivistes employés de collectivités publiques qui parcourent les administrations, qui accueillent les chercheurs et répondent à leurs demandes, se dessinent de nouvelles voies dans le secteur privé, de spécialistes qui mettent leur expertise au service de petites organisations, de communes, d'entreprises, d'associations qui n'ont pas les moyens d'avoir un service d'archives en permanence. L'*outsourcing* existe aussi dans le monde des archives !

Les propos qui précèdent, en évoquant les missions des archivistes, en détaillant les fondements théoriques et éthiques de leur fonction, en décrivant les principaux outils dont ils se servent,

ont souvent décrit des *best practices,* les pratiques idéales, les situations dans lesquelles tout se déroule comme on le souhaite. Mais ne nous leurrons pas. Comme dans tant d'autres domaines, il existe une distance entre les ambitions et la réalité quotidienne faite de freins, de manque de ressources, de dialogues difficiles et de frustrations.

Encore une fois : de la théorie à la pratique

Le site web du Conseil international des archives fournit une définition flatteuse du métier. À la question « Qui sont les archivistes ? », il répond : « Le rôle de l'archiviste est fascinant. Il y a peu de professions dont on puisse dire que leur impact se ressent pendant plusieurs siècles. Un archiviste doit avoir la passion de l'histoire, le sens du détail et un vrai engagement au service du public. En retour, il veille sur la mémoire de sa société ». Le corollaire de cet impact dans la durée est le suivant : les conséquences de nos décisions d'aujourd'hui ne se mesurent qu'à long terme.

… et le temps long

Orientation bibliographique

Comment les archivistes suisses ont construit leur corpus de savoirs

L'activité éditoriale sur le thème de l'archivistique s'est beaucoup développée depuis les premières années du XXIe siècle. En voici un aperçu, qui ne doit pas faire oublier que les archivistes suisses se nourrissent aussi beaucoup des manuels et périodiques des pays alentours, ainsi que de Belgique, de Grande-Bretagne, du Canada, des États-Unis, de l'Australie où se déroulent des réflexions importantes, notamment sur les archives électroniques.

Fondée en 1922, l'Association des archivistes suisses a commencé à publier, sous la rubrique *Vereinsnachrichten,* son rapport annuel dans la *Revue d'histoire suisse,* organe de la Société générale suisse d'histoire dont l'AAS était d'ailleurs issue.

Cette publication s'autonomise en 1947, en prenant d'abord la forme de quelques pages multicopiées en format A4, tout en poursuivant une présence dans la Revue d'histoire suisse. À la faveur d'un changement de président, les *Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses (Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare)* changent de forme et de format, paraissant désormais, et jusqu'en 1985, en petit cahier. Le rapport annuel est enrichi de nouvelles diverses, d'articles et d'une chronique bibliographique.

Les *Nouvelles* sont remplacées en 1986 par un nouvel organe fédérant trois associations : *Arbido* (ARchives – BIbliothèques – DOcumentation). La publication est au départ divisée en deux séries, *Arbido-Bulletin* (9 numéros annuels) et *Arbido-Revue* (4 numéros annuels), le bulletin étant dédié aux nouvelles brèves, plus éphémères, et la revue aux articles substantiels. De temps en temps vient s'ajouter un Arbido-Spécial, consacré à un thème particulier *(50 ans de l'Association Suisse de Documentation* en 1989*, Conservation-restauration* en 1991*).*

À l'occasion du premier congrès commun entre bibliothécaires, archivistes et documentalistes, début septembre 1994, à Lausanne,

paraît le premier numéro de la nouvelle formule d'*Arbido*, fusionnant le bulletin et la revue. De 1995 à 2005, la revue paraît 11 fois par an.

Une nouvelle formule se met en place en 2006 : *Arbido-print*, paraissant quatre fois par an, est accompagné d'une newsletter électronique entre 8 et 12 fois par an (*Arbido-news*). Cette formule cède la place, en 2017, à *e-arbido,* qui paraît uniquement sous forme électronique (arbido.ch).

Arbido et les publications qui l'ont précédée sont riches d'informations sur l'archivistique et les métiers de l'information documentaire en Suisse. On y trouve de nombreux articles de référence qui ont façonné les pratiques et qui reflètent les préoccupations du moment. Toutes les éditions imprimées ont été numérisées et sont désormais consultables sur e-periodica.ch.

Au fil du temps, l'AAS s'est adressée à un public plus large en publiant des brochures destinées à faire connaître les missions et le travail des archivistes. À l'occasion des Semaines internationales des archives, l'Association publie en 1979 *Archives, luxe ou nécessité ? La situation et les tâches des archives en Suisse* (*Archive : Luxus oder Notwendigkeit ?*) ; la brochure est rééditée en 1985. En 1997, l'association célèbre son 75e anniversaire avec une série de manifestations publiques qui offrent l'occasion de faire un peu de lobbying. Deux titres voient le jour : *Les Archives en Suisse I : fonctions – usages – le métier d'archiviste – perspectives* (*Les Archives en Suisse II* contient « Les meilleures adresses »), et le texte d'une conférence prononcée par l'archiviste allemand Norbert Reimann, « Die Archive in der heutigen Gesellschaft ».

Le même format de brochure mis au point à cette occasion sert ensuite à des diffusions auprès des membres : le rapport annuel, dès 1998, le *Code de déontologie des archivistes* (1999), le *Répertoire des termes utiles aux archivistes suisses* (français - allemand / allemand - français, 2002), et les *Directives suisses pour l'application de la norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G)* (2009).

Une série de publications s'adresse directement aux professionnels et fait état des recherches en archivistique. La maison d'édition Hier + Jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, a été le partenaire des archivistes dans plusieurs entreprises éditoriales, dont deux gros volumes de référence. Le premier a l'ambition d'accompagner les nouvelles formations et de faire le point sur les fonctions du métier et leur traduction dans la réalité suisse. Rédigé par dix-huit auteurs, tous issus de la pratique, il retrace l'histoire des archives en Suisse, et aborde le droit des archives, la constitution, le traitement et la gestion des fonds, la communication. Le second, qui prend la forme d'un manuel, a beaucoup contribué à la prise de conscience de l'importance de la conservation préventive dans les centres d'archives et les bibliothèques patrimoniales :

> *Archivpraxis in der Schweiz / Pratiques archivistiques en Suisse*, Gilbert Coutaz, Rodolfo Huber, Andreas Kellerhals, Albert Pfiffner, Barbara Roth-Lochner (éd.), Baden, Hier + Jetzt, 2007, 392 p., 52 ill.

> Andrea Giovannini, *De tutela librorum : la conservation des livres et des documents d'archives. Die Erhaltung von Büchern und Archivalien* : 4e édition augmentée (1re éd., 1995), Baden : Hier + Jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2010, 569 p. Les trois premières éditions avaient paru aux Editions IES à Genève.

Hier+Jetzt a également publié deux manuels sur le *records management* dus à la plume de Peter Toebak, et a instauré une collaboration avec Memoriav pour plusieurs volumes.

La formation postgrade initiée par l'AAS (aujourd'hui MAS-ALIS, *Master of Advanced Studies in Archival, Library and Information Science)* a donné lieu à de nombreux travaux de diplôme de qualité, utiles à la collectivité. Les meilleurs travaux sont réunis, tous les deux ans, dans des volumes publiés d'abord par Hier + Jetzt (en 2008, 2010, 2012 et 2014), puis par l'Université de Berne (2016 et suiv.) :

Actualité archivistique suisse. Travaux du certificat en archivistique et sciences de l'information, Gilbert Coutaz, Nicole Meystre-Schaeren, Barbara Roth-Lochner, Andreas Steigmeier (éd.), Baden, Hier + Jetz, 2008.

Les volumes suivants portent le titre *Sciences de l'information : théorie, méthode et pratiques / Infomationswissenschaft : Theorie, Methode und Praxis*.

Les deux Hautes Écoles suisses (à Genève et à Coire) qui délivrent une formation en information documentaire, publient des travaux, parmi lesquels, toutefois, les études à caractère archivistique sont en minorité :

Ressi, *Revue électronique suisse de science de l'information,* a pour but principal le développement scientifique de cette discipline en Suisse ; éditée annuellement par la Haute École de Gestion de Genève, depuis 2005 (www.ressi.ch)

La Haute École de Coire (Fachhochschule Graubünden) et son Institut des sciences de l'information diffusent également articles et travaux dans leur série électronique *Churer Schriften zur Informationswissenschaft* (https://www.fhgr.ch).

Les archivistes suisses entretiennent depuis toujours des liens étroits avec le milieu des historiens, dans tous les cantons, et participent aux publications des associations locales. Au niveau suisse, plusieurs numéros spéciaux de périodiques sont à signaler, dans lesquels les professionnels des archives ont souhaité familiariser les historiens avec leurs problématiques.

De 1975 à 2005, les Archives fédérales ont publié un périodique annuel destiné à promouvoir la connaissance de ses fonds, *Études et sources*. Il s'adressait principalement aux historiens. Un numéro mérite une mention spéciale : *Les Archives et l'écriture de l'histoire, Études et sources,* 27 (2001), Berne, éd. Paul Haupt. D'autres centres d'archives suisses éditent aussi leurs propres séries, ou du moins leurs rapports annuels qui peuvent être de bons outils de communication, accompagnés ou non d'articles thématiques.

La *Revue suisse d'histoire*, organe de la Société suisse d'histoire - SSH (Schweizerische Gesellschaft für Geschichte - SGG), est un médium de choix pour s'adresser aux historiens. Quelques numéros spéciaux ont jalonné les dernières décennies :

> « L'archivistique en Suisse – Archivistik in der Schweiz », numéro thématique de la *Revue suisse d'histoire*, 47/3, 1997
>
> « Évaluation et formation des sources archivistiques – Überlieferungs-bildung und Bewertung », numéro thématique de la *Revue suisse d'histoire*, 51/4, 2001
>
> « Écriture de l'histoire et archives – Geschichtsschreibung und Archivwesen », numéro thématique de la *Revue suisse d'histoire*, 53/3, 2003.

On peut encore ajouter un dossier sur les archives audiovisuelles paru dans la *Revue suisse d'histoire*, 45/4, 1995, p. 513-532.

Le thème des relations entre archives et histoire, entre historiens et archivistes, est loin d'être épuisé, pour preuve le numéro 2023/1 de la revue *Traverse* (Éd. Chronos, Zurich), qui a pour titre *Le goût amer de l'archive*.

Mentionnons enfin un petit ouvrage paru dans une collection qui ambitionne de fournir le dernier état des connaissances sur toutes sortes de sujets :

> Gilbert Coutaz, *Archives en Suisse. Conserver la mémoire à l'ère numérique*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2016, 131 p. (*Le Savoir suisse*, 114, *Opinions*).

Alain Dubois

Archiviste, une profession multiforme

Archiviste, une profession multiforme

Chacun développe une vision personnelle du métier qu'il exerce et qui se précise, s'affine voire se modifie au gré des rencontres, des formations, des expériences et de l'évolution du monde qui l'entoure. Ma vision du domaine des archives et du métier d'archiviste est le fruit d'une appétence pour l'histoire dès l'enfance et les nouvelles technologies à l'adolescence, d'une formation en conservation du patrimoine à l'École nationale des chartes et d'une expérience professionnelle qui m'a conduit, au cours des vingt dernières années, à exercer tout d'abord en tant qu'archiviste, puis à mettre en œuvre des projets de gestion de l'information sous forme numérique au sein de l'État du Valais, avant de diriger les Archives de l'État du Valais, de présider l'Association des archivistes suisses puis, récemment, de reprendre la direction du Service de la culture du Canton du Valais. Loin d'être monolithique, ma vision des domaines de la conservation du patrimoine en général et des archives en particulier s'est construite progressivement et a évolué par touches successives depuis le début des années 2000 autour des cinq missions qui constituent le cœur du métier d'archiviste : le conseil et le soutien en matière de gestion des documents et des archives ainsi que la collecte, la conservation, la communication et la mise en valeur des fonds d'archives.

Le choix de la conservation du patrimoine comme une évidence

Certaines expériences vécues durant l'enfance peuvent influencer de manière décisive une trajectoire professionnelle. Tel a été le cas pour moi à travers trois moments qui, à quelques décennies de distance, restent encore parfaitement gravés dans ma mémoire. Les premiers cours d'histoire consacrés aux périodes anciennes de l'humanité et donnés en troisième année primaire par une enseignante extraordinaire, ont agi sur moi comme un révélateur et ont débouché sur une forme d'évidence : j'exercerai un jour un métier en lien avec la conservation du patrimoine. Un voyage à Rome à l'âge de 11 ans, en me confrontant pour la première fois à une civilisation qui, malgré sa disparition, a profondément modelé notre

société, m'a conforté dans mon choix. L'avènement des technologies de l'information et de la communication, au moment d'entrer dans l'adolescence, m'a littéralement fasciné pour tous les possibles que ces dernières paraissaient ouvrir.

Mes études en histoire et en langue et littérature latines à l'Université de Fribourg ont développé mon intérêt pour le patrimoine, tandis que mon activité d'assistant diplômé a renforcé mon attrait pour la recherche. La rédaction de mon mémoire de licence consacré à la pensée politique du théologien réformiste français Claude d'Espence[1] a été l'occasion de rencontrer deux personnalités travaillant pour le compte de l'Institut d'histoire de la Réformation de l'Université de Genève, qui m'ont profondément marqué et à qui je suis redevable sur le plan scientifique : Alain Dufour, diplômé de l'École nationale des chartes, ancien directeur des éditions Droz et infatigable éditeur de la correspondance de Théodore de Bèze, m'a confronté à la rigueur scientifique et à l'érudition, tandis que Reinhard Bodenmann, spécialiste de la Réforme en Suisse, auteur d'une biographie d'Oswald Myconius, éditeur de la correspondance d'Heinrich Bullinger, m'a enseigné les fondamentaux de la recherche scientifique et bibliographique. Les discussions passionnées et passionnantes avec ma collègue à l'Université de Fribourg Silvia Arlettaz et son mari Gérald Arlettaz, collaborateur scientifique aux Archives fédérales suisses, ont été l'occasion de découvrir progressivement le monde des archives et les liens étroits que nourrissent archives et analyse historique. J'étais ainsi intimement convaincu, dans leur sillage, qu'un bon archiviste devait être un bon historien et qu'un bon historien devait disposer d'une connaissance fine des archives. Tant et si bien que j'ai été profondément ébranlé voire même choqué quand, lors de ma première rencontre avec elle, Barbara Roth m'a dit qu'elle n'engagerait jamais un archiviste qui lui avouerait son goût de l'histoire comme motivation première à embrasser cette carrière professionnelle. Cette remarque faite en marge d'une manifestation organisée par l'Association des archivistes suisses à l'Université de Berne au début des années 2000 m'a profondément marqué et continue de me questionner encore aujourd'hui. Tant il me semble évident qu'histoire et archives se nourrissent et se complètent.

---

1 *Claude d'Espence (1511-1571) et sa réflexion sur la « Republique »*. Mémoire de licence présenté sous la direction du Professeur Mario Turchetti, Fribourg, Université de Fribourg, 2003, 319 p.

Le choix de l'École nationale des chartes, entre conservation du patrimoine et recherche

Au terme de mon parcours à l'Université de Fribourg s'offrait l'alternative suivante : débuter une thèse de doctorat ou partir à Paris pour y étudier à l'École nationale des chartes. Le choix de Paris m'a permis de concilier formation de haut niveau dans le domaine de la recherche en sciences humaines et voie professionnalisante dans le domaine de la conservation du patrimoine. Mûrement réfléchi, je ne l'ai jamais regretté. J'avoue m'être senti parfaitement à l'aise dès l'instant où je suis entré dans les locaux de l'école situés au cœur même de la Sorbonne. Avec une forme de sérénité et de plénitude que j'ai rarement connue depuis lors. L'École des chartes m'a appris deux choses. La première est la nécessité d'envisager la conservation du patrimoine comme un tout indissociable indépendamment des frontières que l'on trace volontairement ou non entre le monde des archives, le monde des bibliothèques et le monde des musées. L'enseignement donné durant les deux premières années est généraliste et transcende les frontières disciplinaires : paléographie latine et française, philologie romane, histoire du droit, certes, mais surtout histoire des archives, histoire du livre et des bibliothèques ou encore histoire de l'art. Chaque élève est formé à toutes ces disciplines et cela lui permet de mieux comprendre les enjeux de la collecte, de la conservation, de la communication et de la mise en valeur du patrimoine mobilier, documentaire ou imprimé indépendamment de son lieu de conservation. Là où certains en font des frontières disciplinaires infranchissables, j'y vois une porosité génératrice de ponts entre les disciplines, créatrice de liens féconds et propres à créer des solutions de continuité innovantes. Le choix des archives constitue du reste pour moi – je l'avoue – un second choix. J'ai d'abord porté mon intérêt vers le domaine des bibliothèques en général et des bibliothèques patrimoniales en particulier, désirant ardemment faire carrière dans l'une d'entre elles ; ma thèse consacrée à l'éditeur genevois Jacob Stoer (1542-1610) en est l'illustration[2]. Le choix des archives, quant à lui, s'est confirmé en dernière année et s'est fait par mon souhait de participer au défi de la conservation à long terme du patrimoine sous forme électronique.

2 https://www.chartes.psl.eu/fr/positions-these/editeur-reforme-jacob-stoer-1542-1610#content-part

Car l'École des chartes – plus particulièrement Gautier Poupeau, l'un de ses enseignants, et Anita Guerreau-Jalabert, sa directrice – m'a fait comprendre tout le potentiel et tous les liens que peuvent nourrir les technologies de l'information et de la communication et le domaine de la conservation du patrimoine. C'est le second enseignement que je tire de ma formation à Paris.

Des premiers stages professionnels à la découverte du cœur de métier des archives

Je joignais à ma formation théorique à l'École nationale des chartes à Paris une formation pratique autour du traitement de fonds d'archives auprès de la Fondation des archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice, où j'ai eu entre 2003 et 2006, dans le cadre de plusieurs stages et mandats, la responsabilité d'encadrer une petite équipe en charge du traitement des archives des chanoines actifs entre le XVIII^{e} siècle et le XX^{e} siècle. J'ai rapidement compris que la réalité du terrain n'était pas toujours conforme à la théorie archivistique et qu'elle nécessitait parfois des compromis (sans compromissions néanmoins). Quoi qu'il en soit, durant plusieurs étés, j'ai appris non seulement à classer un fonds d'archives, en constituant des petites piles de dossiers thématiques progressivement réunies en sous-séries et en séries, à ôter le matériel non pérenne (agrafes et trombones ou pièces plastiques et autres post-it), à conditionner les sous-dossiers dans des chemises et les dossiers dans des fourres en carton non-acide, et à rédiger des inventaires conformes aux normes et standards du Conseil international des archives, mais surtout à coordonner le travail de la petite équipe que j'avais sous ma responsabilité. J'ai eu beaucoup de plaisir à éprouver la réalité logistique du travail d'archiviste et à mettre en pratique, tout en les adaptant, mes connaissances théoriques du domaine. Sur ces premiers stages s'est greffé mon premier contrat de mandat pour le classement des archives du Père Loew réalisé pour le compte de l'École de la foi de Fribourg entre la fin 2006 et le début 2007.

En réalisant ces travaux, je m'insérais dans la longue chaîne des archivistes ayant effectué ces mêmes types de tâches au cours du temps.

Un archiviste 2.0 aux Archives de l'État du Valais

L'École nationale des chartes forme traditionnellement ses élèves à lire et à interpréter une source sur un support essentiellement physique du Moyen Âge à nos jours. L'enseignement de l'archivistique fait par ailleurs une distinction très claire entre le travail de l'archiviste, qui consiste à collecter et à conserver les documents d'archives à valeur historique, et celui du gestionnaire de l'information ou de *records manager,* qui intervient en amont de la chaîne documentaire directement auprès des producteurs et les aide à gérer au quotidien les dossiers de leur création à l'échéance de leur durée d'utilité administrative ou légale. En postulant une telle séparation, il introduit une distinction que le numérique brouille complètement et que j'ai toujours eu beaucoup de peine à comprendre de ce point de vue. Étant persuadé que l'archiviste devait remonter à la source de la production des documents et avoir ainsi une maîtrise complète du cycle de vie pour collecter une information numérique authentique et fiable, j'ai donc commencé à me documenter sur les normes en la matière et sur les retours d'expérience à ce propos. Ma formation dans le domaine de la gestion de l'information sous forme numérique s'est ainsi faite sur le tas, de manière totalement empirique, au gré des lectures glanées sur les rayons des bibliothèques ou en ligne, à une époque où la discipline se constituait peu à peu.

Mon engagement aux Archives de l'État du Valais en septembre 2007 m'a donné l'occasion de passer rapidement de la théorie à la pratique, puisque mon cahier des charges me donnait pour tâches de mettre en œuvre les projets de gestion des documents au sein de l'Administration cantonale et une plateforme de pérennisation et d'archivage de l'information sous forme numérique. C'est néanmoins un stage linguistique préalable de quatre mois aux Archives d'État de Bâle-Campagne qui m'a donné l'occasion de fonder théoriquement ce à quoi j'aspirais. En effet, Regula Nebiker, archiviste d'État et responsable de mon stage, m'a initié aux principes du *records continuum,* soit une gestion continue de l'information de sa création à son élimination ou à sa conservation à long terme. Je disposais ainsi d'un socle sur lequel greffer une véritable politique de gestion de l'information pour l'État du Valais. C'est dans la foulée du DLM Forum qui s'est tenu à Toulouse au début décembre 2008, au petit matin, que s'est esquissé le concept du cycle de vie de l'information avec

ses trois briques essentielles : la brique « gestion de l'information », qui englobe toute l'information reçue et traitée par une organisation dans le cadre de ses outils métier, la brique « plateforme de pérennisation et d'archivage », qui assure la conservation à long terme de l'information, et la brique « standard d'échange », qui permet d'extraire l'information et ses métadonnées d'un outil métier pour la transférer sur la plateforme d'archivage. Couché sur le papier voici quinze ans, ce concept n'a pas perdu sa validité et permet de gérer de manière simple l'information sous forme numérique au sein de toute organisation, qu'elle soit publique ou privée[3].

Ce concept s'est concrétisé à travers trois projets que j'ai pu initier et, pour deux d'entre eux, mener à leur terme : le projet ECM Services, qui vise à mettre en œuvre au sein de l'État du Valais d'ici 2025 une gestion de l'information sous forme entièrement numérique, la plateforme de pérennisation et d'archivage, mise en place en 2011 et fonctionnelle depuis cette date, et les standards d'échanges *Matterhorn METS Profile* et *Matterhorn RDF Data Model*[4]. J'ai, dans ce cadre, développé une relation professionnelle puis amicale avec Tobias Wildi, ancien co-directeur de Docuteam GmbH et actuellement professeur d'archivistique à la Haute École de gestion de Coire. J'ai eu la chance, avec lui, de mener des travaux de recherche appliquée, qui ont débouché sur l'élaboration et le développement d'outils utilisés aujourd'hui dans plusieurs pays. Je dois avouer que cette période a été extrêmement stimulante sur le plan intellectuel, très enrichissante du point de vue des rencontres professionnelles avec des collègues provenant de l'ensemble de la planète et extrêmement gratifiante d'un point de vue personnel, car elle nous a permis de proposer des solutions innovantes pour résoudre la problématique de la préservation numérique. Avec une volonté de réfléchir et de développer des solutions en dehors du champ des archives *stricto sensu* pour envisager des propositions susceptibles d'être reprises par toute institution devant conserver à long terme de l'information numérique, qu'il s'agisse d'un service d'archives, d'une bibliothèque, d'un centre de documentation, d'un institut de recherche ou d'un musée. Voilà l'originalité principale

3 Alain Dubois, « La gestion du cycle de vie de l'information au regard de l'expérience des Archives de l'État du Valais », *Information Governance. Organisationen erfolgreich digitalisieren,* Bruno Wildhaber (Hrsg.), Zollikon, 2021, p. 329-337

4 https://matterhorn.tools

des réflexions que j'ai menées avec Tobias Wildi. Mon passage à l'École nationale des chartes a sans doute influencé ce choix. Je garde en mémoire plusieurs séances de travail exaltantes au cours desquelles nous trouvions des solutions simples pour résoudre des problématiques relativement complexes liées aux différents modèles d'information à développer.
Nous avions l'impression de participer ainsi pleinement à la fabrique de l'archivistique dans un environnement numérique. Tobias Wildi a du reste poursuivi dans cette voie en intégrant le groupe d'experts du Conseil international des archives chargé de définir la nouvelle norme de description *Records in Contexts* et son ontologie Ric-O.

Si ma formation à l'École nationale des chartes et les premiers mandats m'ont permis d'éprouver le rôle traditionnel de l'archiviste, en charge de la collecte et de la conservation des fonds d'archives de l'organisation pour laquelle il travaille, ma première expérience professionnelle aux Archives de l'État du Valais m'a permis de participer concrètement à l'évolution du domaine des archives par suite de l'augmentation exponentielle du volume des documents dans les années 1970-1980 et de l'avènement des technologies de l'information et de la communication dans les années 1990 et 2000. J'ai exercé, parallèlement à ma fonction d'archiviste, celle de gestionnaire de l'information sous forme numérique. Loin de s'opposer, ces deux fonctions sont complémentaires et reflètent le traitement différencié de l'information à mettre en œuvre en fonction de la nature du support – physique (parchemin ou papier) ou numérique. Elles exigent des processus et des temps de prise en charge qui se distinguent certes, mais ne remettent nullement en cause les fondamentaux de l'archivistique qui s'appliquent strictement à chacune d'entre elles.

Un archiviste cantonal médiateur du patrimoine et garant du rôle social et sociétal des archives

Nommé archiviste cantonal en octobre 2014, j'ai cherché à développer avec mes équipes deux axes en particulier : la mise en valeur du patrimoine archivistique valaisan, afin de permettre à toute personne intéressée de se l'approprier, et l'affirmation du rôle social et sociétal des archives à l'ère des *fake news.* Tout en poursuivant le travail de mise en œuvre des trois briques de la gestion de l'information décrites ci-dessus.

Ayant en charge la conservation du patrimoine documentaire valaisan du dernier millénaire, il m'a toujours importé non pas de le conserver jalousement ou de le mettre uniquement à la disposition de quelques chercheurs professionnels, amateurs ou en formation, mais, au contraire, de le rendre disponible à toutes les personnes intéressées voire, dans une forme d'idéal, à l'ensemble de la population valaisanne. L'archiviste doit en effet aussi endosser la fonction de médiateur du patrimoine. Au-delà de la médiation strictement scientifique. Cet aspect du métier m'est apparu comme une évidence les 7 et 8 août 2015 dans le cadre des commémorations officielles du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération. À cette occasion, les institutions culturelles de l'État du Valais (Archives de l'État du Valais, Médiathèque Valais et Musées cantonaux) ont été chargées par la direction du Service de la culture, sous la conduite des Archives de l'État du Valais, de mettre en perspective dans le cadre d'une exposition ce moment particulier au cours duquel le Valais devient le vingtième des États de la Confédération helvétique. Intitulée « Passez à l'Acte ! 1815-2015, das Wallis und die Schweiz », cette exposition rappelait au public que le Valais était un état indépendant jusqu'à la chute de l'Ancien Régime en 1798, qu'il a été sous l'influence de la France au début du XIX^{e} siècle avant d'intégrer la Suisse en 1815, que le choix de la Suisse était davantage le produit des circonstances historiques que l'affirmation d'une claire volonté des autorités valaisannes et que les relations entre le Valais et la Suisse ont été très souvent houleuses entre 1815 et 2015. Étaient notamment présentés dans le cadre de cette exposition plusieurs documents signés par Maximilien Sforza, duc de Milan, Louis XIV et Napoléon. Ayant pris place dans l'actuelle salle de consultation des Archives de l'État du Valais, cette exposition a attiré près de 3 000 personnes en deux jours, dépassant nos attentes les plus folles. J'ai notamment effectué le 7 août une vingtaine de visites guidées de l'exposition entre 9 h et 22 h. Mes équipes et moi-même avons pris conscience à ce moment-là du fort pouvoir d'attraction du document d'archives lorsqu'il est abordé sous un angle original.

C'est ainsi ce premier succès qui nous a conduits à proposer des visites guidées des Archives de l'État du Valais fondées sur les centres d'intérêt des groupes – ce qui nous a permis par la même occasion d'enrichir et/ou de renouveler nos visites –, des ateliers pour latinistes ou des séquences pédagogiques pour les élèves du cycle d'orientation[5]. Avec, au fil du temps,

5 https://valais14.vallesiana.ch

des sollicitations de plus en plus nombreuses qui ont démontré tout l'intérêt de la population pour l'histoire de leur région lorsque celle-ci est racontée de manière accessible. Et qui ont débouché sur la rédaction et la publication d'un ouvrage de synthèse intitulé *Valais, trésors d'archives*[6]. Cette médiation doit du reste non seulement s'envisager en présentiel, mais également du point de vue des nouvelles technologies. Si les Archives de l'Etat du Valais ont développé plusieurs expositions virtuelles, dont la dernière a été consacrée au manuscrit des *Six âges du monde*[7], j'ai également fondé avec quelques personnes l'Association Valais Wallis Time Machine, qui vise à appliquer les technologies de l'information et de la communication au patrimoine valaisan dans une perspective d'*open data* ou d'*open science*[8]. Plusieurs projets mêlant réalité augmentée et réalité virtuelle ainsi que reconnaissance de l'écriture manuscrite ont été conduits au cours des dernières années et ont permis aux projets Sion Time Machine, Verbier Time Machine et Constitutions Time Machine de démontrer tout le potentiel des nouvelles technologies pour une meilleure appropriation du patrimoine[9].

Comme l'énonce la déclaration universelle sur les archives, adoptée le 10 novembre 2011 à l'occasion de la session plénière de l'UNESCO à Paris, les services d'archives sont les garants de la constitution et de la conservation de la mémoire individuelle et collective ainsi que de la protection des droits des citoyens[10]. J'en avais une conscience relativement théorique jusqu'au moment où j'ai été chargé du suivi des demandes de contribution de solidarité formulées par les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extra-familiaux avant 1981. Derrière ce concept se cache un épisode peu glorieux de l'histoire suisse du XX^{e} siècle. Entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1981, les autorités suisses ont en effet décider de placer dans 650 institutions réparties

6 Alain Dubois, *Valais, trésors d'archives,* Orbe, Editions du Château, 2022, 184 p.

7 https://six-ages.vallesiana.ch. La liste des expositions virtuelles se trouve sur la plateforme https://aev.vallesiana.ch.

8 Alain Dubois, Johann Roduit, «The Ethical Challenges of Digitizing Our Cultural Heritage», *Heidi.news,* 16 décembre 2019, https://www.heidi.news/sciences/the-ethical-challenges-of-digitizing-our-cultural-heritage ; Alain Dubois, «Time Machine», *L'Alpe,* 94 (septembre 2021), p. 51-53

9 https://www.timemachinevs.ch

10 https://www.ica.org/sites/default/files/20190726_ica_declarationuniverselle_french_1.pdf

sur l'ensemble du territoire helvétique près de 60 000 personnes dont le seul délit était d'avoir un mode de vie qui ne correspondait pas aux normes sociales de l'époque. Elles les ont alors privées de leur liberté au seul motif qu'elles étaient pauvres, alcooliques, mères célibataires, rebelles, mendiantes, homosexuelles ou jugées trop fainéantes. La Confédération a reconnu en 2012 le préjudice subi par ces personnes, en s'excusant pour tout le mal qui leur avait été fait. Les victimes ont également pu déposer des demandes de contribution de solidarité qui se fondaient en partie sur la remise de documents d'archives. C'est ainsi que certaines personnes ont sollicité les Archives de l'État du Valais pour retrouver un dossier qui les concernait. Or, parfois, je n'ai pas été en mesure de donner satisfaction à leur demande. Je me suis alors retrouvé face à un problème éthique et moral qui m'a littéralement ébranlé. J'avais l'impression de condamner ces personnes une seconde fois, puisque j'étais incapable de retrouver les preuves du préjudice qu'elles avaient subi et qui les avait marquées à vie. Je contrevenais surtout, en étant solidairement responsable avec mes prédécesseurs, à l'un des principes fondateurs du code de déontologie des archivistes qui stipule que les archivistes collectent toutes les archives nécessaires à la préservation des droits des citoyens. En l'espèce, ce n'était manifestement pas le cas. J'ai alors pris véritablement conscience de la responsabilité qu'endosse la direction d'un service d'archives vis-à-vis des citoyens dans la constitution de corpus d'archives complets, authentiques et fiables.

C'est ainsi que mes fonctions d'archiviste cantonal m'ont permis de développer des réflexions et de réaliser des projets qui ont davantage touché le rôle social et sociétal d'un service d'archives en tant que garant des droits des citoyens et en tant que médiateur de patrimoine et d'histoire auprès des publics les plus larges possible. Ainsi, ma vision du métier s'est étoffée et a évolué dans une direction que je soupçonnais moins en début de carrière.

Un métier à la croisée des chemins

Comme le suggère mon parcours au cours des vingt dernières années dans le domaine des archives, ma vision du métier s'est enrichie des rencontres que j'ai pu faire, des projets que j'ai pu mener et de mes convictions

profondes. Aujourd'hui plus que jamais, le métier d'archiviste se trouve à la croisée des chemins et doit répondre à des défis globaux qu'il ne pourra résoudre qu'en s'ouvrant à l'autre.

Le défi de la durabilité

En plaçant son travail à l'aune des siècles – les chercheurs d'aujourd'hui bénéficient du travail réalisé par nos prédécesseurs comme les chercheurs de demain récolteront au cours du prochain millénaire les fruits de notre travail –, l'archiviste est sans doute plus conscient que quiconque de la nécessité d'inscrire son travail dans la durée et de rendre ce dernier aussi durable que possible. Dans un monde plus fragile et fragilisé que jamais, aux ressources physiques et énergétiques limitées, confronté aux conséquences du dérèglement climatique et à une succession de crises, au-delà des contenants réalisés en carton non-acide (chemises, fourres et boîtes d'archives), il est absolument urgent et nécessaire de s'affranchir d'une gestion climatique des dépôts d'archives fondée sur une utilisation irraisonnée et irraisonnable de la technologie. L'exemple des dépôts des Archives de l'État du Valais, fruit des réflexions d'un spécialiste en conservation des biens culturels écrits (Andrea Giovannini) et d'un physicien en bâtiment (Michel Bonvin), doit désormais devenir la norme. En utilisant « aussi peu de technique que possible, mais autant de technique que nécessaire », pour reprendre les termes d'Andrea Giovannini[11], et en mettant à profit les propriétés physiques de l'enveloppe du bâtiment pour réguler la température et l'hygrométrie, ces dépôts s'affranchissent de toute gestion technique ou technologique du climat interne et permettent aux biens culturels qui sont conservés en son sein de survivre à toute crise majeure de la société. En se fondant sur les concepts de *firmitas* et de *simplicitas* chers à l'architecte romain Vitruve, ils permettent de conserver de manière durable le patrimoine documentaire légué par les générations précédentes. Et finalement de revenir aux fondamentaux de ce qu'a été la conservation du patrimoine durant des siècles.

Par extension, ces concepts de solidité et de simplicité doivent également s'appliquer à la conservation durable de l'information sous forme numérique. L'enjeu sur ce point est double : il s'agit, d'une part, de mettre en œuvre des infrastructures de stockage moins gourmandes en énergie et en

11 https://canal9.ch/fr/archives-de-letat-nouveaux-depots-2
Voir aussi note 8 dans le texte de Barbara Roth-Lochner, p. 37

ressources rares et, d'autre part, de maintenir la lisibilité de l'information sur un long terme. C'est une véritable gageure à l'ère du numérique où le temps long ne se calcule pas à l'échelle des décennies ou des siècles, mais à celle des années. Cette question reflète du reste tout le paradoxe d'une société technologiquement très avancée mais incapable d'assurer la conservation de sa propre mémoire. D'une société qui, finalement, est incapable de se penser de manière durable. C'est à ces réflexions que je me suis attelé au cours des dernières années, notamment dans le cadre de mon enseignement à la Haute Ecole de gestion de Genève ou de l'exposition « Pourvu que ça dure » proposée par les Archives de l'État du Valais au printemps 2022, et qui me poussent aujourd'hui à interroger de manière critique le recours au tout numérique. Non pas que je sois devenu technophobe, mais simplement sur la base du principe de réalité le plus élémentaire. J'y reviendrai.

Le défi de l'information vérifiée à l'heure des *fake news*

La création et la diffusion de fausses informations sont sans doute aussi vieilles que le monde. Les fonds d'archives en conservent quelques exemples célèbres. Tel celui-ci. Aix-la-Chapelle, au tout début du IX^{e} siècle. Charlemagne appose sa signature au bas d'un document qui confirme que l'évêque de Sion, Théodule, a non seulement le pouvoir spirituel, mais désormais aussi le pouvoir temporel, c'est-à-dire le pouvoir politique sur tout le territoire de son diocèse de Sion. Appelé la Caroline, ce document sera régulièrement invoqué par les successeurs de Théodule pour légitimer leur pouvoir. Tel Mathieu Schiner qui obtient la confirmation de la Caroline par l'empereur Charles Quint en février 1521 à Worms. Sauf que la Caroline s'avère être un faux : Charlemagne n'a jamais signé ce document, Théodule a bien été évêque de Sion, mais au IV^{e} siècle. Le document a en réalité été forgé au XIII^{e} siècle par les évêques de Sion pour asseoir leur autorité, qui était de plus en plus contestée aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du diocèse. L'histoire de l'humanité est jalonnée de centaines d'exemples de ce type, où des autorités civiles ou religieuses ont élaboré de faux documents pour légitimer leur pouvoir, où des particuliers ont créé de fausses généalogies pour se donner une origine illustre, où des individus ont élaboré de faux documents pour gagner des avantages. Les discussions actuelles sur la manipulation des informations par des outils d'intelligence artificielle ou les techniques de *deep fake,* sont en ce sens salutaires, mais malheureusement pas nouvelles. Face aux dangers d'une telle technologie, il est en effet temps de siffler rapidement la fin de la

partie et de redevenir sérieux, car, au final, c'est notre démocratie qui est en jeu, ce sont nos droits de citoyennes et de citoyens qui sont en danger, c'est notre existence même en tant que citoyenne et citoyen qui est remise en cause, c'est le contrat social qui lie les citoyens aux autorités qui est menacé. Et je crois que les archivistes peuvent contribuer au rétablissement de la confiance dans l'information, du moins celle qui permet de garantir la valeur de preuve des transactions réalisées entre ou au sein des organisations publiques et privées et donc le respect des droits des citoyens et le bon exercice de la démocratie. Vous vous méfiez de l'information ? Faites confiance en l'expertise des archivistes, qui vous aideront non seulement à détecter le vrai du faux, mais surtout à protéger vos droits en tant que citoyennes et citoyens. Pourquoi ? Parce que les archivistes savent mettre en œuvre des dispositifs qui garantissent en tout temps l'authenticité des documents et des données et la valeur de preuve de ces derniers. Imaginons les problèmes de société qui naîtraient s'il n'était pas possible de garantir l'authenticité des informations collectées dans la banque de données qui gère l'état civil en Suisse ? S'il n'était pas possible de garantir l'authenticité d'une signature électronique ? S'il n'était pas possible de garantir l'intégrité des pièces que gère le registre foncier ? S'il n'était pas possible de garantir l'authenticité des pièces fiscales ? Ce serait à coup sûr l'anarchie dans la société. Grâce à leur expertise, les archivistes disposent des connaissances nécessaires à la mise en œuvre de solutions qui garantissent la preuve du document électronique et, au final, préservent les droits des citoyens. La plupart des services d'archives participe déjà pleinement à la mise en œuvre de tels outils. Il est temps de généraliser cet apport à l'ensemble des systèmes d'information que gèrent les organisations publiques et privés à travers le monde. C'est ainsi que nous pourrons lutter collectivement contre les faux documents ou les faits alternatifs et disposer de sources d'informations fiables garantissant l'Etat de droit. J'ai eu l'occasion de l'affirmer dans le cadre d'une conférence TEDx en septembre 2020 . Trois ans plus tard, le constat est le même. Et les archivistes font partie de la solution, car ils sont formés à détecter la fausse information et l'information manipulée. Revendiquons-le et clamons-le haut et fort.

Le défi des temps de la collecte

La pandémie de coronavirus a suscité, à l'étranger principalement, plusieurs campagnes de collecte de témoignages de cette période troublée et troublante de nos existences. Elle nous ramène, à nouveau, à l'un des

fondamentaux de notre métier. Ces campagnes de collecte ont en effet été l'occasion d'initiatives professionnelles innovantes, qui ont visé à recueillir pour les générations à venir des traces diffusées très souvent sur des canaux de communication éphémères, tels les réseaux sociaux, ou des supports extrêmement fragiles. Si l'immédiateté de la collecte interroge, au regard notamment de nos pratiques professionnelles qui invoquent le nécessaire recul pour collecter une mémoire forcément complexe et multiforme, elle a néanmoins le mérite d'ouvrir le débat sur l'une de nos pratiques professionnelles essentielles : jusqu'où aller pour constituer une mémoire offrant la vue la plus complète de la situation tout en évitant le prisme du miroir déformant, qui ne manquerait bien évidemment pas de brouiller la perception que les générations futures auront de la période actuelle ? Le débat a déjà débuté sur les réseaux sociaux entre les tenants d'une mémoire à collecter sans tarder et les partisans de la nécessaire prise de distance entre le temps de l'événement et le temps de la collecte. Il mérite d'être poursuivi pour nous aider à évoluer dans nos pratiques professionnelles. Cela étant, n'en demeure pas moins une réalité : le caractère très éphémère de l'information contemporaine qui nécessite, pour être conservée, une collecte quasi immédiate au risque de la perdre de manière irrémédiable et définitive. J'en suis intimement persuadé.

Le défi de la collecte d'un patrimoine fragmenté

Traditionnellement et rapidement résumé, les services d'archives ont pour mission de collecter le patrimoine documentaire, les bibliothèques le patrimoine imprimé et les musées le patrimoine mobilier. Mise en place depuis des siècles, cette distinction semble immuable. Or le numérique a renforcé la porosité des champs de collecte entre les institutions de conservation du patrimoine, tant et si bien qu'un service d'archives collecte aujourd'hui des objets tandis qu'un musée conserve des fonds d'archives d'artistes. Dans le même temps, le patrimoine s'est fragmenté depuis les premières définition données par l'UNESCO dans les années 1970. S'il était naturel, bâti ou culturel voici quelques décennies, il est devenu aussi immatériel ou linguistique. Il appert désormais que la fragmentation du patrimoine a entraîné une fragilisation de sa collecte et, comme corollaire, un risque élevé d'absence de collecte de patrimoine invisibilisé – tels les archives des minorités politiques ou sexuelles. C'est ainsi que je plaide pour un regroupement des forces et la définition d'une véritable stratégie de collecte au niveau national dans le sillage du rapport *Mémopolitique. Une politique fédérale pour les mémoires de la Suisse* publié en 2008

par l'Office fédéral de la culture. Ce dernier l'a du reste bien compris, en en faisant l'un des axes principaux de son nouveau Message culture pour la période 2025-2028. Nous devons ainsi mieux définir les périmètres de collecte entre les institutions publiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral, les organismes privés et les institutions à vocation thématique (Archives économiques suisses, Archives sociales, Archives de l'histoire rurale ou SAPA). C'est en tous les cas ce à quoi je vais m'attacher au sein du Service de la culture du Canton du Valais au cours des prochains mois, en incitant mes collègues à la finalisation d'une politique de la mémoire pour le patrimoine valaisan d'intérêt cantonal dont j'ai commencé la rédaction voici quelques années et que je n'ai pas encore réussi à achever.

L'union fait la force

Le métier d'archiviste est certes à la croisée des chemins. Mais il s'est surtout diversifié au cours des vingt dernières années, tant et si bien qu'il convient désormais de parler des métiers des archives et non du métier d'archiviste. Dans ce cadre, la formation initiale et continue est essentielle. J'ai eu la chance non seulement de bénéficier d'une formation initiale et de formations continues qui m'ont permis de mieux comprendre les enjeux et les défis des métiers de la conservation du patrimoine. J'ai aussi eu le privilège de pouvoir assurer des modules de formation à la gestion de l'information et à la préservation numérique auprès de la Haute École de gestion de Genève durant dix ans, du MAS ALIS proposé par les Universités de Lausanne et de Berne ou encore dans le cadre du Programme pour l'Afrique du Conseil international des archives. Partager et se confronter à l'autre pour mieux évoluer dans sa pratique professionnelle, voici ce que j'en retire avec le recul.

Les mutations du monde des archives nécessitent plus que jamais une formation continue forte. C'est notamment l'un des axes principaux de la stratégie mise en place par l'Association des archivistes suisses que j'ai présidée entre 2019 et 2023. Le rôle d'une association professionnelle est avant tout de maintenir l'employabilité de ses membres tout au long de leur carrière et d'offrir des formations initiales et continues qui permettent véritablement de répondre aux défis du moment. La journée professionnelle 2021 consacrée à la thématique de la durabilité en a constitué

un exemple récent. Il s'agit désormais de poursuivre sur cette voie et de proposer ainsi au cours des prochaines années des formations dédiées aux conséquences du dérèglement climatique sur notre mission de conservation (précipitations intenses et inondations soudaines, chaleur extrême sur une longue période…), au tarissement des matières premières, qui provoquera des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, ou encore à la crise énergétique, qui aura un impact non seulement sur la gestion climatique de nos dépôts d'archives, mais aussi sur la gestion, la collecte, la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine sous forme numérique. L'Association des archivistes suisses a en ce sens une responsabilité sociétale d'esquisser des pistes de solution pour assurer la transmission de notre mémoire aux générations à venir.

Par ailleurs, sur une planète aux ressources limitées – constat purement physique –, la question de la sobriété devient essentielle. Essayons donc de l'anticiper avant qu'elle ne nous soit imposée. Sans être technophobes, soyons réalistes et réfléchissons aux conséquences à moyen et à long termes de nos actions. Est-il réellement pertinent de dématérialiser tel processus d'activité, qui n'apporte finalement pas une réelle plus-value aux utilisateurs finaux ? Est-il réellement pertinent de numériser ses fonds d'archives pour les mettre à disposition d'une communauté de chercheurs réduite ? Est-il réellement pertinent de développer des projets d'humanités numériques dont le grand public a de la peine à comprendre la pertinence ? Soutenir un tel discours peut paraître incongru voire totalement contre-productif à l'heure où les archivistes commencent à peine à être pleinement intégrés aux projets de gestion des documents sous forme numérique menés au sein de leur organisation et à faire valoir leur expertise en tant que garant d'une information authentique et fiable, source de connaissances pour les générations actuelles et à venir. Mais n'est-ce finalement pas notre rôle en tant qu'archivistes d'interroger cette pertinence, alors que notre horizon temporel se mesure à l'échelle des siècles ? De manière à anticiper et à négocier une sobriété qui, si nous ne faisons rien, nous sera tôt ou tard imposée. Une sobriété volontaire en quelque sorte. Une éthique de la responsabilité en tous les cas.

L'union fait la force est un adage qui me parle beaucoup. Je dois souligner sur ce point la vitalité de l'Association des archivistes suisses, forte de plus de mille membres, dont plus de 800 membres individuels. Ce qui fait d'elle l'une des associations professionnelles les plus fournies et suivies

au monde. Mais seule, elle ne peut rien. Dans un monde en complète mutation, la collaboration est non seulement essentielle, mais surtout vitale, le collectif permettant sans doute de réussir là où l'individuel n'a qu'une force de frappe limitée. Collaboration avec les associations-sœurs au niveau suisse d'abord. Il s'agit d'une nécessité, tout simplement pour faire entendre la voix des sciences de l'information dans le monde qui nous entoure. Collaboration avec les associations professionnelles du monde des archives ensuite. Des contacts ont ainsi été établis depuis près de deux ans, dans le sillage de la pandémie de coronavirus, avec les associations professionnelles du monde francophone (Belgique, France, Luxembourg et Québec). Ils devraient déboucher prochainement sur des partenariats renforcés dans les domaines de la formation continue notamment. Une nécessité à l'heure où l'archivistique mondiale se trouve à un tournant et où la formation tout au long de la carrière professionnelle doit être la règle.

En guise de conclusion

J'ai eu l'occasion de présenter ma vision d'un service d'archives dans le cadre de l'élaboration de la stratégie 2021-2025 des Archives de l'État du Valais. La voici : « En 2025, les Archives de l'État du Valais sont une institution efficace et efficiente, dont l'organisation est consolidée et dont les collaborateurs ont des compétences professionnelles solides et partagées. Elles disposent, d'une part, de systèmes, d'outils et de pratiques qui permettent d'assurer une gestion continue et durable de l'information au sein de l'État du Valais, durant tout son cycle de vie, et conseillent et soutiennent, par leur expertise et leur savoir-faire, les communes valaisannes et les privés dans ce domaine. Elles disposent, d'autre part, de politiques et de pratiques consolidées et innovantes dans les domaines de la collecte, du traitement, de la conservation, de la communication et de la mise en valeur des archives, notamment sous forme électronique. » Rédigée en 2020, cette vision est toujours mienne et constitue en quelque sorte le point d'aboutissement de réflexions et de pratiques professionnelles menées sur près de 20 ans. Les défis que doit aujourd'hui relever notre société me laissent croire que les archivistes font partie de la solution : par leur expertise dans le tri de l'information, face à une infobésité exponentielle, par leur expertise dans la détection des fausses informations ou des

informations manipulées, par leur capacité à mettre en place des outils de gestion de l'information qui garantissent le respect des droits des citoyens et la constitution de corpus de sources authentiques et fiables, par leur expertise à conserver l'information de manière durable, par leur capacité à placer leurs actions à l'échelle des siècles. Être archiviste, est-ce vraiment exercer une profession poussiéreuse et plongée dans le passé ? Etre archiviste, c'est être, au contraire, au cœur des enjeux sociétaux et participer à la résolution des immenses défis qui nous attendent. Tout un programme. N'est-ce pas ?

Barbara Roth-Lochner – Alain Dubois

Regards croisés

Une rencontre avec Barbara Roth-Lochner et Alain Dubois a eu lieu le 9 juin 2023, afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue sur l'évolution des Archives, et répondre à quelques questions posées par *L'Esprit de la Lettre* (Suzanne Rivier-Devèze, accompagnée à cette occasion par Alexis Rivier).
La synthèse de ces discussions, revue par les auteurs, apparaît dans les pages suivantes.

Archiviste versus historien

Une réflexion de Barbara Roth-Lochner [BRL], disant qu'elle n'engagerait jamais un archiviste qui aurait comme motivation première le goût de l'histoire, a quelque peu troublé Alain Dubois [AD] (voir p. 80). S'agissait-il alors d'une boutade ou existe-t-il une réelle différence d'approche entre archiviste et historien ?

AD

L'expérience que j'ai eue à la tête des Archives de l'État du Valais avec des stagiaires, des auxiliaires et des mandataires m'a montré que du strict point de vue de la gestion des fonds d'archives, les personnes qui n'avaient pas de formation en histoire avaient un rendement nettement supérieur à celles qui en avaient une. J'avais l'impression que les stagiaires qui sortaient de l'université avec une formation en histoire, quelle que soit la période étudiée, analysaient les sources avec un regard d'historien, faisaient déjà de l'histoire. Alors que les collègues qui sortaient de la Haute École de gestion de Genève avaient une manière d'aborder le sujet beaucoup plus en lien avec les pratiques métier, classaient beaucoup plus rapidement les fonds et étaient donc beaucoup plus rentables.

Ceci dit, il est pour moi évident et essentiel qu'un archiviste qui fait du conseil auprès du public et des chercheurs doit avoir un background historique. D'ailleurs, même en classant des fonds, il y a un moment où connaître l'histoire et l'historique des fonds est nécessaire. Aujourd'hui, je me pose des questions quant au futur des services d'archives, car dès le moment où l'on enlève dans la formation l'importance de la connaissance du contexte, il devient difficile de faire un travail d'excellente qualité.

BRL

Alain Dubois a raison d'affirmer qu'histoire et archives se nourrissent et se complètent. Avancer que les compétences d'historien sont superflues dans un centre d'archives serait contraire au bon sens et pire, nocif. Dans tous les grands centres conservant des fonds documentaires séculaires, il faut un ou plusieurs spécialistes bénéficiant d'une formation d'historien, maîtrisant l'histoire locale des institutions, de l'administration, des relations extérieures de l'entité étatique, bon latiniste (ou autres langues anciennes) et paléographe, et familier des disciplines annexes (codicologie, diplomatique, sigillographie, héraldique), capable d'assurer, aussi, la

transmission des connaissances. Si cette chaîne de transmission n'est pas garantie, le savoir peut très vite se perdre. Des interlocuteurs pour les historiens sont nécessaires, des personnes qui comprennent les besoins et les vœux des chercheurs, qui savent où chercher et donc qui connaissent aussi le contenu des documents.

> À BRL : Pourtant les archivistes ont désormais beaucoup moins de disponibilité pour faire eux-mêmes des recherches, comme tu as pu toi-même ou tes collègues le faire lorsque vous étiez en début de carrière.

BRL
À moins de bénéficier d'un statut spécifique de collaborateur de recherche, ce qui est rare, l'archiviste a en effet peu souvent l'occasion, de nos jours, de se plonger dans le contenu des documents pour les analyser et en tirer un propos d'historien. Historien et archiviste sont des métiers différents. Certes, l'archiviste doit avoir une sensibilité historique, et l'historien ne peut que bénéficier d'une bonne connaissance de la mission de l'archiviste, mais les deux professions ont tendance à s'éloigner l'une de l'autre.

Lorsque, en parlant avec AD en 2000, j'ai exprimé une certaine retenue en évoquant le scénario d'un candidat archiviste motivé principalement par son amour de l'histoire, j'avais à l'esprit le jeune chercheur passionné qui serait forcément frustré en se rendant compte que la recherche pure formait la portion congrue de son activité. Il y a quelques décennies, la question n'était pas à l'ordre du jour : recherche et travaux archivistiques allaient de pair. Lorsque je suis arrivée aux Archives d'État [de Genève], on se souciait peu de la constitution des archives dans l'administration cantonale. On attendait passivement que les dossiers soient versés. La recherche occupait une place prépondérante. Mais l'évolution de la profession, les contraintes de gestion, le contexte sociétal et les bouleversements technologiques ont changé la donne. On peut le regretter. Mais trop longtemps, on a pensé qu'il suffisait d'être historien pour savoir gérer des archives, en oubliant que la profession avait développé des fondements théoriques, un corpus de pratiques, des spécialisations et une déontologie distinctes.

AD
Je me souviens que lorsque j'étais à l'École nationale des chartes, on nous

disait que dans nos carrières futures si l'on n'avait pas le temps de faire 80 % de recherche et 20 % d'administratif, c'est que l'on était de mauvais gestionnaires ! Et mes prédécesseurs aux Archives d'État [du Valais] correspondaient à cette vision vraiment ancienne, ils étaient avant tout historiens, c'étaient en quelque sorte les historiographes du canton. Encore récemment, j'ai entendu un collègue archiviste dire qu'il faisait uniquement de la recherche scientifique et qu'il savait en conscience que c'était au détriment de la gestion des documents. A titre personnel on peut tout à fait l'assumer mais à titre institutionnel c'est quand même problématique ; pour moi cela va même à l'encontre de la déontologie des archives. Il y a eu aux Archives d'État un archiviste extrêmement pointu, Grégoire Ghika (1968-1984), qui, tout en écrivant des articles fondamentaux sur l'histoire valaisanne, avait une manière de gérer l'information qui est celle des *records managers* d'aujourd'hui. Il arrivait vraiment à concilier les deux, mais avait probablement une force de travail particulière.

BRL

Nos prédécesseurs étaient les héritiers de plus d'un siècle de tradition dans la vie des Archives, mais cela a changé assez brusquement. Je me souviens d'un article que j'ai dû lire à la fin des années 80 où un archiviste français disait que la recherche était désormais de l'ordre des loisirs. Faire de la recherche, écrire des articles ne pouvait plus se faire au bureau. Alors d'un côté, pour pouvoir répondre aux historiens il faut avoir soi-même fait de la recherche, il faut connaître les documents, mais d'un autre côté on n'a plus le temps. La place que doit occuper la recherche historique dans le travail quotidien de l'archiviste pose problème. Pourtant je suis persuadée qu'il faut qu'il y ait un savoir qui se maintienne et se transmette, sans être soumis aux aléas des modes en recherche historique. Face à une recherche universitaire dont les objets fluctuent en fonction des intérêts de la société, les centres d'archives doivent rester des lieux de référence pour l'histoire, même dans les villes universitaires où les sciences historiques sont enseignées.

À AD : Et vous, comment percevez-vous cela ?

AD

Je dirais que c'est une question de direction d'institution. En fait, un service d'archives, c'est un centre de compétence en matière de gestion de l'information, qu'elle ait été consignée sur parchemin, sur papier ou sous

forme électronique. Donc on doit s'assurer, au sein de son service, que toutes les compétences sont représentées, non pas seulement par une personne mais au moins deux personnes, de manière à limiter les risques. La question d'avoir un archiviste historien relève vraiment d'une politique de management. C'est au responsable de s'assurer que lui ou des collègues puissent avoir ces compétences. J'ai toujours été sensible à ces aspects-là, au fait qu'il faut des personnes qui continuent d'avoir des formations de base en histoire.

Et puis, comme vous le dites [BRL], la transmission de la petite histoire, qui se fait aussi de façon orale, est essentielle, cela fait partie de la durabilité des institutions, à laquelle on doit avoir le souci de préparer la nouvelle génération. Je dis toujours que la transmission du patrimoine est une chaîne, dont chaque archiviste est un maillon, qui doit s'assurer de recevoir en héritage le legs de ses prédécesseurs, puis effectuer à son tour ce travail de transmission auprès des nouvelles générations. Et au sein des services d'archives il y a des personnes qui sont faites pour cela et d'autres pas du tout.

Il arrive que des successions soient extrêmement compliquées, on perd des historiques que l'on met des mois, voire des années, à rattraper, si on le peut. Par exemple, il y a en Valais une personne, Gaëtan Cassina, qui est le pape de l'héraldique. Le jour où il décédera il y aura une perte de savoir incommensurable, alors que la transmission de ses connaissances aux collègues devrait être une priorité.

Sélection – Politique

> Comment s'opère la sélection de ce qui est conservé aux Archives ? Pour les archives administratives les règles sont claires, mais pour les archives privées ?

BRL
La sélection est une des fonctions essentielles de l'archivistique. Déjà il y a des siècles, on sélectionnait les documents les plus importants, les plus précieux, pour les ranger dans l'endroit le plus sûr. Pour plus d'assurance, on les copiait dans des cartulaires ou des registres séparés, qui étaient conservés dans un autre lieu. De la même manière, que ce soit lors du

microfilmage de sécurité au siècle dernier ou encore actuellement pour la numérisation, on ne fait que sélectionner. Aujourd'hui, la sélection, suite logique de l'évaluation, permet de destiner à l'archivage à long terme les documents les plus significatifs de notre monde contemporain, choisis dans la masse.

AD
L'archiviste sélectionne, ne prend qu'une partie représentative, 5 à 10 %, de ce qui est produit. Un de mes collègues disait que les archivistes étaient les éliminateurs officiels de l'État ! Et c'est vrai, à moyen terme on détruit plus qu'on ne conserve.

D'un point de vue historique, il est évident que plus on remonte dans le temps moins il y a de documentation. Par ailleurs les politiques d'acquisition sont réactives, conjoncturelles, liées au fait qu'un jour quelqu'un apporte une liasse de documents qui met en lumière un évènement du passé. Aujourd'hui on a la possibilité d'être proactif, et on sait que la vérité n'est jamais noire ou blanche; il s'agit de déterminer quels sont les niveaux de gris que l'on doit préserver pour rendre la mémoire d'un fait la plus compréhensible possible. Les sources administratives sont en général sèches, ce sont principalement des chiffres, et l'on aime pouvoir mettre un peu de chair autour, ce que l'on trouve peut-être dans les médias, dans les archives personnelles, ou encore sur les réseaux sociaux. Pour montrer toute la complexité d'un évènement il est nécessaire de démultiplier les types de producteurs de sources et d'avoir ainsi une vision à 360 degrés. C'est bien évidemment un idéal, mais vers lequel nous devons tendre.

Les archives publiques sont très réglementées, les bases légales valaisannes sont très claires. Pour ce qui est des archives privées, il faut être le plus large possible dans la sélection, afin de donner l'image la plus complète de la société valaisanne dans toutes ses dimensions, politique, économique, culturelle et sociale. Mais c'est exigeant. Chacun essaie de tendre vers la représentativité la plus grande mais il est vrai que je n'ai jamais eu de discussion avec mes collègues sur cet aspect-là, comment on interprète cette mission de renseigner tous les champs de la société. C'est d'ailleurs quasiment impossible. Je passe en revue la presse, et chaque fois que je vois qu'il y a un jubilé, je prends contact avec les associations, et je m'aperçois que nos fonds d'archives ne possèdent aucune information sur telle ou telle thématique.

Est-ce qu'au niveau politique vous avez été encouragés à mettre en avant tel ou tel type de fonds, ou au contraire en écarter peut-être tel ou tel autre ?

AD
Je n'ai jamais ressenti de pression de la part du pouvoir politique. De toute façon, nous mettons en œuvre des méthodes scientifiques d'évaluation éprouvées au niveau national, international, nous avons des critères à respecter et de manière générale ces critères-là sont respectés, du moins dans les démocraties du monde. Dans un contexte plus international, je me souviens d'une discussion avec un collègue africain, qui lui avait reçu des injonctions très fortes de la part de son gouvernement pour épurer les archives, sous le prétexte un peu fallacieux qu'il n'y avait plus assez de place dans leurs Archives nationales…

BRL
Une pression peut probablement se produire. AD dit qu'il n'en a jamais subi, j'irais plus loin, j'ai plutôt expérimenté un désintérêt total de la part des autorités. Elles ne savent pas ce que l'on fait, peut-être parce que l'on ne sait pas vendre notre activité. Nous sommes vus avec une sorte de sympathie bienveillante mais en même temps on n'a pas assez de place ou de personnel pour traiter ce que l'on voudrait traiter. Les Archives ne sont pas prioritaires dans leurs préoccupations. Après, il peut y avoir un magistrat qui manifeste une sensibilité plus grande.

Archives privées – Collaborations institutionnelles

AD
Cela étant, dans les archives privées, tout est question de l'image que l'on souhaite laisser aux générations futures. Je cite toujours deux exemples. Le premier est celui du fonds de la famille de Courten, qui était active dans le cadre du service étranger au XVIII^{e} siècle : ce fonds d'archives ne contient que des éléments positifs sur la famille, aucun élément négatif, alors qu'on sait qu'il y a quand même eu quelques histoires. On voit bien là le souci d'une famille de transmettre une image totalement positive en ayant épuré le fonds d'archives. L'autre cas est celui des archives du conseiller fédéral Roger Bonvin, le premier conseiller fédéral valaisan, qui a passé quatre

ans de sa vie à épurer ses archives avant de les déposer aux Archives d'État. /BRL : On a là quelqu'un qui a vraiment forgé sa mémoire. /

Ce qui est intéressant en tant qu'historien, c'est d'être conscient que les archives ne sont pas toujours neutres et d'interpréter les lacunes. / BRL : Cela fait partie du contexte. / Exactement.

Ce que j'ai pu constater dans la constitution des fonds pour les privés, ce sont des biais liés à des traits de personnalité de certains de mes prédécesseurs. Je sais que certains d'entre eux ne voulaient archiver que les fonds de familles patriciennes valaisannes, parce que c'étaient les grandes familles et qu'il fallait assurer la conservation de cette mémoire-là. Cela au détriment de pans entiers de l'histoire. Puis, de manière positive, on a essayé de rassembler des archives dans des domaines de plus en plus larges. Pour moi, ce qui était important, c'était de pouvoir réunir aussi les archives des personnes qui sont invisibilisées dans la société. Ce sont les archives les plus intéressantes parce que c'est surtout à ce niveau-là que tous les mouvements, les changements de société se perçoivent.

BRL
Les deux grands organismes genevois qui collectaient des archives privées, les Archives d'État et la Bibliothèque de Genève, étaient jusqu'à une période très récente dirigés par des gens de milieux conservateurs. Et cela se reflète dans l'accueil qui a été fait des archives privées pendant des décennies. C'est assez récemment, en parallèle aussi avec les nouveaux champs de la recherche de l'histoire, que des milieux moins visibles ou même carrément contestataires ont été pris en compte. Ce n'est pas pour rien que sont nés à Genève trois organismes qui collectent en dehors des politiques des grandes institutions : le Collège du travail, qui réunit des archives syndicales, a été créé à partir des archives d'un syndicaliste, Lucien Tronchet; plus récemment se sont constituées les Archives contestataires, qui viennent notamment de recueillir les archives du Mouvement de libération des femmes – un fonds absolument magnifique – ainsi que des archives du même domaine ; puis les Archives de la vie privée, dont l'équivalent neuchâtelois s'appelle les Archives de la vie ordinaire – le titre dit bien ce qu'il veut dire – c'est-à-dire des archives de personnes qui ne font pas partie des grandes familles, qui n'ont pas participé au gouvernement, à la vie intellectuelle, etc., des personnes de milieux plus modestes. Si de tels centres d'archives ont été créés, c'est en raison des lacunes que

présentaient les grands centres institutionnels. À notre époque de très bons contacts se sont noués avec ces centres d'archives, on essaye aussi de collaborer.

> Est-ce qu'il y a aussi des échanges au niveau national pour déterminer les orientations, se répartir la conservation de tel ou tel type de documents ?

BRL
Plusieurs tentatives de coordination ont eu lieu entre institutions au niveau national, sans toutefois aboutir à des accords formels. À côté des grands centres thématiques qui accueillent des archives privées de toute la Suisse, les Archives ont réfléchi à une sorte de réseau de compétences. L'Association des archivistes suisses avait créé un groupe de réflexion « Coordination de la constitution du patrimoine archivistique », dont les résultats furent présentés en 2007[1]. Les Archives cantonales vaudoises, par exemple, étaient prêtes à devenir un lieu de référence pour les archives du sport. Il y avait aussi la mémopolitique[2].

AD
Oui, il existe le KOST/CECO (Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques), la Gosteli-Stiftung pour les archives du féminisme, l'Archiv für Zeitgeschichte, le Schweizerisches Wirtschaftsarchiv de Bâle pour les archives économiques, SAPA pour les archives des arts de la scène... Mais il reste du chemin à parcourir pour définir un véritable partage de responsabilités, on est encore assez enfermés dans nos cantons. L'avantage avec le système centralisateur français c'est que des directives émanent du service interministériel des Archives de France, puis sont appliquées partout jusqu'au niveau local. En Suisse on doit plutôt se mettre d'accord, ce qui peut rendre les choses plus complexes, surtout à l'heure de l'immédiateté de l'information.

La mémopolitique est de nouveau activée au niveau national. Des interventions ont été déposées au parlement fédéral en 2019, justement pour se doter d'une mémopolitique nationale. C'est d'abord la Haute École de

1 Voir *Arbido* 2007/3 : *Constitution des archives – Partager la responsabilité et garantir la transparence*

2 Voir Jean-Frédéric Jauslin, « Mémopolitique: Une politique de la mémoire en Suisse », *Arbido,* 2006/1

Coire qui a reçu mandat de l'Office fédéral de la culture pour répondre à cette question. Le rapport a été rendu[3], ensuite Jacques Cordonier l'a repris, puis le document a été mis en consultation et il doit être maintenant validé par le Dialogue culturel national. Ce document est essentiel, parce qu'aujourd'hui on se rend compte qu'on a une mémoire fragmentée et fragmentaire, sur des supports de plus en plus éphémères ; on parle du « numérique » mais ce mot recouvre une réalité vraiment très très large.

BRL
Aujourd'hui la mémoire est encore plus fragmentée qu'auparavant, et les frontières sont très poreuses entre institutions. Un service d'archives va collecter des archives, mais aussi de la documentation imprimée, ou des objets ; un musée va recevoir un fonds d'artiste avec des archives qui lui sont associées. Cela ne pose pas, en soi, un problème, tant que les bonnes pratiques en matière de description, de catalogage, de conservation et de communication spécifiques à chaque type de document sont respectées. Tant que, aussi, les fonds puissent être repérés grâce à des plateformes communes ou interopérables. Il faudrait avoir une discussion pour être au clair sur les répartitions et pour améliorer réciproquement les compétences. Mais ces niveaux de responsabilité doivent être définis dans une vision politique, de préférence à niveau supra cantonal. Une meilleure coordination est souhaitable, pour faire face à la démultiplication du patrimoine culturel, qui n'est plus seulement documentaire et mobilier, mais aussi immatériel et difficile à ranger dans les catégories traditionnelles.

Collecte

AD
Je reviens sur cette idée d'apporter une vision à 360 degrés sur un événement. On y aura accès à travers les archives publiques, que ce soit au niveau des communes, des cantons, de la Confédération, voire des institutions

3 *Mémopolitique. Une politique fédérale pour les mémoires de la Suisse. Rapport de l'Office fédéral de la culture, 2008,* https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/kulturpolitik/berichte/bericht_memopolitikeinepolitikdesbundeszudengedaechtnissendersch.pdf.download.pdf/rapport_memopolitiqueunepolitiquefederalepourlesmemoiresdelasuis.pdf [Toutes les références Internet ont été vérifiées en juillet 2023.]

internationales. La presse va également relater l'événement, la manifestation elle-même va communiquer au travers d'un site Internet et des réseaux sociaux, il y aura aussi ce que les gens qui l'ont vécu vont en retirer et en conserver. De multiples canaux d'information vont en rendre compte. Il me semble donc très important d'échelonner les temps de la collecte, en fonction du caractère plus ou moins éphémère de la conservation de ces informations. Si l'on veut aujourd'hui documenter, par exemple, les Jeux olympiques 2024 de Paris, on va d'abord faire un archivage en direct des réseaux sociaux, sinon l'information sera perdue. Ensuite, peut-être quelques mois plus tard, on collectera le site Internet. Des années après, ce sera au tour des archives du comité d'organisation, puis encore plus tard, des archives du Gouvernement français ou de la Ville de Paris. Ces temps de collecte différents, entre l'immédiateté et le long terme usuel pour les archives administratives qui relèvent du domaine public, induisent des exigences techniques, ou des niveaux de technicité, très variables. La complexité de l'archivage, notamment des réseaux sociaux, nécessite aussi des compétences spécialisées. Ces temps de collecte différenciés vont certainement susciter nombre de débats.

Il faudrait même parfois, pour certains types d'évènements particuliers, avoir des « archivistes embarqués », qui documentent en simultané les événements, cela pourrait être une compétition sportive mais aussi une crise majeure de la société. Par exemple, pendant la pandémie, on n'a pas pensé à avoir des archivistes qui travaillent avec les organisations de secours ou les médecins pour documenter en direct ce qui se passait. On a donc là des pans de mémoire qui disparaissent, mais qui sont tout aussi importants que les archives institutionnelles qui seront collectées dans quelques années.

BRL

Il y aura toujours un pourcentage totalement incontrôlable, c'est clair et net pour les archives privées, et même pour les archives publiques. Mon grand souci c'est que les archives nées numériques changent les règles de la sélection, à défaut de changer les principes. Je ne suis pas persuadée que l'on a déjà développé le corpus de méthodes nécessaires. Est-ce que l'intelligence artificielle nous aidera à sélectionner ce qui est significatif ? Je ne sais pas. Dans les archives administratives, pour faire face à la masse de dossiers papier répétitifs, les archivistes ont eu recours à des méthodes statistiques, en combinaison avec un échantillonnage qualitatif : un dossier

sur dix, ou bien une lettre de l'alphabet pour les dossiers nominatifs ; mais quelles méthodes employer, par exemple, pour sélectionner 2 ou 3 % de messages parus sur les réseaux sociaux ?

AD
On va le faire soit à travers la sélection d'un certain nombre de comptes, après avoir décidé que tel ou tel compte est représentatif de la thématique, soit sur la base de hashtags. Ce sont aujourd'hui les deux manières de collecter pour les réseaux sociaux. Pour l'État du Valais, depuis l'année dernière, un archivage systématique de tous les messages postés sur Twitter a été mis en place, cet archivage en direct réunit donc toute la communication de l'État et les interactions qu'elle suscite. Sont archivés aussi les comptes officiels des services. Mais le jour où un évènement particulier se produit, la sélection va plutôt se faire sur la base d'un hashtag, parce que chaque événement est généralement associé à un ou plusieurs hashtags. Je ne sais pas quelle sera la qualité de l'information recueillie, mais techniquement on n'a pas d'autre moyen de faire à l'heure actuelle.

Par rapport à l'information née numérique dans l'administration, je suis quelqu'un de plutôt optimiste, et en travaillant depuis quinze ans dans le domaine je vois aussi que l'on arrive progressivement à mettre en place des méthodologies. Pour moi aujourd'hui, l'urgence d'un service d'archives est de mettre en place des outils qui collectent l'information numérique produite actuellement, les fonds papier peuvent attendre nos successeurs.

Ce n'est pas parce que le support change que les fondamentaux du métier ne restent pas. On pratique toujours cette gestion par dossiers, avec la responsabilité donnée aux collaborateurs et collaboratrices de l'alimenter avec tous les documents pertinents, qu'ils viennent par courrier électronique ou par un formulaire entré par Internet. Avec quelques années de recul, je me rends compte qu'en mettant en place ces bonnes pratiques on arrive à une gestion des dossiers qui est aussi bonne si ce n'est meilleure que pour les dossiers papier. Dès le moment où des archivistes encadrent l'activité d'une organisation, on va pouvoir récupérer une information pertinente qui permettra de documenter l'activité de cette organisation pour les générations futures. Toutefois cela nécessite des compétences particulières qui ne sont pas du ressort des archivistes. Ils doivent avoir une vision d'ensemble, décider des principes, puis ce sont les spécialistes des données qui vont effectuer ce travail.

BRL
Mais la mise en place de ces bonnes pratiques au niveau d'une administration cantonale nécessite un immense travail. Vous avez pu le faire ? Vous êtes soutenus par le gouvernement ?

AD
Oui, c'est un travail de longue haleine, et nous sommes bien sûr soutenus. Cela permet en effet d'améliorer l'efficience du travail et des processus. Si les archivistes font de la gestion de documents, c'est pour récupérer l'information mais aussi pour rendre l'administration beaucoup plus efficiente. L'expérience que j'ai pu avoir ces dernières années montre que cela marche. Peut-être que ce qui fonctionne à l'échelle de l'État du Valais est plus compliqué à mettre en place dans une structure qui emploie plusieurs dizaines de milliers de personnes. Quoi qu'il en soit, j'ai la preuve que cela fonctionne, et que ce n'est pas fondamentalement différent d'une gestion sous forme papier, où des dossiers peuvent malgré tout disparaître par milliers en raison de mauvaises pratiques.

BRL
Vous employez le terme d'organisation, donc ce que vous avez décrit peut être exporté dans les entreprises privées, dans les associations, et même, dans un sens, chez les particuliers. C'est vraiment pour moi le grand défi.

> Pour ce qui est de la sélection à l'aide des algorithmes, un débat assez tranché a eu lieu il y a quelques années, notamment dans *Arbido*[4], certains professionnels affirmant qu'il ne fallait rien sélectionner, que les algorithmes pourraient faire les recherches à notre place dans la masse d'informations. [AR]

AD
Je dirais deux choses par rapport à « l'intelligence » des algorithmes. Derrière Google Maps, que l'on utilise tous tous les jours, il y a 3 000 personnes qui encodent manuellement les noms de rues pour augmenter la pertinence de l'application. L'intelligence humaine est quand même indispensable. Le deuxième élément concerne la procédure des *discoveries* aux États-Unis : une personne peut accuser quelqu'un d'avoir commis un forfait, et c'est à la personne accusée de démontrer son innocence. Les

4 Voir *Arbido* 2016/3 : *Détruire pour conserver ?*

recherches à ce propos se faisaient auparavant sur la base des documents physiques, maintenant c'est bien évidemment sur la base des documents numériques. Or, on s'est aperçu que les meilleurs algorithmes n'arrivaient pas à aller chercher la totalité de l'information, que les réponses incluaient à peu près 10 % de bruit ou de silence. Et parmi le pourcentage de silence se trouvait potentiellement le document qui inculpait ou disculpait la personne accusée. La technologie n'est donc fiable que jusqu'à un certain point.

Sphère privée – Sécurité

> Cette collecte systématique de documents, même si elle est très ciblée, n'entre-t-elle pas parfois en conflit avec la protection de la sphère privée ? Par exemple l'affaire des fiches a vu s'opposer les tenants de la destruction et ceux de la mémoire historique.

AD
Non, parce que des délais de protection sont appliqués, de 30 ans pour le délai ordinaire ou de 100 ans si cela concerne des données personnelles ou des données sensibles. Cela permet d'oublier en quelque sorte le contenu de ces documents pendant ces laps de temps, et à terme, la distance temporelle est suffisamment grande pour que l'on puisse retraiter les informations sans problème pour la personne concernée.

BRL
Les règles régissant la confidentialité et la protection des données sont claires, on peut s'appuyer sur des lois, des règlements, le principe étant que la sphère privée s'éteint d'abord avec la mort de la personne, puis s'ajoutent les délais supplémentaires usuels.

Pour l'affaire des fiches, j'étais très contente que les archivistes aient pu convaincre les Chambres fédérales de les maintenir, parce que le phénomène historique pèse plus lourd que la protection de la sphère privée de personnes qui sont mortes depuis 20, 50, ou 100 ans. Par ailleurs il y a tout un contexte, en l'occurrence la commission d'enquête parlementaire, les protestations, que l'on peut retrouver grâce à la presse et d'autres sources. Le contexte fait partie de la critique des sources, et permet de savoir que

telle ou telle fiche ne dit pas forcément la vérité, qu'elle a été créée dans des circonstances politiques particulières, etc.

AD
La tendance qui m'interpelle, c'est la demande d'anonymisation des dossiers. Je trouve cela dangereux, parce que le fait d'anonymiser nous fait perdre toute une série d'éléments contextuels. / BRL: Il est question là de l'anonymisation à long terme, où l'information est détruite, le nom disparaît à tout jamais, pas du caviardage d'un document donné à la consultation. / Ce n'est pas que l'on s'intéresse à la personne X ou Y, c'est que l'on essaie de comprendre un phénomène, et pour cela on a besoin d'avoir accès à l'ensemble des données, pas à des fichiers tronqués. Je me suis toujours battu pour éviter l'anonymisation, d'une part parce qu'en tant qu'archivistes nous sommes soumis à une forme d'assermentation, nous sommes habitués à gérer les données personnelles, et d'autre part parce que les délais de protection préservent les intérêts de la personne concernée.

> Et qu'en est-il de la sécurité des données ? Malgré tous les garde-fous prévus, on assiste à de nombreux piratages d'institutions. Cela peut susciter si ce n'est une inquiétude, une interrogation.

BRL
Là, nous n'avons pas le contrôle. Et cela dépasse largement le domaine des archives.

AD
L'État a le devoir de protéger les intérêts des citoyens et doit mettre en place toutes les barrières possibles et imaginables pour éviter une fuite de données personnelles. C'est un principe de base intangible auquel on doit veiller. En revanche, combien de personnes dévoilent sur les réseaux sociaux leurs données personnelles, toutes les informations qu'on ne rend pas accessibles au niveau de l'État ! Je suis persuadé que si l'on faisait un exercice, on pourrait retrouver toutes les données personnelles d'un individu en ratissant le web. La sécurité de l'information est un souci séculaire des archives, qui a commencé au Moyen Âge avec les salles voûtées qui empêchaient le feu de prendre et de détruire les documents, jusqu'à la sécurité informatique d'aujourd'hui. Heureusement, pour gérer ce souci à l'ère du numérique les archivistes ne sont pas seuls.

Nous sommes responsables de ce qui dépend de nous, c'est-à-dire l'information gérée au sein de nos organisations, qu'elle soient publiques ou privées. Mais il faut garder à l'esprit que le fonctionnement d'Internet, des réseaux sociaux, est fondé sur des modèles économiques. La donnée est monétisée, et le jour où le modèle d'affaires change et que la donnée n'est plus jugée intéressante, les GAFAM seront les premières entreprises à fermer les accès, et on aura perdu toutes les informations liées à ces connexions.

Sobriété – Perspectives

> La sobriété énergétique est un paramètre désormais essentiel à prendre en compte. L'information numérique requiert l'usage de serveurs, de locaux adaptés, souvent gourmands en énergie. Quelle serait la solution qui permette de ne pas mettre en péril les informations conservées sans faire exploser les budgets et en préservant les ressources ?

AD
Je crois vraiment qu'il faut avoir conscience que nous habitons sur une planète aux ressources extrêmement limitées. La taille de la Terre ne va pas augmenter ces prochaines années et vis-à-vis du numérique, selon moi, on va réellement droit dans le mur.

J'étais hier à une réunion de direction du programme de Master en archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information des universités de Lausanne et Berne. Nous réfléchissions à la nouvelle mouture du programme et j'ai insisté pour qu'il intègre une sensibilisation aux défis qui vont devoir être relevés dans le futur, et ce futur ce n'est pas dans quelques décennies, c'est vraiment dans quelques années voire même aujourd'hui en ce qui concerne les pénuries d'énergie. L'archiviste doit avoir ce regard transversal entre le passé, le présent et le futur, et doit être conscient que tôt ou tard, mais probablement plus rapidement qu'on ne le pense, on n'aura plus les moyens de garantir le fonctionnement des serveurs et l'approvisionnement en électricité. Donc, il est nécessaire de commencer à anticiper ce mouvement avant d'être mis devant le fait accompli.

Il importe d'éviter la catastrophe car il ne faut pas oublier que l'on gère

les données des citoyens. Si tout d'un coup on n'était plus en capacité d'assurer l'état civil ni le registre foncier, on en arriverait à des problèmes de société absolument gravissimes. D'où cette nécessité d'intégrer dans les cursus cette dimension de prospective et la prise de conscience que nous sommes extrêmement fragiles.

> Cette préoccupation est déjà très présente chez les jeunes professionnels. Certains m'ont interpellé à propos de ma pratique du numérique. J'étais à mille lieux de penser qu'elle pouvait maintenant paraître problématique. Au contraire, le numérique était perçu il y a vingt ans comme une forme de sobriété par rapport à la lourdeur et au coût environnemental du papier. [AR]

BRL à AD
Est-ce que le gouvernement en prend conscience ?

AD
Je ne suis pas certain que ce soit le cas, et même parmi les archivistes. Suite à mon éditorial l'année passée pour le centenaire de l'AAS [5] certains m'ont dit que cela avait été très courageux, parce que j'étais peut-être un peu à contre-courant. Je ne suis pas devenu technophobe, mais le principe de réalité fait que l'on doit être extrêmement vigilants. Quand on dit que l'archiviste doit être capable de réfléchir à l'échelle des siècles, cela fait beaucoup rire les informaticiens, pourtant la question est bien de se demander quel système on doit mettre en place pour garantir que l'information numérique conservée aujourd'hui soit lisible, compréhensible, correctement référencée et contextualisée dans cent ans. C'est ce que l'on fait à travers nombre de projets, c'est ce que j'ai essayé de faire avec certains collègues au travers de ce qu'on appelle les modèles de paquets d'information. On collecte les données, puis un certain nombre de métadonnées qui permettent de gérer ces données sur le long terme, c'est-à-dire les métadonnées techniques et les métadonnées qui décrivent la ressource et la mettent en contexte.

BRL
Le numérique multiplie les problèmes traditionnels par un facteur im-

5 Alain Dubois, « Ouverture – quel rôle pour l'Association des archivistes suisses dans un monde en pleine mutation? », Arbido, 2022/2

mense. Cela commence au moment où le document est produit, sa sélection devrait déjà être intégrée dans la réflexion à long terme. Tout ce que l'on peut faire c'est agir sur cette sélection, compléter les métadonnées techniques, descriptives, puis mettre en place un contrôle régulier de la qualité, de la fiabilité, de l'intégrité des données et de la sécurité.

AD

En terme de sobriété numérique, la première phase, c'est d'éviter une inflation de la numérisation. C'est extraordinaire d'avoir toute la presse numérisée aujourd'hui mais qu'est-ce que ça apporte réellement à l'ensemble de la population ? La pratique aussi de la numérisation à la demande, et la conservation de cette information à moyen et à long terme, m'interroge beaucoup par rapport à l'utilisation raisonnée et raisonnable des moyens des organismes publics. Si cette information continuait à être gardée physiquement dans des dépôts d'archives, sa conservation se ferait à moindre frais. Une forme d'*hybris* se développe, alors qu'il serait judicieux de travailler à la sobriété numérique dès maintenant.

BRL

La presse numérisée n'est peut-être pas le bon exemple. Pour ma part je l'utilise tous les jours. / Elle présente l'avantage d'être une information déjà traitée, hiérarchisée, condensée, ce qui la rend très précieuse. L'accès aux journaux numérisés est extrêmement utile et répond à une large demande dans le public. [AR] /

La sobriété numérique est un problème de société dans son ensemble. La part des institutions culturelles dans la consommation de ressources électriques, via les serveurs et autres technologies, est probablement minuscule. Je crois que rapportées à l'immense production et à la circulation permanente de documents électroniques à travers le monde, les ressources énergétiques affectées à la conservation à long terme ne représentent qu'un pourcentage infime. Ce n'est pas pour autant qu'il faut négliger la question et ne pas faire d'efforts. Le fait est que nos institutions se sont engouffrées dans la numérisation de documents analogiques, à côté de leur responsabilité d'archivage de documents numériques natifs. Il me semble surtout important de savoir quel usage en est fait. Est-ce que nous sommes vraiment sûrs que cette immense quantité de documents proposés sous forme d'images numériques répond à un besoin ?

Tout archiviste pourra citer, en cinq minutes, ce qui est le plus souvent consulté et cela représente 1%, peut-être même moins, de l'ensemble. Il s'agit de documents émis à un niveau de responsabilité très élevé, où l'information est particulièrement dense, ce sont, par exemple, dans chaque canton, les procès-verbaux du gouvernement. On sait qu'ils sont constamment consultés c'est donc eux qui sont traités en premier. C'est aussi eux qui ont été mis en sécurité il y a quelques siècles en arrière, et depuis. Le problème se pose pour le reste.

Et là, le choix des documents qui seront numérisés peut orienter la recherche. Ce qui n'est sans doute pas notre rôle. Si on numérise un certain type de documents parce qu'on espère que les gens travailleront dessus, est-ce qu'on n'outrepasse pas notre mandat ? En même temps, la recherche reflète les préoccupations, l'évolution de la société, et la sélection peut refléter à son tour les tendances de la recherche. Elle sont toutes deux filles de leur temps.

AD
Pour en revenir à la question des serveurs, même si on ne conserve dans les archives qu'une partie de l'information, le jour où l'on doit prendre des décisions radicales, elles seront prises pour l'ensemble de l'information, qu'elle émane de Netflix ou des administrations. Donc, notre mission d'anticipation est absolument essentielle. Il importe de mettre en place des systèmes où, au lieu de conserver des dossiers à de multiples exemplaires, on les conserve à un seul endroit, ce que font les archivistes avec des outils de gestion des documents dans les administrations, pour éviter que chacun ne crée sa propre arborescence, et en mettant aussi en place des outils qui permettent de collecter rapidement cette information. Ensuite, doit-on réellement conserver ces documents sur des serveurs extrêmement performants ou peut-on les conserver sur des bandes magnétiques, qui peuvent être stockées sans approvisionnement électrique pendant des mois et des années ? Selon moi, c'est vers ce type de solutions que l'on doit aller. C'est une forme de rematérialisation de l'information numérique.

La sobriété numérique est une thématique qui ne me semble pas très présente dans le milieu aujourd'hui. On n'a pas vu venir l'année dernière la crise énergétique. Et déjà, au sein de l'administration, des signaux d'alarme apparaissent pour l'hiver prochain. Si l'on était dans le monde papier il n'y aurait pas de problème, mais là, des pans entiers de mémoire

peuvent disparaître. Et c'est problématique dans le cas d'une organisation publique qui gère les données et doit assurer le respect des droits des citoyens. Quelqu'un me disait récemment que de toute façon les archives ne servaient à rien. Je lui ai proposé, sous la forme d'une boutade, un briquet pour aller mettre le feu aux registres de l'état civil et au registre foncier afin qu'il vérifie que les archives sont inutiles... La sobriété est vraiment une question d'actualité.

BRL

A cet égard, le contraste entre archives publiques encadrées par des lois et archives privées est connu depuis longtemps. On fait de notre mieux, mais c'est dans le domaine des archives privées que les disparitions seront les plus grandes. Et il y a des choses préciosissimes qui seront perdues à tout jamais. Nous savons tous que des informations très importantes ont disparu et disparaissent quotidiennement, volontairement, ou par négligence, ou par ignorance. Mais c'est aussi le cas parfois dans les archives publiques.

AD

Par exemple, concernant des drames comme celui des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance [qui ont perduré jusqu'en 1981][6], dans certains cas on était capable de retrouver le dossier des personnes et dans d'autres pas. Certains cantons étaient meilleurs que d'autres, et ce n'était pas le cas du Valais.

BRL

Les passages de frontières pendant la deuxième guerre ont aussi donné lieu à une asymétrie incroyable : tous les cantons frontaliers devaient rendre leurs archives à Berne mais Genève ne l'a pas fait; grâce à cela les dossiers genevois de l'Arrondissement territorial – organisme militaire chargé de la surveillance de la frontière durant la Deuxième Guerre mondiale – ont survécu alors qu'une grande partie des dossiers de réfugiés conservés à Berne ont été détruits après la fin des hostilités. Donc il y a aussi une part des aléas de l'histoire.

6 Voir Office fédéral de la justice, « Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux », https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/fszm.html

Avez-vous maintenant des discussions avec les services informatiques sur ces questions de sécurité ?

AD
Oui, mais la question budgétaire intervient. L'année prochaine, les services informatiques doivent faire des coupes budgétaires, le choix a été fait de ne peut-être plus renouveler aussi rapidement les serveurs, ce qui multipliera les fragilités et donc les potentialités de perte de l'information. La solution est d'aller vers des solutions *low tech*.

Sur un plan architectural, lorsqu'on a commencé à réfléchir, avec Andrea Giovannini, à un nouveau dépôt pour les Archives de l'État du Valais [voir p. 89], on s'est dit qu'il fallait un bâtiment capable de survivre à une crise majeure de la société. On avait intégré différents scénarios, mais sans jamais penser à une pandémie ni à une crise énergétique, plutôt à un tremblement de terre, essentiellement pour le Valais. Et c'est impressionnant aujourd'hui de voir la stabilité thermique et hygrométrique de ce bâtiment, qui est complètement déconnecté de l'environnement extérieur. La couche d'isolation extérieure fonctionne comme un thermos, et la régulation se fait de manière automatique. L'année passée, durant l'été, pendant des jours, je crois même jusqu'à deux semaines, il n'y a eu dans le dépôt souterrain aucun apport d'air extérieur. Et l'hygrométrie est restée très stable. Le dépôt en tant que tel est ainsi géré de façon complètement autonome. Lorsque, au mois de novembre 2022, des contingentements d'électricité ont été décrétés, je me suis dit « Quel flair on a eu » d'avoir construit ce dépôt passif !

Ce que je trouve extraordinaire dans le travail d'archiviste aujourd'hui, c'est que l'on doit inventer une nouvelle discipline. Si j'avais été archiviste dans les années 50 j'aurais utilisé les méthodes de travail définies un siècle plus tôt. Actuellement, les fondements, les fondamentaux, ne changent absolument pas mais le support évolue, ce qui implique d'autres défis, et pousse à trouver d'autres techniques.

Nos institutions culturelles recèlent un trésor qui est la mémoire. Elles conservent le savoir et le savoir-faire. Le savoir-faire à travers les sources d'archives, et le savoir à travers les collections encyclopédiques des bibliothèques. Dans les crises de société que l'on va devoir affronter, il va falloir revenir à un modèle beaucoup plus durable de gestion. Les sources

d'archives peuvent nous donner des exemples de méthodes qui ont permis de gérer les ressources à travers les siècles de manière durable. Par exemple, le consortage. Que ce soient des consortages de bisses, d'alpages, ou pour la gestion des vignes, ces modèles sont de nouveau d'actualité et peuvent nous inspirer. Face aux défis qui se dessinent, il y a deux solutions : soit on commence à tous se battre et cela se termine en guerre mondiale, soit on se réunit et on affronte collectivement la problématique. En Valais, au Moyen Âge, la gestion de la ressource eau aurait pu tout à fait se terminer en conflits, mais nos ancêtres ont eu l'intelligence de se regrouper et de trouver un mode de gestion qui permettait de garantir sa durabilité.

L'enjeu aujourd'hui est d'accepter que la culture fasse partie des solutions que la société devra trouver. Mon rêve serait que dans les groupes de travail qui vont réfléchir aux projets constitués pour gérer les problèmes, on intègre un professionnel de la culture, historien, archiviste, bibliothécaire, conservateur de musée, qui pourra proposer des modèles qui dans le passé ont permis de gérer durablement une ressource. Il faudrait aussi intégrer systématiquement un artiste, pour apporter un regard disruptif, en avance sur son temps. Je crois fermement au pouvoir de résilience des institutions, qui transcendent les hommes et les femmes…

Achevé d'imprimer
en septembre 2023
par Typolibris

Pour chaque titre d'un livre imprimé, un arbre est planté dans une forêt de 7 hectares en Centre Bretagne.
« Contribuons activement à l'avenir de notre planète, regardons pousser les livres de demain ».

Contre les *fake news,* la désinformation à grande échelle, les Archives semblent un rempart essentiel. Conserver et garantir l'accès à des informations vérifiées, fiables, devient un réel enjeu démocratique.

Pourtant il est difficile de se maintenir à la hauteur de cette exigence. Au regard de l'obésité informationnelle, la nécessité de la sélection conduit à des choix cruciaux, bien plus aigus que par le passé. Ces choix doivent prendre en compte non seulement les documents eux-mêmes, papier ou numériques, mais aussi les ressources nécessaires pour assurer leur pérennité.

Choix archivistiques, choix politiques et budgétaires, choix d'économie des ressources... Face à ces nouvelles contraintes Barbara Roth-Lochner et Alain Dubois font aujourd'hui le point sur cette évolution, et, à la lumière de leurs expériences, esquissent pistes de réflexion et perspectives pour l'avenir.

Barbara Roth-Lochner

Diplômée de l'Université de Genève (doctorat en histoire, 1994), archiviste d'État adjointe aux Archives d'État de Genève dès 1981 puis conservatrice des manuscrits et des archives privées à la Bibliothèque de Genève (2001-2016), Barbara Roth-Lochner a contribué au rayonnement de son métier : rédactrice de la revue Arbido pour l'Association des archivistes suisses (AAS), membre du comité de l'AAS, enseignante dans le cadre du certificat puis du master en archivistique, elle a aussi représenté l'AAS au Comité suisse de Protection des biens culturels. Auteure de nombreuses publications en archivistique et en histoire.

Alain Dubois

Licencié ès Lettres de l'Université de Fribourg (2003) et diplômé de l'Ecole nationale des chartes (2007), Alain Dubois a notamment développé une expertise dans les domaines de la gestion de l'information et de la préservation numérique. Il a exercé en tant qu'archiviste cantonal et directeur des Archives de l'Etat du Valais entre 2014 et 2022. Président de l'Association des archivistes suisses de 2019 à 2023, il est actuellement chef du Service de la culture du Canton du Valais.

ISBN 978-2-940587-37-7

L'ESPRIT DE LA LETTRE ÉDITIONS
esprit-de-la-lettre.swiss